

# Rapport d'activité 2024

**Délégation  
à l'inspection,  
à la recherche  
et à l'innovation**

- Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine culturel immatériel
- Inspection des patrimoines et de l'architecture
- Mission sécurité, sûreté et d'audit

# DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2024

Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Inspection des patrimoines et de l'architecture

Mission sécurité, sûreté et d'audit

---

## PRÉSENTATION

---

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre de l'organisation de l'administration centrale (OAC), la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri) regroupe les services auparavant distincts de l'Inspection des patrimoines (IDP), du département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS) et de la Mission sécurité, sûreté et d'audit (Missa).

L'ambition de cette nouvelle délégation, au-delà des missions qui étaient celles des services qui la componaient avant l'OAC, est de cristalliser les synergies pour accompagner les réflexions, notamment prospectives, dans les domaines des patrimoines et de l'architecture.

Le présent rapport d'activité témoigne aussi bien de la continuité et du développement des actions menées par les agents de la Diri dans le cadre de la politique ministérielle des patrimoines et de l'architecture, que des nouveaux modes de travail imaginés pour favoriser la mise en œuvre des actions transversales de prospective et d'innovation placées au cœur du projet de ce nouveau service.

De nouveaux dispositifs ont été collectivement dessinés pour mener à bien cette évolution.

Il s'agit en premier lieu du Comité de la prospective et de l'innovation chargé d'identifier les problématiques patrimoniales transversales qui nécessitent une réflexion collective des services. Son programme de travail vise à éclairer et renouveler l'action de la DGPA et, plus largement, des différents acteurs, en confortant la place du patrimoine culturel et de l'architecture au cœur des grands enjeux contemporains, qu'ils soient sociétaux, économiques, numériques ou environnementaux. Composé de membres représentants de l'ensemble des champs thématiques et de la diversité des services concernés, il est présidé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

À ses côtés, le Comité des publications, composé de représentants de l'ensemble des services de la DGPA, présidé par le directeur général, a pour mission de définir et de coordonner la politique de la DGPA en matière de diffusion de la connaissance et des résultats de la recherche dans les domaines du patrimoine et de l'architecture, sous la forme de publications papier ou électroniques, en direction des professionnels comme d'un public plus large.

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) de la Diri assure le secrétariat, le suivi et l'animation de ces deux comités qui se sont réunis en 2024, ainsi que la préparation et la diffusion de leurs travaux.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

|  |            |
|--|------------|
| Présentation .....   | 3          |
| <b>ORGANISATION .....</b>  | <b>5</b>   |
| I – Gouvernance, moyens et appui administratif de la Diri. Mouvements de l'année .....   | 5          |
| II – Représentation de la DGPA au sein d'instances .....   | 8          |
| III – Pilotage d'instances transversales de la DGPA .....  | 13         |
| <b>DOSSIERS TRANSVERSAUX .....</b>   | <b>16</b>  |
| I- Le groupe de travail Udap .....   | 16         |
| II – Gestion des ressources numériques partagées de la Diri .....  | 17         |
| III – Mission sur les statuts des biens mobiliers culturels .....  | 17         |
| IV – Mission d'expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du xx <sup>e</sup> siècle et le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR)..... | 18         |
| V – Étude sur l'art dans l'espace public et les musées.....  | 19         |
| VI – Mission sur le patrimoine maritime.....   | 19         |
| VII – Commission nationale de conservation des biens culturels Afnor .....   | 20         |
| VIII – Mission d'appui pour les patrimoines et l'architecture dans la transition écologique .....  | 22         |
| <b>INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE.....</b>  | <b>24</b>  |
| Collège Archéologie.....   | 24         |
| Collège Architecture et Espaces protégés .....   | 32         |
| Collège Archives.....  | 37         |
| Collège Inventaire général du patrimoine culturel.....   | 40         |
| Collège Monuments historiques .....  | 42         |
| Collège Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel.....   | 54         |
| <b>DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPCI).....</b>  | <b>61</b>  |
| I – Pilotage et développement de la recherche.....   | 61         |
| II – Patrimoine culturel immatériel (PCI) .....  | 68         |
| III – Patrimoine photographique .....  | 71         |
| IV – Valorisation de la recherche et de ses résultats. Actions transversales .....   | 74         |
| <b>MISSION SÛRETÉ, SÉCURITÉ ET D'AUDIT (MISSA).....</b>  | <b>77</b>  |
| I. La sûreté.....  | 77         |
| II – La sécurité-incendie.....   | 88         |
| <b>Annexes .....</b>   | <b>101</b> |
| Annexe 1 : Liste des SPR classés / expertisés et des PSMV suivis .....   | 102        |
| Annexe 2 : Projets de SPR présentés en CNPA 1 <sup>re</sup> section de 2018 à 2024 .....   | 104        |
| Annexe 3 : Communiqué de presse de la campagne de communication ABF .....  | 105        |
| Annexe 4 – Liste des ethnôpoles .....  | 106        |
| Annexe 5 – Liste des éléments inclus à l'Inventaire national du PCI en 2024.....   | 107        |
| Annexe 6 – Liste des publications parues en 2024.....  | 108        |

# ORGANISATION

## I – Gouvernance, moyens et appui administratif de la Diri. Mouvements de l'année

### Schéma de gouvernance



### Pôle administratif

Une réunion de coordination du pôle administratif se tient tous les mois, animée par le responsable administratif de la Diri.

|  |  |
|--|--|
| <b>Assistance administrative du délégué, du chef du DRVPCI et du responsable administratif</b> | 1. Gestion du courrier et suivi du circuit de signature des courriers dans Goia.<br>2. Gestion des emplois du temps des encadrants, des chargés de mission du DRVPCI et des inspecteurs dans Outlook (planification, suivi d'agenda).<br>3. Planning et préparation des réunions internes et externes.<br>4. Planification des missions (lettres d'information).<br>5. Relecture et transmission des rapports de mission et des avis.<br>6. Rédaction des comptes-rendus des réunions de service.<br>7. Consolidation du rapport d'activité à partir des données de chaque entité de la Diri.<br>8. Suivi de l'actualisation de l'organigramme nominatif de la Diri. |
| <b>Suivi budgétaire</b>  | 1. Suivi budgétaire des crédits alloués.<br>2. Suivi des prestations commandées par la Diri (devis et certificat administratif).<br>3. Instruction et suivi budgétaire des subventions allouées aux laboratoires de recherche.<br>4. Instruction et suivi des allocations de formation et de recherche (AFR) en lien avec les services de la DGPA et les Drac (bourses mastères).<br>5. Gestion et suivi des enveloppes de frais de mission dans Chorus DT.<br>6. Établissement des ordres de mission et des états de frais dans Chorus DT.<br>7. Gestion des achats de fournitures de bureau dans la plateforme Ugap.   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>RH de proximité</b>       | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivi des absences dans Renoir RH (arrêts de travail, congés des agents de la délégation).</li> <li>2. Suivi des absences pour jours de grèves.</li> <li>3. Mise en place des plannings des entretiens professionnels annuels suivis dans Esteve.</li> <li>4. Mise en place des entretiens pour la détermination des cycles de travail dans le cadre des demandes de travail pérenne à distance suivi dans Renoir RH.</li> <li>5. Suivi des agents pour l'alimentation et la ventilation dans des CET dans Renoir RH.</li> <li>6. Suivi des recrutements de la Diri (fiches de poste, jury de sélection).</li> <li>7. Suivi des conventions de recrutement de stagiaires, de vacataires et d'apprentis pour la Diri (fiches mission).</li> <li>8. Suivi des recrutements de vacations administratives et scientifiques auprès des services liés à la direction générale qui en font la demande, notamment des SCN ou des établissements publics (INP, C2RMF, etc.).</li> <li>9. Suivi des conventions des officiers d'active et réservistes mis à disposition (attestation du service fait pour les policiers).</li> <li>10. Recrutement des inspecteurs généraux des monuments historiques (fiche de poste, jury de sélection, dossier administratif).</li> </ol> |
| <b>Assistance logistique</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réservation de nuitées et de billets de transport dans le cadre de déplacements des agents de la Diri dans Chorus DT.</li> <li>2. Installation des nouveaux arrivants dans Nestor (demandes de mobilier, d'informatique et de téléphonie).</li> <li>3. Préparation des versements et des éliminations des dossiers dans Siam (tableau de gestion de la Diri).</li> <li>4. Tenue des ressources partagées sur le réseau (arborescence des dossiers numériques de la Diri).</li> <li>5. Organisation du séminaire annuel et des séminaires thématiques.</li> <li>6. Suivi du déménagement Camus.</li> </ol>  |

Les membres du pôle administratif de la Diri ont été associés en 2024 à la démarche Accompagnement de l'Évolution des Métiers d'Assistant-e-s EDMA piloté par le SRH et le DSM. Ils ont participé aux ateliers suivants :

- la fonction d'assistance : vision globale ;
- la diversité de fonctions assurées par un(e) assistant(e) au ministère ;
- une diversité de fonctions qui interroge l'identité de ce(s) métier(s) ;
- perspectives et leviers d'évolutions professionnelles ;
- chantier « Missions et fiches de poste » ;
- chantier « Parcours et formation » ;
- chantier « Management » ;
- chantier « Animation de la communauté métier ».

## Mouvements 2024

### *Les personnes ayant rejoint la Diri*

**1<sup>er</sup> février** : Frédéric Séara, inspecteur (collège Archéologie) en remplacement de François Fichet de Clairfontaine, parti en retraite.

**1<sup>er</sup> mai** : Dominique Laprie-Sentenac, AUGE, inspecteur (collège AEP) en remplacement de Philippe Hénault, parti en retraite.

**1<sup>er</sup> avril** : Corinne Langlois, AUGE, chargée de mission pour les patrimoines et l'architecture dans la transition écologique.

**Octobre 2023 à mars 2024** : Benoît Melon, AUGE, chargé de mission suivi du groupe de travail UDAP.

**1<sup>er</sup> avril** : Véronique Wiesinger, conservatrice en chef du patrimoine, chargé de mission Musée national de la Résistance.

**1<sup>er</sup> août** : Sigrid Mirabaud, chargée d'ingénierie de projets de recherche.

**4 décembre 2023** : Dominique Taffin, conservatrice générale du patrimoine, chargée de mission sur les patrimoines contestés, départ en retraite.

**13 août** : Christian Hottin, conservateur général du patrimoine, chargé de mission pour le patrimoine culturel et immatériel.

## Événements et séminaires

### Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024

Les Jeux olympiques de Paris se sont tenus du 26 juillet au 13 août et les jeux paralympiques de Paris du 28 août au 9 septembre.

Plusieurs agents de la Diri – Pascal Mignerey, Pascal Lievaux, Jean-François Duarte et Guillaume d'Abbadie – ont été mobilisés en appui du service du Haut Fonctionnaire de Défense du ministère de la Culture avec le statut d'officiers de liaison habilités secret défense. Ils ont assuré des permanences planifiées au Centre national de crise et de sécurité au ministère de l'Intérieur qui a été activé en posture 2 suivi actif du 2 mai au 12 juillet et du 13 août au 19 août puis en posture 3 posture renforcée du 13 juillet au 12 août et du 20 août au 9 septembre 2024. La posture 4 de la cellule interministérielle de crise n'a jamais été activée.

### Séminaire/bilan de la Diri 2021-2023 à l'INP le 27 mars 2024

En présence du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

#### ❖ **Ordre du jour**

- Rappel des orientations stratégiques / synthèse des actions 2021-2023 / feuille de route de la Diri 2023/2024.
- Rappel de la gouvernance de la Diri.
- Les ressources humaines : organigramme cible / organigramme nominatif / les mouvements 2021-2023 / la gestion prévisionnelle/les renforts temporaires.
- Bilan de la Diri : les activités transversales / les activités des entités.
- Échanges sur des propositions d'évolution.

#### ❖ **Synthèse des actions de la Diri pour la période 2021/2023**

- Adoption du projet de service de la Diri en décembre 2021 ;
- Mise en place de la nouvelle gouvernance de la Diri en 2022 ;

- Mise en place du comité de prospective et d'innovation en 2022 ;
- Mise en place du comité des publications en 2022 ;
- Un effectif complet avec 47 postes en 2022 ;
- Finalisation du nouveau tableau de gestion des archives de la Diri en 2022 ;
- Coordination du plan de continuité d'activité (PCA) de la DGPA en 2022 ;
- Organisation du colloque sur la participation citoyenne dans le champ du patrimoine en 2022/2023 ;
- Déménagement (197 ml d'archives, 140 ml de documentation) et emménagement aux Bons-Enfants en mars 2023 ;
- Finalisation du GT sécurité des cathédrales en 2023 ;
- L'initialisation du GT transition écologique en 2023 ;
- Le lancement du GT Udap en août 2023 ;
- Les nouveaux Entretiens du patrimoine en novembre 2023 ;
- Lancement en juin 2022 du groupe de travail sur le statut des biens culturels ;
- Adoption en 2023 de l'arborescence cible des ressources partagées et réalisation de l'audit des ressources partagées actuelles ;
- Diffusion en 2024 du guide pratique à destination des interlocuteurs de la Diri ;
- Mise en place à l'été 2024 des ressources numériques partagées de la Diri.

**Séminaire des cadres de la DGPA, à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP)**  
**(13 novembre 2024)**

❖ Propos introductif : le rôle de coordinateur de la Diri

**Pascal Mignerey**, chef de la Diri

- ✓ Composition de la délégation
- ✓ Le guide pratique de la Diri
- ✓ Le Comité de la prospective et de l'innovation 2023-2024 : le groupe de travail sur les patrimoines contestés
- ✓ Le plan Cathédrales

❖ Étude sur les statuts des biens mobilier culturels

**Pierre Pénicaud**, inspecteur des patrimoines et de l'architecture, collège Musées & Patrimoine scientifique, technique et naturel

## II – Représentation de la DGPA au sein d'instances

La Diri intervient au sein d'un écosystème riche :

- au sein du ministère de la Culture :
  - **services métiers** : la Diri contribue à la définition et au suivi de l'application des politiques publiques des patrimoines et de l'architecture au sein des territoires ;
  - **services déconcentrés** : la Diri accompagne les services déconcentrés en exerçant sa compétence de contrôle scientifique et technique et en réalisant des missions de conseil et d'expertise auprès des Drac ;
  - **autres DG et services** : la Diri est l'interlocuteur privilégié sur les sujets transverses liés

à l'innovation et la recherche pour les patrimoines et l'architecture ainsi que sur la sécurité incendie, la sûreté et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

- **aujourd'hui** : la Diri accompagne les acteurs du patrimoine culturel immatériel dans leur mission de sauvegarde et de transmission ;
  - **au sein des collectivités territoriales** : la Diri accompagne les acteurs du contrôle scientifique et technique des patrimoines et de l'architecture agissant au sein des collectivités et accompagne les collectivités et élus dans le suivi de leurs dossiers liés au patrimoine culturel immatériel ;
  - **des acteurs de la recherche** : la Diri se place comme un interlocuteur de référence sur les sujets de recherche et d'innovation des patrimoines et de l'architecture ;
  - **des établissements publics** : la Diri accompagne les établissements publics et les assiste scientifiquement, techniquement et administrativement ;
  - **du milieu associatif** : la Diri accompagne certaines associations et groupes privés qui sont impliqués dans des sujets de préservation, de conservation et de restauration de biens patrimoniaux et architecturaux ;
  - **à l'international** : la Diri participe à de multiples instances internationales, colloques et séminaires, sur des sujets de recherche, de patrimoine culturel immatériel, de sécurité incendie, de sûreté et de lutte contre le trafic de biens culturels.

## Calendrier des réunions internes en 2024

| Réunions de service | Réunions collèges IDP   | Réunions des assistantes |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|
| 10 janvier          | 28 février              | 9 janvier                |
| 7 février           | 26 mars                 | 18 mars                  |
| 12 mars             | 26 avril                | 8 avril                  |
| 10 avril            | 4 juin                  | 24 juin                  |
| 14 mai              | 2 juillet               | 2 juillet                |
| 18 juin             | 1 <sup>er</sup> octobre | 19 août                  |
| 17 septembre        | 27 novembre             | 16 septembre             |
| 15 octobre          |                         | 14 octobre               |
| 19 novembre         |                         | 4 novembre               |
| 17 décembre         |                         | 3 décembre               |

## Participation de la Diri aux instances

|           | Direction<br>Diri                      | Ethnologie<br>anthropologie<br>PCI  | Patrimoine<br>photographique  | Archéologie                    | Inventaire                    | Archives                         | Musées<br>PSTN  | Monuments<br>historiques               | Architectures<br>espaces<br>protégés        |
|-----------|--|---|---|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|---|--|---|
| EXPERTISE |  |   |   |                                |                               |                                  |   |  |   |
|           | CNPA toutes sections (Pascal MIGNEREY) | AG des États parties de la convention de l'UNESCO de 2003 (Lily MARTINET)                                 | Comité national du patrimoine photographique (Isabelle-Cécile LE MÉE) | CNPA 6S T (Stéphane REVILLION) | CNPA 2S T (Xavier DE MASSARY) | CS ENC (Luc FORLIVESI)           | COS MUCEM (Pierre PENICAUD)   | CNPA 3 S S (Marie-Anne SIRE)           | CNPA 1 S T (Bruno MENGOLI)                  |
|           |  | Réseau européen des points focaux pour la convention de l'UNESCO de 2003 (Lily MARTINET)                  |   | CNPA 6S T (Murielle LEROY)     |                               | Programme 4 CH (Luc FORLIVESI)   | CS MUSEUM LILLE (Pierre PENICAUD)   | CNPA 4 S T (Marie-Anne SIRE)           | CNPA 3 S T (Marie-Laure PETIT)              |
|           |  | Secrétariat du comité national du PCI (CNPCI)(Lily MARTINET)  |   |                                |                               | CNPA 5S T (Luc FORLIVESI)        | CS ENC (Bruno SAUNIER)  | CNPA 4 S T (Caroline PIEL)             | CNPA 7 S T (Marie-Laure PETIT)              |
|           |  | Commissions des fonds d'échanges artistiques et culturels (FEAC)(Thomas MOUZARD)                          |   |                                |                               | CNPA 7S T (Luc FORLIVESI)        | CAQ CMN (Bruno SAUNIER)   | CNPA 5 S T (Caroline PIEL)             | CS MPP (Philippe HENAUT)                    |
|           |  | Commissions de l'appel à projets Culture de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. (Thomas MOUZARD) |   |                                |                               | Consortium Masa+ (Luc FORLIVESI) | Commission attribution Label expositions d'intérêt national (Bruno SAUNIER) | CNPA 6 S T (Marie-Anne SIRE)           | Conseil national CNVPAH (Marie-Laure PETIT) |
|           |  | Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI (UNESCO) (membre du bureau Lily MARTINET)                 |   |                                |                               | CS MPP (Louis LE ROCH MORGERE)   | CAQ Musées des Armées (Bruno SAUNIER)                                       | CS MPP (Marie-Anne SIRE)               |   |
|           |  | Jury national du label du patrimoine européen (Lily MARTINET)   |   |                                |                               |                                  | CNPA 4 S (Bruno SAUNIER) S  | CS EPA NDP (Marie-Anne SIRE)           |   |
|           |  | Comité français du patrimoine mondial (Lily MARTINET)   |   |                                |                               |                                  | CNPA 4 S (Pierre PENICAUD) T CNPA 5 et 6 P Penicaud S                       | CS Trésor ND Diocèse (Marie-Anne SIRE) |   |
|           |  | Mission française du patrimoine du patrimoine et des cultures alimentaires (Lily MARTINET)                |   |                                |                               |                                  | DRAC IDF Commission attribution label Maison des illustres                  |  |   |

|                    | Direction<br>Diri  | Ethnologie<br>anthropologie<br>PCI   | Patrimoine<br>photographique | Archéologie                      | Inventaire | Archives                  | Musées<br>PSTN   | Monuments<br>historiques                            | Architectures<br>espaces<br>protégés             |
|--------------------|--|--|------------------------------|----------------------------------|------------|---------------------------|--|---|--|
|                    |  |  |                              |                                  |            |                           | (Bruno<br>SAUNIER)   |   |  |
|                    |  | Mission française<br>pour la culture<br>équestre (Lily<br>MARTINET)  |                              |                                  |            |                           | CS mission<br>PATSTEC –<br>piloté par le<br>CNAM<br>(Pierre<br>PENICAUD)                     |   |  |
| SÛRETÉ<br>SÉCURITÉ |  |  |                              |                                  |            |                           |  |   |  |
|                    |  |  |                              |                                  |            |                           |  |   |  |
| RAYONNEMENT        |  |  |                              |                                  |            |                           |  |   |  |
|                    | CA CNC<br>(Guillaume<br>D'ABBADIE)                         | CA Maison des<br>cultures du<br>monde<br>(Pascal<br>LIEVAUX)   |                              |                                  |            | CA ENC (Luc<br>FORLIVESI) | CES PQ T<br>PSTN (P.<br>PENICAUD)  | CA Fondation<br>Le Corbusier<br>(Cécile<br>ULLMANN) |  |
|                    |  |  |                              |                                  |            |                           | Conférence<br>permanente<br>des muséums<br>francophones<br>francophones<br>(P. PENICA<br>UD) | CA EP<br>Fontainebleau<br>(Cécile<br>ULLMANN)       |  |
| RECHERCHE          |  |  |                              |                                  |            |                           |  |   |  |
|                    | AG CICRP<br>(Pascal<br>LIEVAUX)                            | Steering Committee<br>Government<br>Board JPI<br>(Pascal<br>LIEVAUX)   |                              | CS INRAP<br>(François<br>FICHET) |            |                           | CNNCBC<br>AFNOR<br>(David LIOT)  | Comité<br>d'histoire MC<br>(Marie-Anne<br>SIRE)     | Commission<br>QUALIBAT<br>(Xavier CLARKE)        |
|                    | AG COPIL<br>FSP<br>(Pascal<br>LIEVAUX)                     | CA<br>ETHNOPOLES<br>(Thomas<br>MOUZARD)  |                              |                                  |            |                           |  |   | Commission<br>QUALIBAT<br>(Marie-Laure<br>PETIT) |
|                    |  | Comité de<br>programme<br>Cluster 2 Horizon<br>UE<br>(Pascal<br>LIEVAUX)                                     |                              |                                  |            |                           |  |   |  |
|                    | CS LABEX<br>Les passés<br>dans le<br>présent<br>(I-LE MÉE) | Steering Committee<br>Government<br>Board JPI CH<br>(Sigrid Mirabaud)  |                              |                                  |            |                           |  |   |  |
|                    | CS LRMH<br>(Pascal<br>LIEVAUX)                             | General Assembly<br>E-RHIS (Pascal<br>Lievau) Comité<br>de pilotage d'E-<br>RHIS France<br>(Sigrid Mirabaud) |                              |                                  |            |                           |  |   |  |
|                    | CS<br>Laboratoire<br>CRC MNHN<br>(Pascal<br>LIEVAUX)       | COPIL réseau<br>national –<br>Compétences<br>archéométriques<br>interdisciplinaire<br>(CAI-RN –              |                              |                                  |            |                           |  |   |  |

|                            | <b>Direction<br/>Diri</b>                                  | <b>Ethnologie<br/>anthropologie<br/>PCI</b>  | <b>Patrimoine<br/>photographique</b> | <b>Archéologie</b>            | <b>Inventaire</b>            | <b>Archives</b>                        | <b>Musées<br/>PSTN</b>         | <b>Monuments<br/>historiques</b> | <b>Architectures<br/>espaces<br/>protégés</b> |
|----------------------------|--|--|--------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|--|--------------------------------|----------------------------------|---|
|                            |  | CNRS ; Sigrid MIRABAUD)  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | CS C2RMF (Pascal LIEVAUX)                                  | Groupe thématique national Cluster 2 Horizon Europe (Sigrid MIRABAUD)              |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | CS Revue histoire de l'art (Pascal LIEVAUX)                | Groupe miroir Partenariat Européen Patrimoine culturel résilient (Sigrid MIRABAUD) |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | CA CFHA (Pascal LIEVAUX)                                   | Scientific Committee ECHOES ( Pascal LIEVAUX)                                      |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | COPIL du LMC 14 (I-C LE MÉE)                               | CST d'ARC Nucleart (I-C LE MÉE)  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | COPIL de l'EUR PSGS HCL (I-C LE MÉE)                       |  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | comité de pilotage d'E-RIHS France (Pascal LIEVAUX)        |  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
| <b>ENSEIGNEMENT</b>        |  |  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | CA INP (Pascal MIGNEREY)                                   | CA université Cergy (I-C LE MÉE)   |                                      |                               |                              |  | CA EP ENSAD (David LIOT)       |                                  |   |
|                            | CA CFHA (Pascal LIEVAUX)                                   |  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | Conf des Écoles conservation restauration (Pascal LIEVAUX) |  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b> |  |  |                                      |                               |                              |  |                                |                                  |   |
|                            | JURY AUE (Pascal MIGNEREY)                                 |  |                                      | CES PQ T (Stéphane REVILLION) | CES PQ S (Xavier DE MASSARY) | Commission de professionnalisation INP | CES (David LIOT) S S PQ        | CES PQ S (Marie-Anne SIRE)       | CONCOURS TSCBF (Bruno MENGOLI)                |
|                            | Jury concours sur titre ACMH (Pascal LIEVAUX)              |  |                                      |                               |                              |  | CES (Pierre PENICAUD) T R CONS |                                  | CONCOURS VILLA MEDICIS (Philippe HENAUT)      |

## Tableau des représentants de l'Inspection aux différentes sections de la CNPA

| Section   | Titulaire                  | Suppléant                 |
|---|----------------------------|---------------------------|
| <b>1<sup>re</sup> section</b><br>Sites patrimoniaux remarquables et abords      | Xavier CLARKE DE DROMANTIN | Dominique LAPRIE-SENTENAC |
| <b>2<sup>e</sup> section</b><br>Protection des immeubles (...)                  | Pierre BORTOLUSSI          | Richard DUPLAT            |
|   | Xavier de MASSARY          | Marie-Anne SIRE           |
| <b>3<sup>e</sup> section</b><br>Projets architecturaux et travaux sur immeubles | Marie-Suzanne de PONTHAUD  | Pierre-Antoine GATIER     |
|   | Marie-Anne SIRE            | Cécile ULLMANN            |
|   | Marie-Laure PETIT          | Bruno MENGOLI             |
| <b>4<sup>e</sup> section</b><br>Protection des objets mobiliers                 | Pierre PENICAUD            | David LIOT                |
|   | Hélène LEBEDEL-CARBONNEL   | Bruno SAUNIER             |
|   | SIRE Marie-Anne            | Murielle LEROY            |
| <b>5<sup>e</sup> section</b><br>Protection des instruments de musique           | Luc FORLIVESI              | Pierre PENICAUD           |
|   | Hélène LEBEDEL-CARBONNEL   | LIOT David                |
| <b>6<sup>e</sup> section</b><br>Protection des grottes ornées                   | Murielle LEROY             | Jean-Olivier GUILHOT      |
|   | Marie-Anne SIRE            | Marie-Suzanne de PONTHAUD |
|   | Stéphane REVILLION         | Pierre PENICAUD           |
| <b>7<sup>e</sup> section</b><br>Parcs et jardins                                | Luc FORLIVESI              | Marie-Laure PETIT         |

## III – Pilotage d'instances transversales de la DGPA

Depuis sa création, la Diri répond à plusieurs enjeux :

- incarner et animer la **transversalité** au sein de la DGPA : organiser une réflexion collective et prospective sur les patrimoines et la patrimonialisation, pour encourager et soutenir l'**innovation** ainsi que l'écosystème de la recherche en matière de patrimoine et d'architecture ;
- élaborer la politique éditoriale de la DGPA.

Pour la mise en œuvre de ces enjeux, deux Comités stratégiques ont été mis en place en 2022 sous la présidence du DGPA.

## 1) Comité de la prospective et de l'innovation de la DGPA

*Coordination : DRVPCI/Diri, Pascal Liévaux, Julien Rocha*

### Groupe de travail 2023-2024 « Les patrimoines contestés »

*Coordination : DVRPCI/Diri, Dominique Taffin, Julien Rocha*

Le nouveau groupe de travail mis en place dans le cadre du Comité de la prospective et de l'innovation (CPI) le 23 septembre 2023, présidé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, est dédié aux patrimoines contestés. L'objectif est d'analyser les différentes motivations et formes de contestations ayant pour objet ou support un élément patrimonial, et de faire des propositions concrètes et pratiques pour y faire face, utiles aux professionnels et éclairantes pour les décideurs. La coordination du groupe de travail mise en place s'est adjoint les services de Dominique Taffin, archiviste-paléographe, conservatrice générale du patrimoine et anciennement directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclave.

Dans une démarche de perspectives croisées sur les enjeux et les expériences de situations de contestation, le groupe de travail a rassemblé des professionnels du patrimoine à Paris et en région, chercheurs en sciences humaines et sociales, juristes, membres de l'Éducation nationale, élus, responsables associatifs et acteurs de projets relatifs à la diversité, à l'égalité ou œuvrant pour la lutte contre les discriminations. Une enquête publique à destination des professionnels du patrimoine tous domaines confondus a aussi été diffusée au printemps 2024 en vue de recueillir des informations précises sur des situations passées de controverses patrimoniales ou de gestion d'un patrimoine contesté par un groupe de population.

L'objectif de livrer en octobre 2024 un premier rapport faisant un état des lieux du sujet et proposant des recommandations d'actions, n'a pu pas être honoré du fait de la densité et de la complexité du sujet, notamment de son contexte informatif. Le manque de données recueillies a conduit à un important travail de recherche, de précisions et de mise en forme des éléments à disposition qui auraient difficilement pu être anticipés.

Ce constat a conduit le CPI à ne pas renouveler sa thématique de recherche au dernier trimestre 2024 comme prévu, afin de continuer la mission en vue de fournir le rapport avant l'été 2025.

## 2/ Comité des publications de la DGPA

*Coordination : Diri / DPRVPCI ; Julien Rocha, Pascal Liévaux*

Ce comité, initié par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, vise à donner une meilleure visibilité à l'offre de publications, tous supports confondus, éditées ou subventionnées par la DGPA et par une sélection de services à compétences nationales et établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture. Grâce à un questionnaire précis sur des sujets liés au contenu et aux typologies d'édition et de financement, chaque publication (revue, catalogue, guide, manuel, actes de colloque, entretien vidéo...) est analysée de manière à produire des statistiques visant, *in fine*, à mieux en connaître la diversité, la richesse et la valeur. C'est, pour le directeur général, un moyen d'avoir une

vision claire et rationnelle de la politique éditoriale patrimoniale du ministère, pour le DRVPCI, un moyen de réfléchir à une stratégie pour une meilleure valorisation de ces productions, et pour les représentants des directions, services et institutions concernés, une mise en réseau dans le but d'échanger informations et bonnes pratiques.

En 2024, le comité de printemps n'a pas pu avoir lieu. Le comité d'hiver s'est, quant à lui, réuni le 20 novembre. Il a pu être mené grâce à une mise à jour du questionnaire numérique dont les fonctionnalités ont été saluées, même s'il reste encore à paramétriser la possibilité, pour la questionner, de récupérer automatiquement les données enregistrées à l'issue de chaque questionnaire rempli. Le comité, prospectif, a été l'occasion de présenter les projets de publications majeurs à venir en 2025, pour chacun des services et SCN participants de la DGPA.

---

# DOSSIERS TRANSVERSAUX

---

## I– Le groupe de travail Udap

À la demande du DGPA, la Diri a constitué, avec l'appui du collège AEP, un groupe de travail réunissant les représentants des services administratifs, des services métiers et des services déconcentrés pour proposer des pistes en vue de faire évoluer les conditions d'exercice des missions des Udap, leur place en tant que service des Drac, leurs relations à leurs partenaires institutionnels et avec le public, les apports des outils numériques...

À l'issue de cette réflexion collégiale, un plan d'actions déclinant 65 propositions regroupées en quatre axes a été validé par la ministre de la Culture qui a présenté, à l'occasion du séminaire du 12 décembre 2023, les actions prioritaires suivantes qui ont commencé à être mises en œuvre au cours de l'année 2024 :

- **établir un cadre stratégique** des conditions d'exercice des missions des Udap (pilotage : Diri) ;
- **coordonner la réflexion, la communication et l'animation des réseaux** au sein de la DGPA (pilotage : service architecture) ;
- **décliner le cadre national au sein de chaque Drac** au travers d'une stratégie régionale (pilotage : Drac) ;
- **travailler à des référentiels de fiches de postes** (pilotage : Diri) ;
- **travailler à un organigramme cible unique** pour l'ensemble des pôles patrimoniaux des Drac/Dac (pilotage : Diri) ;
- **engager davantage les collectivités dans les SPR** en partageant la compétence d'instruction (pilotage : service patrimoine) ;
- **adapter les outils numériques** en vue de rationaliser davantage les avis rendus par les ABF (pilotage : service patrimoine) ;
- **massifier la création de PDA** avec l'appui de bureaux d'études extérieurs (pilotage : service patrimoine) ;
- **renouer avec la pratique des missions de suivi régulier des Udap** par l'Inspection des patrimoines (pilotage : Diri) ;
- **engager une campagne de communication** pour mieux faire connaître les métiers des Udap et valoriser le rôle des ABF (pilotage : Dicom / voir communiqué de presse en [annexe](#)).

À ces actions prioritaires ont été ajoutés deux projets en cours, concernant l'évolution des fonctions d'ABF, méritant une concertation et une évaluation :

- **étudier la possibilité de délivrer le titre d'ABF aux architectes contractuels** (pilotage : service patrimoine) ;
- **repenser les épreuves du concours** AUE et mettre en place une formation plus adaptée aux besoins des services (pilotage : Diri) ;

Parmi ces priorités, en 2024, le collège AEP s'est particulièrement impliqué :

- dans l'animation des ateliers consacrés à l'établissement d'un cadre stratégique des conditions d'exercice des missions des Udap, avec l'appui du cabinet de consultants Eurogroup ;
- dans le comité de pilotage de la campagne de communication des ABF animé par la Dicom ;
- dans les réflexions engagées par le service patrimoine en faveur du développement des PDA ;
- dans la réflexion engagée en faveur du renforcement du suivi de l'activité des Udap par l'administration centrale (élaboration d'un tableau de bord Vidoc en cours).

## **II – Gestion des ressources numériques partagées de la Diri**

Le projet de mise au point d'une arborescence partagée et des droits d'accès afférents a été poursuivi en 2024. Avec l'appui constant de la mission des Archives du ministère (Justine Dilien), des réunions par collèges de l'inspection et par entités de la Diri ont été organisées de manière à valider l'arborescence cible et à traiter les fichiers en attente de transfert dans le nouveau système, de versement ou d'élimination réglementaire (9 séances entre janvier et mars). La future charte d'usage du réseau a été également mise au point et un correspondant « réseau électronique » désigné : Julien Rocha. Le sujet complexe des droits d'accès en fonction des différentes parties de l'arborescence a nécessité un travail très pointilleux pour parvenir à produire des tableaux transmis au service du Numérique (Snum) en vue du développement de la nouvelle structure. La saisine officielle du Snum a été faite à la fin du mois de septembre mais les difficultés inhérentes au projet n'ont pas permis d'aboutir à une mise en place de la nouvelle arborescence avant la fin de l'année.

## **III – Mission sur les statuts des biens mobiliers culturels**

Une mission exploratoire sur la collecte et la patrimonialisation avait très vite montré l'intérêt des professionnels des musées. Elle a été mise en suspens et a repris, dans un cadre plus transversal à l'ensemble des champs patrimoniaux, avec l'organisation de plusieurs réunions d'un groupe de travail pluridisciplinaire pour établir un bilan préalable et rédiger une lettre de mission à la signature du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture. La lettre de mission a été signée en janvier 2023, Pierre Pénicaud a été désigné pour assurer la coordination de cette étude. Plusieurs réunions du groupe de travail, dont Bruno Saunier et David Liot sont aussi membres, ont été organisées. Un grand nombre d'entretiens a été réalisé en 2023 (44). Un rapport d'étape a été remis en décembre au DGPA ainsi qu'à tous les membres du groupe de travail élargi. L'étude s'est poursuivie en 2024 avec des réunions du groupe de travail et de plusieurs sous-groupes. Le rapport final a été présenté au DGPA et aux chefs de service le 30 octobre. Ce rapport doit être finalisé pour le début de l'année 2025 pour être partagé avec les différents services du ministère et les autres ministères. Il sera suivi par la rédaction d'un guide pratique à l'attention des administrations et de leurs établissements publics et d'éventuelles circulaires ou modifications législatives ou réglementaires. Une journée d'étude en partenariat avec l'INP est prévue sur ce sujet à l'automne 2025.

## **IV – Mission d'expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR)**

M. Jean-Lucien Guenoun, architecte urbaniste général de l’État, a été chargé d’une mission d’expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR).

La mission qui lui a été confiée a été définie comme suit :

Le patrimoine bâti de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, qui a traduit, par des formes renouvelées, nos sociétés, est encore mal estimé et peu valorisé auprès du grand public. Or, le devoir de sauvegarde de ce patrimoine récent est tout aussi impératif que celui qui est mis en œuvre pour le patrimoine plus ancien. En effet, ce bâti architectural est gravement menacé du fait d’un manque de reconnaissance, d’un décalage progressif entre l’usage d’origine et les besoins actuels, voire parfois d’une absence d’entretien ou de réparation. Une partie de celui-ci est d’ores et déjà perdue, une autre est fortement menacée. C’est néanmoins un patrimoine vivant qu’il est essentiel de comprendre, de définir, d’interpréter et de gérer au mieux pour le transmettre aux générations futures.

Cet enjeu est fondamental afin que ce patrimoine ne soit pas dénaturé par des travaux qui affectent ses qualités plastiques ou fonctionnelles. Sans perdre de vue que chaque cas est particulier, le titulaire de la mission s’attachera à formaliser des principes techniques généraux qui pourront être utiles tant aux services déconcentrés qui œuvrent au maintien de la qualité architecturale qu’aux services de la DGPA engagés dans des discussions avec les ministères chargés de la Transition écologique et du Logement.

La mission s'est, à la demande du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, élargie courant 2022 à un examen des points de difficulté de gestion du label ACR au sein des services du ministère de la Culture, et des améliorations possibles.

En 2023, les visites de terrain et les auditions des acteurs institutionnels du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle et du label ACR se sont poursuivies dans quatre régions (Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France), et ont été complétées par celle d’acteurs de la politique du logement (ANRU, ANAH, ministère du Logement). Elles ont été suivies de la rédaction du rapport d’expertise et de sa relecture par les services (Diri, service du Patrimoine, service de l’Architecture). En parallèle, le suivi des techniques de réparation des édifices du XX<sup>e</sup> siècle et notamment les expertises du LRMH a été effectué, ainsi que celui des évolutions et actions en faveur du patrimoine du XX<sup>e</sup> et du label « Architecture contemporaine remarquable ».

En 2024, le rapport d’expertise sur le patrimoine bâti de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) a été remis et présenté au directeur général des Patrimoines et de l’Architecture. Lecture a été faite des 18 recommandations issues de l’analyse faite sur le terrain. Sa publication et son envoi aux Drac ayant fait l’objet d’une visite de terrain sont prévus. Il a été décidé parmi les recommandations faites, de développer par un examen particulier celles concernant le caractère non pérenne dans le temps du label (édifices de moins de cent ans d’âge) et de ses conséquences sur les édifices et la préservation de ce patrimoine. Une lettre de mission a été proposée à cet égard. Les autres sujets traités en 2024 ont été notamment la participation aux groupes de travail et ateliers menés par le plan urbanisme construction architecture (Puca) et le ministère de la Transition écologique (MTE), dans le cadre du programme national « Reha-Héritage », devant permettre

de mieux cerner les difficultés rencontrées dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle consacré au logement, ainsi que le suivi régulier des actions en faveur du patrimoine du xx<sup>e</sup> et de leur promotion. Parmi ce suivi, le programme REHA XX, les ateliers et GT sur les patrimoines contestés, le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie », les actions de l’ANAH, le GT ICOMOS XX.

## V – Étude sur l’art dans l’espace public et les musées

L’année 2024 a été consacrée à la poursuite d’une étude de David Liot sur « l’art dans l’espace public et les musées ». Ses périmètres concernent une période chronologique vaste, mais cohérente par rapport aux évolutions urbaines et territoriales, depuis la Troisième République jusqu’à nos jours avec notamment les arts urbains contemporains. Elle interroge les musées concernant leur rôle vis-à-vis de ce patrimoine aux statuts divers et à la place de leurs missions de conservation, restauration, respect du Code du patrimoine, éducation artistique et culturelle, droits d’auteur... La lettre de mission transmise au directeur général du Patrimoine et de l’Architecture a été validée en mars 2023.

En mai 2024, David Liot a pu intervenir dans le cadre d’un colloque à Besançon organisé par la direction du Patrimoine de la ville intitulé : « Gestion, conservation et sécurisation des objets mobiliers relevant du domaine public ». Dans ce cadre, il a remis en octobre une synthèse écrite destinée à la publication des actes prévue début 2025. Ce texte va se révéler un socle constructif et préalable à la remise prochaine du rapport d’étape, avec pour titre celui de l’intervention lors du colloque : « La zone grise de l’art dans l’espace public : la solution est-elle du côté des musées ? Rapport d’étape d’une étude nationale ».

En juillet 2024 et afin d’approfondir ce sujet, David Liot a suivi une formation continue à Marseille organisée par l’INP : « Arts urbains, arts hors normes : collectivités et institutions face aux défis de leur exposition ».

L’année 2024 a ainsi été riche d’échanges et de rencontres avec des professionnels d’horizons différents à un niveau national.

Elle reste en cohérence avec l’étude sur le statut des biens culturels mobiliers pilotée par Pierre Pénicaud et a permis des échanges croisés avec un juriste, le bureau des Affaires juridiques et la DGCA.

## VI – Mission sur le patrimoine maritime

À la suite de la lettre de mission de novembre 2023 du directeur général de l’Architecture et des Patrimoines, David Liot est référent pour le patrimoine maritime, en lien avec l’IGAM représentée par Henry Masson dans un premier temps, puis avec la direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l’Aquaculture (DGAMPA) dans un second temps, représentée par Vincent Guigueno depuis juillet 2024.

L’année 2024 a été consacrée à des rencontres régionales Drac/DIRM en Bretagne, Paca, Hauts de France. Cette démarche s’est progressivement structurée par des réunions interministérielles tous les deux mois au ministère de la Culture (AC) et par la nomination de référents sur le patrimoine maritime dans la plupart des Drac maritimes (hors DAC des Outre-mer).

Parmi les actions opérationnelles, David Liot a été convié aux réunions préparatoires aux JEP dédiées au patrimoine maritime (en amont de l’année de la mer) et à certaines réunions en amont de la journée

d'étude organisée au musée de la Marine par le ministère de la Mer en septembre. Il a initié avec l'INP un projet de formation continue qui aura lieu au Havre en 2025.

À un niveau transversal, il a visité un certain nombre de musées liés à la maritimité, parfois dans le cadre de missions de conseil : Saint-Malo, Dieppe, Rouen, Le Havre, Dunkerque, Bayonne, Saint-Jean-de-Losne (visite reportée en 2025), Douarnenez...

Enfin, suite au déclassement d'un langoustier du musée de Douarnenez et aux déprotections de certains bateaux, la plupart étant de grosses unités en bois aux restaurations très onéreuses, D. Liot a lancé un groupe de travail en décembre sur les enjeux de la conservation de ce patrimoine, dans un premier temps à l'échelle de la DGPA. Ce GT a naturellement vocation à s'étoffer avec les référents des DRAC et certains professionnels sur un plan interministériel.

## VII – Commission nationale de conservation des biens culturels Afnor

Président depuis mars 2022 du Comité français de normalisation (CNCBC) de l'Afnor, David Liot a engagé une étude de faisabilité et collégiale dédiée à une nouvelle norme « éco-conception des expositions ». S'inscrivant dans la feuille de route de la transition écologique du ministère de la Culture, cette démarche a conduit à l'organisation de trois plénières en juillet, septembre et décembre destinées aux professionnels de l'exposition, notamment les scénographes. De vives interrogations ont conduit à une réflexion interne au ministère avec les hauts fonctionnaires au développement durable autour d'une note méthodologique co-écrite avec le SMF. La mise en œuvre d'une démarche en mode projet, avec l'organisation de groupes de travail pilotés par l'Afnor/ CNCBC, a eu lieu de juillet à décembre.

### Cartographie des structures

| Structures françaises  | Structures européennes et internationales  |
|--|--|
| <p><b>AFNOR/CNCBC « Conservation des biens culturels »</b></p> <p>Président : David LIOT (ministère de la Culture – direction générale des Patrimoines et de l'Architecture)</p> <p>Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)</p> | <p><b>CEN/TC 346 « Conservation du patrimoine culturel »</b></p> <p>Président : Antonio SANSONETTI (Italie)</p> <p>Secrétaire : Fabrizio TACCA (UNI)</p> <p><b>CEN/TC 346/WG 7 « Spécification et mesure des climats intérieur et extérieur »</b></p> <p>Animateur : Dario CAMUFFO (Italie)</p> <p><b>CEN/TC 346/WG 18 « Caractérisation, préservation et gestion du patrimoine archéologique des sites »</b></p> <p>Animateur : Dr Jim Williams (Grande-Bretagne)</p> <p>Secrétariat : GB (BSI)</p> <p><b>ISO/TC 349 « Conservation du patrimoine culturel »</b></p> <p>Président : Mr Xudong WANG (Chine)</p> <p>Manager du comité : Mr Liang QU (SAC)</p> |
| <p><b>AFNOR/CNCBC/GE 11 « Méthodologies générales et terminologie »</b></p> <p>Animatrice : Judith KAGAN (DGPA/Service du Patrimoine – SDMHSP)</p> <p>Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)</p>                               | <p><b>CEN/TC 346/WG 11 « Processus de conservation »</b></p> <p>Animateur : Kornelius GOETZ (Allemagne)</p> <p>Secrétaire : Milen KABAKOV (DIN)</p>  |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>AFNOR/CNCBC/GE 3 « Évaluation de méthodes et produits pour les travaux de conservation sur les matériaux inorganiques poreux du patrimoine culturel »</b></p> <p>Animatrice : Ann BOURGES (DGPA/Service des Musées de France - C2RMF)</p> <p>Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)</p> | <p><b>CEN/TC 346/WG 3 « Évaluation de méthodes et produits pour les travaux de conservation sur les matériaux inorganiques poreux constitutifs du patrimoine culturel »</b></p> <p>Animateur : Vasco FASSINA (Italie)</p> |
| <p><b>AFNOR/CNCBC/GE BÂTI « Patrimoine bâti »</b></p> <p>Animateur : Antoine BRUGUEROLLE (Architecte du Patrimoine)</p> <p>Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)</p>   | <p><b>CEN/TC 346/WG 17 « Management et suivi du patrimoine bâti »</b></p> <p>Animateur : Chiara BERTOLIN (Italie/Norvège)</p> <p>Secrétariat : Marit HAUKEN (SN)</p>  |
| <p><b>AFNOR/CNCBC/GE MPC « Management et protection des collections »</b></p> <p>Animateur : Isabelle COLSON (DGPA/Service des Musées de France)</p> <p>Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)</p>  | <p><b>CEN/TC 346/WG 19 « Management et protection des collections »</b></p> <p>Animateur : Mme Juliette REMY (France)</p> <p>Secrétariat : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)</p>  |
| <p><b>AFNOR/CNCBC/GE ECO « Écoconception des expositions des biens culturels »</b></p> <p>Animateur : David LIOT (ministère de la Culture – Dion Générale des patrimoines et de l'architecture)</p> <p>Secrétaire : Svitlana GRAND-CHAVIN (AFNOR)</p>   | -   |

## Programme de travail

| Référence        | Titre   | WG en charge | Prochaine étape                           | Date de publication |
|------------------|---|--------------|---|---------------------|
| prEN 18056       | Characterization of Waterlogged Archaeological Wood as a Management Tool  | WG 9         | Vote formel prévu du 24/10/24 au 19/12/24 | Début 2025          |
| FprEN 16141 rev  | Conservation des biens culturels – Recommandations pour la gestion des conditions d'environnement des biens culturels – Pôle de conservation : définitions et caractéristiques des espaces permettant la conservation et l'exploitation des biens culturels | CEN/TC 346   | Vote formel jusqu'au 12/09/24             | Fin 2024            |
| prEN 16853       | Conservation of cultural heritage – Conservation process – Decision making, planning, implementation and documentation  | WG 11        | Vote formel prévu du 21/11/24 au 16/01/25 | Mars 2025           |
| prEN 15999-1 rev | Conservation des biens culturels – Lignes directrices pour la conception de vitrines destinées à exposer et préserver des œuvres ou des objets patrimoniaux – Partie 1 : Indications générales  | WG 12        | Vote formel prévu du 12/12/24 au 06/02/25 | Avril 2025          |
| prEN 15999-2     | Conservation du patrimoine culturel – Recommandations pour la conception des vitrines pour l'exposition et la préservation des biens culturels – Partie 2 : Aspects techniques  | WG 12        | Vote formel prévu du 12/12/24 au 06/02/25 | Avril 2025          |
| FprEN 16163      | Conservation du patrimoine culturel – Lignes directrices et procédures concernant le choix d'un éclairage adapté pour les expositions en intérieur  | WG 15        | Vote formel jusqu'au 17/10/2024           | Fin 2024            |

## Réunions françaises et européennes

| STRUCTURE                      | DATE                      |
|--------------------------------|---------------------------|
| ↳ AFNOR/CNCBC                  | 19 janvier 2024           |
|                                | 2 mai 2024                |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE PC            | 7 mars 2024               |
| ↳ AFNOR/CNCBC/GE Ecoconception | 23 mai 2024               |
|                                | 11 juillet 2024           |
|                                | 14 octobre 2024           |
|                                | 17 décembre 2024          |
| ↳ CEN/TC 346                   | 22 mai 2024               |
|                                | 5 novembre 2024           |
| ↳ CEN/TC 346/WG 3              | 25 janvier 2023           |
| ↳ CEN/TC 346/WG 9              | 4 juillet 2024            |
|                                | 15 juillet 2024           |
| ↳ CEN/TC 346/WG 11             | 19 septembre 2024         |
| ↳ CEN/TC 346/WG 12             | 12 janvier 2024           |
|                                | 30 janvier 2024           |
|                                | 1 <sup>er</sup> mars 2024 |
|                                | 25 mars 2024              |
|                                | 12 avril 2024             |
| ↳ CEN/TC 346/WG 15             | 8 février 2024            |
| ↳ CEN/TC 346/WG 17             | 17 octobre 2024           |

## VIII – Mission d'appui pour les patrimoines et l'architecture dans la transition écologique

Corinne Langlois, AUGE, a rejoint la Diri pour une mission de 6 mois en qualité de référente pour les patrimoines et l'architecture dans la transition écologique.

La délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri) du ministère de la Culture (direction générale des Patrimoines et de l'Architecture) est chargée de définir la stratégie de la DGPA dans les domaines de la prospective et de l'innovation et en matière d'évaluation des politiques publiques. À ce titre, elle organise chaque année un Comité de la prospective et de l'innovation (CPI) destiné à rassembler les membres des différents services de la DGPA, en lien avec ses établissements publics et certains autres services du ministère, autour d'une réflexion collective sur une thématique de l'actualité patrimoniale et architecturale.

De septembre 2022 à novembre 2023, le CPI a travaillé sur la thématique des « patrimoines et de l'architecture dans la transition écologique ». En s'appuyant sur la feuille de route de la transition écologique du ministère de la Culture.

Le groupe de travail a rassemblé 99 personnes issues en majorité de la DGPA mais comprenant également des professionnels indépendants et des universitaires, qui se sont répartis en 4 sous-groupes

de travail thématiques dits « ateliers », permettant de couvrir plus efficacement l'ampleur du sujet autour de 4 axes réflexifs jugés primordiaux : « Formation », « Conservation verte », « Energie » et « Numérique ». Chaque atelier a été coordonné par un membre chargé d'organiser les réunions de travail internes à son groupe, composé de 12 à 26 personnes. Un rapport final a été rédigé. Il comprend des annexes incluant des inventaires, des fiches techniques et pratiques et des modèles de travail généralisables.

Après validation par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture en décembre 2023, ce document a vocation à être publié sur un nouveau portail du site internet du ministère de la Culture dédié à la transition écologique, pour ainsi être accessible à l'ensemble des professionnels des domaines des patrimoines et de l'architecture.

Dans ce cadre, la Diri a recruté Corinne Langlois sur les missions suivantes :

- apporter au document tous les amendements et modifications demandés par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture ;
- publier sur le portail internet du ministère de la Culture dédié, le rapport amendé ; en effectuer la valorisation et la diffusion en collaboration avec le chargé de diffusion de la recherche de la Diri, le Comité ministériel pour la transition écologique et la délégation à l'Information et à la Communication (Dicom) du ministère de la Culture ; effectuer au fil de l'eau toutes les mises à jour qui apparaîtront nécessaires ;
- devenir le coordinateur des sous-groupes de travail qui peuvent être amenés à se réunir de nouveau dans le but de produire de nouveaux documents annexes (fiches pratiques à destination des professionnels) qui agrémenteront le rapport mis en ligne : contribuer à l'organisation des réunions, aider au formatage des fichiers produits et publications de ces derniers sur le portail internet du ministère de la Culture dédié ;
- approfondir l'inventaire des formations initiales et continues des établissements patrimoniaux relatives aux patrimoines et à l'architecture dans la transition écologique, en contactant les établissements de formation et les personnes contacts préalablement identifiées, en travaillant de concert avec le bureau de la Formation scientifique et technique de la DGPA, puis en intégrant à l'inventaire existant les nouvelles données obtenues. Affiner ou transformer l'inventaire produit selon des critères restant à définir ;
- réaliser, avec l'aide du service du Numérique (Snum) du ministère de la Culture, une plateforme collaborative de recueil de données destinée à être publiée sur le portail internet du ministère de la Culture dédié, qui aura pour objectif de transformer le tableau Excel de l'atelier Énergie en tableau collaboratif ouvert aux internautes. Le but est que ces derniers puissent inscrire eux-mêmes les données demandées, de manière à garantir sur le long terme la pérennité du tableau et la mise à jour des données qu'il contient. Les modalités d'accès à cette plateforme devront être étudiés conjointement avec la Diri, le coordinateur de l'atelier Énergie, le Snum et la Dicom du ministère de la Culture.

---

# INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE

---

## Collège Archéologie

*Coordination : Jean-Olivier Guilhot, Murielle Leroy, Stéphane Révillion, Frédéric Séara*

Le collège Archéologie de l'inspection des patrimoines, composé de quatre inspecteurs, a vu le départ fin décembre 2023 de François Fichet de Clairfontaine. Il a été remplacé en février 2024 par Frédéric Séara, ancien CRA de la région Grand Est.

Les réunions avec le service métier – sous-direction de l'archéologie – se sont tenues sur un rythme bimensuel hors période estivale (5 réunions).

### 1– La participation aux organes du contrôle scientifique de l'archéologie

#### CTRA

La participation aux commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA), instituée par décret, constitue un élément essentiel du travail du collège Archéologie. Les CTRA, commissions inter-institutionnelles, sont en effet un lieu de réflexion et de construction sur les pratiques de la discipline et ses évolutions. Par sa présence, le collège Archéologie est ainsi au cœur du dispositif du système de contrôle de l'archéologie et positionné à l'interface de l'administration centrale et de l'administration déconcentrée. Ainsi, le collège, au contact de l'ensemble de la communauté archéologique, peut informer, conseiller, relayer les réflexions et les interrogations des uns et des autres. Il veille aussi à la qualité des débats et à l'impartialité des expertises, à la construction de la doctrine et au respect du cadre réglementaire. Il contrôle enfin la formulation des procès-verbaux des séances, susceptibles de recours juridiques.

Le suivi attentif des CTRA se traduit en chiffres : 44 sessions annuelles totalisant 120 journées de réunion et assurant le traitement de près de 1900 dossiers. Au rythme d'une réunion toutes les six semaines environ, les CTRA nécessitent pour chaque inspecteur entre 18 et 41 jours de présence au siège de la commission.

L'arrivée d'un nouvel inspecteur a modifié la **répartition géographique** entre les inspecteurs en 2024 :

- J.-O. Guilhot en charge des CTRA Sud-Est (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) et Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon) ;
- M. Leroy en charge des CTRA Est (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est) et Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) ;
- S. Révillion en charge de la CTRA Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) ;
- F. Séara en charge de la CTRA Centre-Nord (Hauts-de-France, Île-de-France, Centre-Val de Loire).

Ces commissions éprouvent actuellement des difficultés à fonctionner du fait notamment d'une augmentation du nombre de dossiers à examiner. Le collège a produit en février 2024 une analyse détaillée de l'évolution de la charge d'expertise entre 2017 et 2023, dans le cadre des réflexions en cours sur le fonctionnement de ces commissions (groupe de travail de la sous-direction de l'Archéologie où le collège est représenté par S. Révillion). Les données chiffrées montrent globalement une stabilité du nombre de dossiers examinés et du nombre d'avis émis par les experts, excepté en sud-ouest (+ 30 % de dossiers et + 43 % d'avis). Mais cette stabilité a été permise par un recours plus large aux experts extérieurs (presque un doublement du nombre d'avis d'experts extérieurs depuis 2022) et en priorisant l'examen *a priori* des dossiers de préventif au détriment de celui des RFO (jusqu'à - 45 % d'examens de RFO en centre-nord depuis 2020), ce qui est inquiétant. Trois leviers ont ainsi été proposés par le collège pour faire face à cette situation, qui si elle n'est pas maîtrisée, nuirait au recrutement d'experts rebutés par une charge de travail trop importante, alors même que les CTRA sont devenues un outil essentiel au bon fonctionnement de l'archéologie française. Le collège a par la suite fait des remarques sur les diverses versions du projet de note sur les missions et le fonctionnement des CTRA établi par la SDA à l'attention des préfets de région et du DRASSM.

À cette charge d'expertise en hausse, sont venues s'ajouter des difficultés liées à une **baisse des crédits de déplacement** affectés à la prise en charge des experts, ce qui a entraîné des annulations de séances en présentiel et un recours aux visioconférences. Or, l'épisode Covid a permis de mesurer le caractère délétère de celles-ci sur la qualité et l'intensité des échanges dans les commissions scientifiques, et finalement, sur la pertinence des avis produits. De longues sessions de travail en distanciel conduisent inévitablement à une perte d'attention des participants, avec comme conséquence, l'avis du rapporteur qui devient l'avis de la commission, sans plus de collégialité. Cette situation fragilise les avis des CTRA. Des experts de CTRA nous ont aussi fait part de leur découragement et de la perte d'intérêt pour cette lourde mission d'analyse de dossiers, jusqu'à refuser pour certains de siéger désormais uniquement en visioconférence. Une note d'alerte du collège sur ce sujet a été transmise en juin au DGPA.

Comme les années précédentes, le collège a coordonné (J.-O. Guilhot) la réalisation du **rapport annuel de l'activité des CTRA pour l'année 2023**. Depuis l'année 2017, un bilan annuel d'activité est en effet élaboré afin de faciliter la réalisation des bilans quadriennaux prévus par le code du patrimoine. Ce document de 316 pages a été achevé en septembre 2024. Il intègre les restitutions des séminaires interrégionaux sur le bilan quadriennal 2017-2020 des CTRA Est (tenu de janvier à mars 2023) et Outre-Mer (tenu en mars 2023), ainsi que l'analyse sur l'évolution de la charge d'expertise des CTRA entre 2017 et 2023.

### **CNRA**

Le collège, dans son ensemble, assiste très régulièrement aux séances du **CNRA** comme cela est prévu par les textes (4 sessions en 2024). Sa connaissance du terrain et des acteurs de l'archéologie lui permet d'apporter son éclairage sur des dossiers ou des situations particulières, ou encore de rappeler des points de doctrine.

Il participe également aux réunions de la **Commission des opérations sous-marines** (1 session en 2024), commission émanant du CNRA et chargée de définir les programmes nationaux de recherche en matière d'archéologie sous-marine.

## **2– Le suivi du fonctionnement des services déconcentrés et des opérateurs d'archéologie**

Le suivi des services régionaux de l'archéologie a été mené à travers des interventions diverses allant du soutien technique et juridique à l'évaluation scientifique et administrative du fonctionnement de ces services, missions pouvant aussi nécessiter des déplacements en région sur des sites ou des opérations en cours. Le collège assure également un suivi des opérateurs d'archéologie.

### **Évaluations scientifiques et techniques des services déconcentrés**

Depuis 2013, le collège Archéologie a mis en place des évaluations, scientifiques et administratives des **services régionaux de l'archéologie** (modalités de programmation, exercice du contrôle scientifique et technique, état des relations avec les opérateurs d'archéologie, partenariats avec les équipes de recherche, implication des agents dans des travaux scientifiques, diffusion des résultats). Des entretiens individuels avec chaque agent sont aussi menés permettant de faire le point sur sa place dans le service et son évolution professionnelle.

En 2024, une évaluation du service régional de l'Archéologie de **Normandie** a été menée en avril et mai par M. Leroy et F. Séara (rapport remis en août). L'évaluation prévue en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été reportée en 2025 du fait de la vacance des postes de CRA et de Drac au cours du second semestre.

La nomination d'une nouvelle cheffe de service à la tête du SRA Corse a également nécessité la mise en place en mai d'une mission d'appui (J.-O. Guilhot).

### **Évaluations scientifiques et techniques des opérateurs d'archéologie**

Depuis 2017, l'Inspection des patrimoines poursuit, dans le cadre de ses missions générales d'inspection et d'audit des services, des missions d'évaluation scientifique des **services archéologiques de collectivités**. Ce type d'intervention s'inscrit dans le cadre de l'article L. 522-7 du Code du patrimoine qui indique que les collectivités territoriales sont soumises au contrôle scientifique et technique de l'État. L'objectif est d'accompagner les collectivités territoriales, à la demande de celles-ci, dans une réflexion ou un bilan d'étape. Il s'agit de les aider, par un regard extérieur, à évaluer leurs actions scientifiques et étudier conjointement les modalités d'évolution de leurs qualifications et de leurs recherches. C'est en ce sens que le maire de Lyon a sollicité en décembre 2023 une mission d'évaluation scientifique du **service archéologique de la ville de Lyon**. Cette mission s'est déroulée en mars (J.-O. Guilhot et S. Révillion) et le rapport a été remis en mai. Une réunion de rendu de ce rapport auprès de l'ensemble des agents du service a été organisée le 3 octobre à la demande et en présence du DGA Culture et Patrimoine de Lyon.

### **Veille et prospective sur les effectifs des services régionaux de l'archéologie**

Depuis 2000, le collège suit l'évolution des effectifs dans les services déconcentrés, en s'appuyant sur les échanges continus qu'il a avec les conservateurs régionaux de l'archéologie. Cela lui permet une analyse fine du fonctionnement et des besoins des services qu'il peut partager avec la sous-direction de l'Archéologie. L'outil de suivi est désormais opérationnel et actualisé sur les quatre dernières années, fournissant un historique des services régionaux de l'archéologie et des carrières des conservateurs affectés en Drac.

Le collège fournit par ailleurs au chef de la Diri des éléments d'appréciation sur les promotions des conservateurs du patrimoine. Il participe aussi à la commission d'évaluation scientifique (CES) des

conservateurs (S. Révillion, membre titulaire), ainsi qu'au conseil de professionnalisation de l'Institut national du patrimoine (M. Leroy).

Par ailleurs, le collège a fait deux alertes auprès du secrétaire général du ministère sur la situation de deux agentes.

Un membre du collège (J.-O. Guilhot) a présidé le jury du concours externe de recrutement des ingénieurs de recherche du ministère de la Culture dont les oraux se sont déroulés du 22 janvier au 2 février.

### **3– Inspections collégiales et expertises ponctuelles**

Le collège réalise régulièrement des notes ou rapports sur des sujets ponctuels, d'actualité ou de commande ou émet des avis communs avec des membres des autres collèges de l'inspection.

En 2024, 6 avis communs Archéologie-Monuments historiques ont été émis sur des dossiers présentés en CNPA 6<sup>e</sup> section sur les grottes ornées : dossiers de demandes de sondages ou de prélèvements (grottes de Cussac, de Commarque, de Font-de-Gaume et de Gargas) et de déclassement partiel (grotte de La Roche-Cotard).

Une note d'alerte commune Archéologie-MH-Musées a également été transmise au DGPA au sujet du projet d'aménagement du futur musée des Beaux-Arts de Vannes sur les vestiges du château des ducs de Bretagne. Un avis commun (Archéologie-MH) a été rendu sur l'étude préalable concernant l'ancienne cathédrale Sant'Appianu de Sagone en Corse (H. Lebédel-Carbonnel, R. Duplat, J.-O. Guilhot), ainsi qu'un avis Archéologie-MH-AEP sur l'expertise juridique du site archéologique classé des roches gravées de la Carapa en Guyane (C. Ullmann, X. Clarke de Dromantin, J.-O. Guilhot). Enfin, une mission commune (Archéologie-MH) a été effectuée à la demande de la Drac d'Occitanie, à Nîmes (Gard), et un avis a été rédigé (M.-S. de Ponthaud, S. Révillion, M.-A. Sire) à propos de l'important projet de restauration de la *cavea* et de la pose de couvertures-gradins dans l'amphithéâtre antique.

À la demande du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au mois de juin, une mission commune d'appui (Archéologie-MH) à la Drac d'Île-de-France a été conduite par H. Lebédel-Carbonnel et F. Séara au sujet des prescriptions de fouille archéologique motivées par les travaux de restauration du château de Dampierre-en-Yvelines. Un rapport a été remis en juillet 2024, rendant compte des modalités d'instruction de ce dossier et préconisant certains éléments destinés à apaiser les tensions entre la Drac et la maîtrise d'ouvrage.

Une mission commune Musée-Archéologie a par ailleurs été réalisée à la demande de la Drac de Bourgogne-Franche-Comté sur le MuséoParc d'Alésia (D. Liot, M. Leroy – rapport remis en novembre), une autre en Auvergne-Rhône-Alpes sur le Musée archéologique municipal de Die (B. Saunier, J.-O. Guilhot – rapport remis en juillet). Enfin, le collège a dû s'investir sur le dossier des archives et collections H. de Lumley (Note P. Mignerey, J.-O. Guilhot – octobre 2024).

### **4 – Participation à des commissions et à des missions d'enseignement**

Les inspecteurs participent à de nombreuses commissions spécialisées en archéologie ou plus globalement dans le domaine du patrimoine.

Outre le CNRA et les CTRA cités plus haut :

- conférence des conservateurs régionaux de l'archéologie (collège) ;

- commission d'évaluation scientifique (CES) des conservateurs du patrimoine (2 sessions, S. Révillion, titulaire) ;
- CNPA 4<sup>e</sup> section (M. Leroy, suppléante) et 6<sup>e</sup> section (M. Leroy et S. Révillion, titulaires, et J.-O. Guilhot, suppléant) ;
- comité interinstitutionnel de coordination des Documents d'archéologie française (Daf), où le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture est représenté par un membre du collège Archéologie de l'Inspection (aucune réunion en 2024) ;
- soutien à la publication et à la diffusion de la recherche archéologique (SPDRA) (collège, 11 avis) ;
- comité scientifique d'Archéologie en France (F. Séara) ;
- participation à des comités de lecture ou de rédaction : J.-O. Guilhot (*Archéologie médiévale, Monumental*), M. Leroy (*Archéopages, Revue archéologique de l'Est*), S. Révillion (*Revue archéologique du Centre de la France*), F. Séara (*Gallia Préhistoire et Bulletin de la société préhistorique française*) ;
- instruction et avis sur les dossiers de demande d'allocations de formation et de recherche : 40 dossiers rapportés en février 2024 (coordination M. Leroy pour le collège) ;
- comités scientifiques de sélection des échantillons du programme de datation radiocarbone Artemis de la sous-direction de l'Archéologie et du CNRS (2 sessions pour chaque comité, M. Leroy) ;
- conseil scientifique de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (J.-O. Guilhot) ;
- conseil scientifique de l'Inrap (S. Révillion, titulaire et M. Leroy, suppléante ; 5 sessions ; 10 avis sur des projets de recherche) ;
- conseil scientifique de Bibracte (M. Leroy) ;
- conseil de professionnalisation de l'INP (M. Leroy) ;
- session d'enseignement à l'INP sur la Préhistoire (F. Séara).

Signalons également la présence d'un membre du collège (M. Leroy) dans le jury du concours de recrutement des architectes en chef des monuments historiques (2023-2024).

## **5 – Réflexion et contribution à la doctrine**

Comme chaque année, le collège est amené à se positionner par rapport aux orientations du service métier et à contribuer à l'élaboration de « la doctrine » en matière d'archéologie nationale. Cela peut se faire au cours des réunions régulières qui sont organisées avec la SDA ou par la participation à des groupes de travail ou des manifestations, la rédaction de rapport à la suite d'une commande, voire des formations.

### **Gestion des biens archéologiques mobiliers et de la documentation**

Le collège (M. Leroy) participe à l'étude transversale de la Diri sur **le statut des biens culturels mobiliers**, engagée en 2022 (lettre de mission de janvier 2023). L'année 2024 a été consacrée à des réflexions sur les processus d'entrée et de sortie éventuelle du domaine public, sur les « frottements » pouvant exister entre les différents livres du Code du patrimoine et sur l'établissement d'un glossaire. Les entretiens avec diverses structures qui ont débuté en 2023 se sont prolongés en 2024. Le rapport final de l'étude a été remis au DGPA en octobre 2024.

Après la restitution de son rapport en juin 2022, le groupe de travail pour la mise en place de **protocoles de prélèvements et d'analyses sur l'os humain** ainsi que sur la conservation des échantillons (PAOHCE) a poursuivi ses travaux (M. Leroy). En 2024, ceux-ci ont porté sur la poursuite de la rédaction d'une circulaire à l'attention des Drac et du Drassm (*Recommandations relatives à l'exploitation scientifique des vestiges anthropobiologiques versés à l'État et n'ayant pas fait l'objet d'une intégration dans les collections publiques des musées nationaux ou territoriaux*).

### **Veille technologique**

Un bilan de l'utilisation du programme **Artemis** dans le domaine de l'archéologie en France a été présenté au 8<sup>e</sup> séminaire scientifique et technique de l'Inrap sur les « Datations “absolues” en archéologie » en décembre par C. Billard, M. Leroy *et alii*. Outre une approche quantitative du dispositif, quelques grandes thématiques ayant recours aux datations radiocarbone ont été identifiées (archéologie funéraire avec le développement des analyses paléogénétiques, paléo-environnement...) et de grandes tendances ont été relevées (nouvelles approches en archéologie du bâti ou sur les sites menacés par le changement climatique, approches extensives, reprise de données anciennes dans les CCE...). L'effet pédagogique du dispositif a aussi été mis en évidence.

Le stage de la DGPA à destination des agents des SRA ou du Drassm sur l'utilisation du **lidar** en archéologie (M. Leroy, J. Vidal), mis en place en 2023, a été reconduit en 2024 (2 sessions de 2 jours, 18 stagiaires). Il a notamment pour objectifs de former ces agents à l'exercice du contrôle scientifique et technique sur les acquisitions lidar, à identifier et utiliser des données existantes ou à élaborer une stratégie de gestion des données à une échelle régionale.

### **Changement climatique et transition écologique**

Le collège a engagé durant l'été une mission relative aux **stratégies de prescription archéologiques portant sur les aménagements agrivoltaïques**, portant sur trois régions (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine) à la demande du DGPA. Elle porte d'une part sur les stratégies de prescription et de préservation du patrimoine archéologique et, d'autre part, sur les éventuelles conséquences pour le développement de l'agrivoltaïsme en France. Après une phase de collecte des données assez laborieuse dans les trois régions concernées, le collège a entamé leur analyse.

Le collège participe par ailleurs à deux groupes de travail mis en place par la sous-direction de l'Archéologie. Le premier, qui a débuté en septembre, concerne **l'impact du changement climatique sur le patrimoine archéologique littoral** (collège) et le second, qui a commencé ses travaux en octobre, a pour sujet **la production raisonnée des données numériques** (M. Leroy).

Enfin, une analyse à l'attention de la SDA sur une proposition de loi relative à **l'adaptation de la politique forestière et des milieux forestiers face au changement climatique**, déposée le 21/11/2023, a été adressée au SDA en janvier (M. Leroy).

Par ailleurs, M. Leroy est intervenue lors du séminaire de l'INP du 5 février sur « Concilier les enjeux écologiques et patrimoniaux : vers une conservation intégrée », en introduisant la première journée sur les **espaces forestiers et montagnards**.

Enfin, le collège (S. Révillion) a participé au séminaire organisé en juin 2024 à Périgueux par le réseau SOCLe (Sites Ornés réseau Culture) du Centre national de préhistoire sur la thématique de la transition écologique avec comme sujet « Un plan de gestion des grottes ornées : une démarche à construire ».

## **Thématiques**

Le collège (S. Révillion) participe aux réflexions conduites dans le cadre du groupe de travail sur l'**archéologie subaquatique** mis en place au début de l'année 2023 (3 sessions) par la SDA à propos des évolutions du cadre réglementaire des plongées induites par l'arrêté du 21 avril 2016. En 2024, ce travail a abouti à la rédaction d'une note à destination des préfets concernant les opérations d'archéologie préventive impliquant une plongée hyperbare en milieu subaquatique et aux conditions de sécurité de leur réalisation. Les modalités et conditions de validation par le préfet de région du plan de prévention des risques et du document de chantier dans le cadre de ces opérations intègrent désormais l'avis du Drassm dans le processus d'autorisation.

F. Séara représente par ailleurs le collège dans le groupe de travail sur le « **Patrimoine contesté** », piloté par la Diri.

Enfin, S. Révillion a conclu les journées d'étude « **Restauration des mégalithes : déontologie, constats, perspectives** » organisées à Poitiers en mai 2024 par la Drac de Nouvelle-Aquitaine (SRA et CRMH), sur les thèmes : le mégalithe, un monument historique comme les autres ? ; quelle place pour l'archéologue ? ; la restauration et la mise en valeur.

## **6 – L'insertion des inspecteurs dans le mouvement scientifique**

Un des soucis constants du collège est d'inscrire son action dans une perspective scientifique. Cela suppose, d'une part, qu'il entretienne des liens étroits et confiants avec les autres composantes de la communauté archéologique et qu'il participe à leurs instances d'expertise ou d'évaluation, d'autre part, qu'il veille à conserver une qualification scientifique qui légitime ses avis, en participant à des recherches ou des publications.

Ainsi, cette année, plusieurs membres du collège engagés dans des UMR ont mené les activités de recherche suivantes :

- J.-O. Guilhot (membre de l'UMR 7192, Proche-Orient-Caucase) : rédaction de la publication de la forteresse d'Abū l-Ḥasan au sud Liban et mission de terrain du 10 au 22 avril sur l'enceinte urbaine de Jbeil (Byblos) au nord Liban ;
- M. Leroy (membre de l'UMR 6249 Chrono-Environnement) : participation au PCR « Les campagnes leuques et médiomatriques dans l'Antiquité » (2023-2025), sous la direction de K. Boulanger ; membre d'un comité de suivi de thèse ; 3 communications dans des colloques ou séminaires ;
- F. Séara (membre de l'UMR 8068 TEMPS Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques) : fouille du site paléolithique final et mésolithique de l'Ehole à Arbois dans le Jura (11 000- 5 500 av. J.-C.) du 2 au 20 septembre et travail sur le rapport ; membre de jury de deux masters.

## **Bibliographie**

- GEORGES-LEROY M. & LAFFITE J.-D., « Des hameaux et des groupes de fermes sur le plateau de Haye durant l'Antiquité », in NÜSSLEIN A. (dir.), *Villages et hameaux paysans en Gaule et sa périphérie entre la fin de la période laténienne et l'époque romaine*, Strasbourg, Association pour la valorisation de l'archéologie du Grand Est, coll. « Mémoires d'archéologie du Grand Est », 11, 2024, p. 175-192.
- GUILHOT J.-O. & SANTOS RUIZ M. A., « Doit-on restituer pour assurer la lisibilité et la conservation d'un site archéologique ? Le temple de Mercure au Puy de Dôme et le quartier du Born à Barcelone, deux

partis de présentation aux publics », *in Restaurer le patrimoine au XXI<sup>e</sup> siècle*, actes des Entretiens du patrimoine de Paris, 2024.

- GUILHOT J.-O., DORMOY Ch. & FEUILLET M.-P., « La construction des châteaux d’Albigny et Anse (Rhône) dans la stratégie défensive de l’Église de Lyon », *in Fouiller le Moyen Âge. Miscellanées offertes à Philippe Racinet, Professeur d’histoire et d’archéologie médiévales à l’université de Picardie Jules-Verne (Amiens)*, 2024, p. 227-240 (*Publication du CAHMER*, vol. n° 37-2023).

# Collège Architecture et Espaces protégés

Le collège fonctionne avec **4 inspecteurs territorialisés** selon la répartition suivante :

- **Xavier Clarke** : régions Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Guyane, Martinique, Normandie.
- **Dominique Laprie-Sentenac** : régions Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France hors Paris, Hauts-de-France, Mayotte.
- **Bruno Mengoli** : régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA.
- **Marie-Laure Petit** : régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Guadeloupe, Réunion et Paris.

À la suite du départ en retraite de Philippe Hénault fin février, Dominique Laprie-Sentenac a rejoint le collège le 2 mai 2024.

## 1 – Contrôle scientifique et technique de l’État

### 1.1. Missions d’inspection, d’évaluation et de suivi des services

Au cours de l’année 2024, le collège AEP a effectué deux missions de suivi ou d’inspection des Unités départementales de l’architecture et du patrimoine (Udap) et produit une note d’alerte à la demande des directions régionales des Affaires culturelles (Drac) :

- Udap de la Drôme de septembre à novembre 2024 ;
- Udap de Lozère en mai 2024 ;
- Udap de la Marne en juillet 2024 (note d’alerte).

Par ailleurs, le collège a été associé à la restitution des ateliers, et à la synthèse du projet régional des Udap de la région Occitanie, en mars 2024.

En outre, une réflexion a été engagée pour « **Renouer avec la pratique des missions de suivi des Udap par l’Inspection des patrimoines** », une des neuf priorités extraites du plan d’actions des Udap, présenté en décembre 2023 à l’issue du groupe de travail « Missions des UDAP ». La mise en œuvre de cette action a été confiée au collège AEP de l’Inspection des patrimoines et de l’architecture, au sein de la Diri.

Il s’agit tout d’abord de repréciser l’objet et le contenu de ces missions que le collège assure depuis sa création, et dernièrement en particulier dans les contextes suivants :

- missions dites « d’inspection » des Udap qui interviennent généralement à la demande des Drac, suite au signalement de dysfonctionnements internes ou de remontées d’insatisfaction de la part d’interlocuteurs d’un service. Elles présentent l’inconvénient d’intervenir souvent trop tard et en situation de crise ou de sclérose ;
- missions d’état des lieux de l’ensemble des Udap d’une région (Corse, Pays de la Loire, etc.), toujours à la demande des DRAC, à corrélérer avec les projets régionaux concernant les Udap (exemple de la Nouvelle-Aquitaine). L’avantage est que ces missions aident à la définition ou au lancement de stratégies régionales, si les DRAC sont volontaires pour cette démarche. Par ailleurs, elles sont lourdes à mener et arrêtent une photographie régionale à un moment donné, ce qui rend plus difficile un suivi plus régulier des services de ces régions.

## **1.2. Missions de suivi et d'expertise des espaces protégés**

### **• Expertise des sites patrimoniaux remarquables (SPR)**

(Listes en annexe [1](#) et [2](#))

Après les 8 premiers SPR présentés en 1<sup>re</sup> section de la CNPA en 2018, puis 15 par an en moyenne entre 2019 et 2021, le nombre avait presque doublé avec 28 projets en 2022.

Le nombre de 22 projets présentés en 2024 est le même qu'en 2023. Comme l'an passé, une séance a été annulée.

La part des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) est stable (5 projets en 2024, dans la fourchette haute de 2 à 5 par an depuis 2018), le nombre de nouveaux classements au titre des SPR est de 13 comme l'an dernier, auxquels il faut ajouter 4 modifications de SPR existants.

Les extensions et réductions de périmètres de SPR existants sont en nombre égal, ce que l'on constate depuis 2018. En 2024, les deux extensions ont été déterminées par la nécessité de faire évoluer des protections anciennes et d'intégrer de nouveaux espaces patrimoniaux (la ville thermale à Dax, les collines aspectant le palais des Papes d'Avignon à Villeneuve-lez-Avignon), en articulation avec un PSMV existant (Villeneuve) ou envisagé (Dax). Une des réductions est un ajustement (Josselin), l'autre (Confolens-Lessac) est conséquente et, comme dans les cas similaires des années précédentes, significative du besoin de recentrer l'action des services et de mieux coordonner les outils disponibles.

Les inspecteurs ont fait face à une demande constante d'expertises sur site de la part des Drac. De plus, toutes les régions métropolitaines, et une outre-mer, ont été concernées par des projets de SPR en 2024 (voir tableaux [en annexe](#)).

On constate, comme les années précédentes, que les ABF, ainsi que les conseillers pour l'architecture, voire les chargés d'études, sont toujours demandeurs d'informations, et de clarification sur les aspects doctrinaires des SPR. Cela conduit les inspecteurs du collège AEP à intervenir, de manière formelle et informelle, tout au long des études de classement de SPR et d'élaboration de PSMV, auprès des Udap, des conseillers pour l'architecture, des directeurs de pôles, des élus, et des chargés d'études.

Ainsi régulièrement sollicités dans la mise en œuvre des SPR, les inspecteurs en lien avec la SDMHSP, communiquent et remontent à l'administration centrale des questions de droit ou de doctrine, en vue de clarifier et améliorer les pratiques.

### **• Patrimoine mondial**

#### ***- Canal du Midi***

Le collège a été interrogé sur un projet de poste de commande centralisé des écluses, au port de Carcassonne. Il impliquerait de construire un nouveau bâtiment, dans un secteur sensible du périmètre du PSMV et du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Une note a été produite pour la Drac, en appui aux actions déjà menées par les services Drac-Udap et Dreac, qui pourrait être suivie d'une mission sur place au besoin.

#### ***- Fortifications de Vauban***

Le travail d'expertise et de suivi de l'élaboration des zones tampons des 12 sites du bien « fortifications de Vauban », dont l'évolution avait été préconisée à la suite de la mission d'inspection de 2012, s'est poursuivi avec les Drac concernées, associant les inspecteurs du collège AEP. Cette action de coordination se poursuit grâce au représentant de la Drac Bourgogne-Franche-Comté, référente

nationale du projet, et grâce à l'investissement de l'association du Réseau des sites majeurs Vauban (RSMV).

**- Site historique de la ville de Lyon**

Dans le cadre de la révision de l'ancien Secteur sauvegardé de la ville de Lyon, une étude préalable s'étendant au périmètre du patrimoine Unesco (427 ha) et à sa zone tampon (323 ha) est engagée par la métropole et accompagnée par la Drac en 2021. Ce travail a été poursuivi en 2024 par le lancement de l'étude de délimitation d'un SPR élargissant le secteur sauvegardé initial à la presqu'île et aux berges de la Saône. Cette élaboration a donné lieu à un accompagnement de l'inspecteur territorialement compétent.

**• Missions interministérielles :**

**- Candidature à l'inscription au patrimoine mondial du Charolais-Brionnais au titre des paysages culturels :**

Mission interministérielle réalisée de juin à décembre 2023, avec les inspections générales du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ainsi que du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Le rapport conjoint a été finalisé début 2024 et ses conclusions ont été présentées par les inspecteurs au Comité français du patrimoine mondial à sa session de février.

**1.3. Missions d'expertise urbaine et architecturale dans et hors espaces protégés**

Au cours de l'année 2024, des demandes particulières relatives à des missions d'expertise thématique ou en assistance sur des projets spécifiques ont été sollicitées par la DGPA ou par les Drac :

**- Site de Villevert à Louveciennes (78)**

Le collège AEP a été saisi par la Drac Île-de-France afin de sécuriser et consolider l'avis de l'architecte des bâtiments de France sur un projet de permis d'aménager situé sur le plateau de Villevert à Louveciennes. Placé entre les domaines nationaux de Versailles et Marly-le-Roi, le site possède une forte sensibilité patrimoniale et paysagère, à la fois dans le périmètre délimité des abords du domaine de Versailles et dans la zone tampon du bien Unesco.

**- Projet de cité judiciaire à Colmar (68) :**

L'expertise du collège AEP a été sollicitée pour évaluer la faisabilité du projet de création de la future Cité judiciaire de Colmar en lien avec une demande de classement suivie par le collège MH. Ce projet est programmé sur l'îlot de l'ancienne prison et du tribunal judiciaire, site des Augustins, propriétés du ministère de la Justice, implanté dans le centre historique de Colmar couvert par un PSMV. Une procédure de modification du PSMV est envisagée pour permettre la réalisation de ce projet.

**2. Évaluation des politiques publiques et accompagnement des politiques mises en œuvre par la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture**

**• Suites du groupe de travail « missions des Udap » :**

**2.1. L'accompagnement du service du patrimoine**

**• Sites patrimoniaux remarquables : doctrine et formation des ABF**

Le collège AEP a été informé par la SDMHSP d'un renouvellement de l'offre de formation concernant les SPR, à destination des services déconcentrés du ministère. Le collège AEP a proposé d'y être associé et se tient à disposition.

## **2.2. L'accompagnement du service de l'architecture**

### **• Mission d'inspection relative au partenariat pédagogique établi entre l'École de Chaillot et l'École Nationale d'Architecture de Rabat (Maroc), à la demande de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine (CAPA)**

Cette collaboration propose depuis 17 ans, une formation aux architectes marocains désireux de développer leur expertise dans le champ du patrimoine bâti. Ce cursus abouti à un diplôme d'« architecte du patrimoine » développé conjointement avec des équipes pédagogiques des deux établissements.

### **• Participation aux politiques de labels :**

En 2024, le collège AEP a apporté sa contribution :

- à l'analyse des candidatures aux albums des jeunes architectes et paysagistes ;
- à l'analyse des candidatures de la consultation internationale « Quartiers de demain » ;
- au groupe de travail sur l'évolution du label national VPAH ;
- au groupe de travail « Réha-Héritages » mis en place par le Puca. Ce programme national d'expérimentation et de recherche porte sur la réhabilitation des logements qui nécessitent une attention particulière en raison de leurs spécificités patrimoniales, architecturales ou techniques. La première session du programme s'intéresse au parc de moins de 100 ans et traitera de bâtiments de logements collectifs ou de lotissements d'habitat groupé dont des édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable ». Le collège est représenté au sein du conseil scientifique et au Comité de pilotage institutionnel (Copili) du programme ;
- au comité de sélection des équipes de recherches candidates au nouveau « Réseau scientifique et pédagogique en architecture » des Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) lancé en 2024 ;
- au comité de sélection des contrats doctoraux des ENSA pour la campagne 2025 ;
- au comité de suivi de la journée d'étude « label ACR » organisé par l'ANCA en février 2025.

## **2.3. Participation des inspecteurs du collège AEP aux commissions nationales et régionales en tant que membre titulaire et délégué**

- Commissions nationales du patrimoine et de l'architecture (CNPA) ;
- Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) ;
- QUALIBAT (association loi 1901) ;
- Conseil scientifique de la MPP.

## **2.4. Participations diverses des inspecteurs du collège AEP**

### **• Formation post-concours des AUE (École de Chaillot / École des Ponts Paris Tech)**

- participation en tant que membre du jury de PFE d'un des inspecteurs ;
- association au Conseil de perfectionnement de la formation en septembre 2024 ;
- participation des quatre inspecteurs au suivi des PFE en qualité de directeurs d'études ;
- chargés de cours sur la politique et la mise en place des Sites patrimoniaux remarquables et sur la rédaction des avis ABF.

#### **• Concours ACMH**

- participation d'un des inspecteurs en tant que membre du jury du concours sur épreuves pour le recrutement des architectes en chef des monuments historiques.

#### **• Groupes de travail en lien avec la politique des Sites patrimoniaux remarquables**

Suite à l'édition du guide « Site Patrimonial Remarquable, mode d'emploi », l'association Sites & Cités remarquables pilote, en lien avec la SDMHSP, deux groupes de travail, auxquels le collège AEP est associé en tant qu'expert :

- groupe de travail « SPR », avec pour première thématique le contenu des études et des cahiers des charges de consultation des chargés d'études ;
- groupe de travail « Nature en ville ».

Par ailleurs, une représentante du collège est membre du comité de pilotage du projet « ARCHE : des solutions pour concilier nature en ville et préservation du patrimoine architectural et paysager ». L'étude, qui sera mise à disposition de ses adhérents, principalement collectivités territoriales et acteurs de terrain, est menée par l'association Plante & Cité, et bénéficie du soutien notamment de l'ANCT.

#### **• Groupes de travail Diri**

Le collège AEP a participé aux groupes de travail suivants :

- préparation des Entretiens du patrimoine consacrés aux patrimoines contestés (thématique du patrimoine urbain du XX<sup>e</sup> siècle) ;
- statut des biens mobiliers culturels ;
- positionnement et missions de l'IDPA, suite au séminaire du 27 mars 2024.

#### **• Interventions :**

- participation au séminaire des conseillers VPAH consacré au patrimoine culturel immatériel (Vannes, janvier 2024) ;
- participation au forum franco-chinois des présidents et des directeurs des Établissements de l'Enseignement supérieur, organisé par l'Université Tongji (Shanghai, mai 2024) ;
- participation au symposium « Patrimoines au-delà des frontières » co-organisé par CAUP, WHITRAP, Cité de l'architecture et du patrimoine (Dali, mai 2024) ;
- participation à la table ronde « création contemporaine en centre ancien » au congrès national « Sites et cités remarquables » (juin 2024) ;
- participation à la rencontre entre le ministère des Ressources naturelles de la République populaire de Chine et le ministère de la Culture (Paris, septembre 2024) ;
- animation de la table ronde « transition écologique et patrimoine » au salon international du patrimoine culturel (octobre 2024).

# Collège Archives

En 2024, le collège Archives a connu une relative stabilité d'effectif avec un binôme reconstitué, qui a pu prendre ses marques et revoir la répartition géographique de ses missions. L'activité des deux inspecteurs en poste s'est répartie entre les missions d'inspection de service, des jurys et réunions techniques concernant les bâtiments d'archives, les jurys de recrutement des directeurs d'archives départementales, le travail sur des thématiques transversales et d'autres activités d'expertise ou de représentation au sein d'instances diverses.

## 1 – Missions d'inspection de services et de sites

Les modalités d'intervention de l'Inspection ont été réévaluées et modifiées dans le cadre d'une réflexion collégiale et d'un échange avec le service interministériel des Archives de France (Siaf). Les missions relèvent désormais de deux catégories distinctes : des inspections proprement dites et des missions d'accompagnement, de conseil et de prospective. Chaque intervention donne lieu à un rapport, un compte-rendu ou une note signée par l'inspecteur missionné et adressé par le chef de la Diri aux différents acteurs concernés (donneur d'ordre, tutelles, personne en charge du CST, service). Le cas échéant, la mission peut s'achever par une réunion de restitution et de concertation avec l'ensemble de ces acteurs.

Des réunions régionales de format varié (Siaf et réunions CST) ont marqué l'année (réunions en Bretagne, Normandie, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Normandie). Elles permettent d'échanger directement avec les collègues sur les questions d'actualité et complètent utilement les réunions bilatérales de l'Inspection avec le Siaf (trois réunions en 2024).

Conformément à ces nouvelles modalités d'intervention, les inspecteurs ont réalisé des visites préalables aux jurys de recrutement en Essonne, en Eure-et-Loir, en Dordogne, en Meurthe-et-Moselle, dans le Loiret et dans le Cher. Dans certains cas, ces visites ont été remplacées par des entretiens prolongés avec les directeurs partants (Essonne, Guadeloupe, Mayotte). Les comptes-rendus ont été transmis aux collectivités, aux préfets et au Siaf.

À la suite d'une triple saisine des directeurs des archives départementales de Gironde, de la Haute-Vienne et de la Vienne, une mission d'inspection du service des archives régionales de Nouvelle-Aquitaine a été menée en 2024. Une réunion de restitution a eu lieu fin novembre. D'autre part, selon les nouvelles modalités d'intervention du collège Archives, il a été décidé d'assurer le suivi de l'inspection des archives de Clermont-Ferrand, réalisée en 2023. L'objectif est d'accompagner la collectivité dans la résolution des problèmes signalés et dans la mise en œuvre du projet immobilier associé.

À la demande du Siaf, les archives de Corse ont été inspectées en décembre 2024. Cette mission fera également l'objet d'un suivi serré en 2025.

Au-delà de ces déplacements, de nombreux échanges téléphoniques ou en visio-conférence ont eu lieu avec certains directeurs d'archives départementales en fonction de leur actualité et des questions induites.

## **2– Jurys de bâtiments d'archives**

Le projet de création d'un bâtiment mutualisé entre les archives municipales et la médiathèque de Roubaix a été de nouveau suivi en 2024 par l'Inspection à l'invitation de la directrice des archives départementales sur mandat de la sous-préfète déléguée au territoire roubaisien, en lien avec le Siaf : quatre réunions ont été réalisées en visio. L'Inspection a participé à la première réunion du jury constitué pour le futur bâtiment de la collectivité européenne d'Alsace à Colmar. L'Inspection a également participé au jury du concours d'architecture pour l'extension des archives départementales de Seine-et-Marne.

## **3 – Jurys de recrutements de directeurs d'archives départementales**

L'Inspection a participé à l'élaboration des fiches de postes et aux jurys de recrutement, pour donner suite à la mobilité ou au départ en retraite de directeurs d'archives départementales en Dordogne, en Meurthe-et-Moselle, dans le Loiret, en Corse et en Guadeloupe.

## **4 – Missions transversales**

L'un des inspecteurs a poursuivi la mission menée avec un des collègues du collège Musées sur le musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne et le réseau qu'il constitue, compte tenu de la part importante d'archives dans les collections de cet établissement. Après la présentation du rapport final aux associations et aux partenaires des collectivités territoriales en partenariat avec la Drac, la mission a été exceptionnellement poursuivie en 2024.

L'Inspection participe par ailleurs à une mission d'étude collégiale sur le statut des biens culturels mobiliers dont la lettre de mission a été validée par le DGPA. Un projet de rapport final a été élaboré et débattu à l'automne 2024. L'un des inspecteurs a également participé à l'étude sur les patrimoines contestés et a piloté un des ateliers dédiés à cette étude.

En 2024, l'un des inspecteurs a poursuivi le travail de définition de l'arborescence des ressources partagées de la Diri et des droits d'accès adaptés, en lien avec la mission des Archives du ministère. Un schéma final, validé par tous les services de la Diri a été transmis au Snum pour une prochaine mise en œuvre.

La mission Archives du ministère a relancé le groupe de travail « Archives en musée » et a souhaité que l'Inspection y prenne part (collèges Musées et Archives). Une première journée d'étude au musée des Arts décoratifs a permis de faire le point sur le sujet et de définir des axes prioritaires pour 2025.

## **5 – Autres activités d'enseignement, d'expertises ou de représentations**

L'Inspection a travaillé avec l'Institut national du patrimoine pour le montage du contenu du stage international d'archivistique.

L'Inspection a participé aux réunions du comité de pilotage de la Grande collecte des Archives du sport, pilotée par le Siaf et à la journée d'étude organisée par le comité de pilotage de l'étude sur la reconfiguration des rapports aux usagers (2RU) pilotée par l'université d'Angers (laboratoire TEMOS).

L'Inspection a participé à la CNPA « Instruments de musique et Jardins », au conseil scientifique et au conseil d'administration de l'école nationale des Chartes.

L'un des inspecteurs est également chargé de cours au Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) à Tours sur le thème des patrimoines et de leurs publics (18 h).

L'un des inspecteurs a participé en 2024 au groupe de travail « Archives » du consortium MASA + sur les archives de l'archéologie. Des échanges réguliers ont permis d'avancer pour la réalisation d'une cartographie des sources.

# Collège Inventaire général du patrimoine culturel

Inspecteur : Xavier de Massary

## Contrôle scientifique et technique :

### Champ d'application

Le décret n° 2005-835, pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, précise que « **le contrôle scientifique et technique de l'État sur l'Inventaire général du patrimoine culturel vise à garantir, à l'échelle nationale, la qualité scientifique et technique des opérations d'inventaire et à assurer la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité de leurs résultats** ».

Le contrôle scientifique et technique vérifie la conformité des opérations d'inventaire aux normes établies par l'État et visées par le Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Ces normes portent sur les méthodes de conduite des opérations, les vocabulaires, les schémas et format de données. Ce contrôle est exercé par le ministre chargé de la culture qui en confie la réalisation à l'inspection des patrimoines.

### Inspections de services et rapports :

- Service Inventaire et Patrimoine culturel d'Auvergne-Rhône-Alpes : inspection entre le 6 octobre et le 18 novembre 2022. Rendu du rapport en janvier 2024.
- Service Inventaire et Patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté : inspection du 13 au 23 novembre 2023. Rendu du rapport en avril 2024.
- Réunion avec l'ACRI (association des chefs de service de l'Inventaire général) et la Mission Inventaire général du patrimoine culturel (MIGPC) sur ses attentes concernant les inspections.

### Pour le CNIGPC (Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel)

- À partir des rapports annuels 2023 envoyés par les régions, saisie sur tableau des opérations en cours.
- Participation à la section scientifique du CNIGP, en particulier pour l'examen des rapports annuels et la préparation des avis. Représentation de l'inspection à la séance annuelle du Conseil national (25 septembre 2024).

### Centre André-Chastel

- Sur la sollicitation du HCERES, membre du comité d'experts chargé de l'évaluation quinquennale du centre André-Chastel : participation aux auditions et à la rédaction du rapport.

### Dossiers transversaux Inspection

- Tri et classement des archives du collège Inventaire général.
- Participation à l'étude sur le statut des objets mobiliers.
- Participation à la CNPA 2<sup>e</sup> section (classement des immeubles) : 7 séances.

### Divers

- Présidence d'un jury de chefs de travaux d'art (février 2024).

- Participation au conseil scientifique du Parc national de forêts (3 réunions).
- Participation aux ateliers de formation à la transition écologique organisés pour les cadres supérieurs de l'État (deux séances : novembre et décembre).

# Collège Monuments historiques

Rédacteurs : Cécile Ullmann (coordination), Hélène Lebédel-Carbonnel, Philippe Saunier, Marie-Anne Sire

Le collège Monuments historiques est composé de quatre inspecteurs conservateurs et de sept inspecteurs architectes en chef des monuments historiques (ACMH). Cette composition spécifique au collège s'explique par la portion très importante des avis à rendre concernant des travaux sur les immeubles protégés, pour lesquels le croisement des approches historienne et technicienne est fondamental. Cela se traduit par l'élaboration systématique d'avis conjoints sur les projets de travaux. Ces avis peuvent être également rendus, selon les cas, avec d'autres collèges.

Le collège a vu, en janvier 2024, l'arrivée de Richard Duplat, inspecteur architecte, en remplacement de François Jeanneau, parti à la retraite. L'année 2025 verra le départ à la retraite de Marie-Anne Sire, inspectrice conservatrice.

L'expertise de l'Inspection vise à garantir une cohérence de traitement des dossiers sur le plan national tout en prenant la juste mesure de la spécificité de chaque situation. Pour ce faire, elle s'appuie sur sa connaissance des territoires, sur les échanges réguliers entre collègues inspecteurs, et sur les relations suivies avec la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP). En 2024, deux réunions entre le collège et cette dernière ont ainsi pu se tenir, chiffre en retrait par rapport à l'année précédente, mais qui fait abstraction de contacts plus informels.

## 1 – Les avis en chiffres

|                            | Circonscription 1 | Circonscription 2 | Circonscription 3 | Circonscription 4 | TOTAL      |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|
| CL immeuble                | 10                | 9                 | 8                 | 10                | <b>37</b>  |
| CL domaine national        | 16                | 5                 | 7                 | 3                 | <b>31</b>  |
| CL d'office immeuble       | 0                 | 0                 | 0                 | 1                 | <b>1</b>   |
| Cession immeuble           | 1                 | 3                 | 1                 | 2                 | <b>7</b>   |
| Déclassement immeuble      | 0                 | 0                 | 1                 | 1                 | <b>2</b>   |
| CL objet mobilier          | 4                 | 12                | 3                 | 2                 | <b>22</b>  |
| CL ensemble hist. Mobilier | 2                 | 2                 | 0                 | 1                 | <b>5</b>   |
| Travaux sur immeuble       | 8                 | 46                | 15                | 26                | <b>95</b>  |
| Tvx immeuble avec CNPA     | 1                 | 2                 | 5                 | 3                 | <b>11</b>  |
| Tvx d'office immeuble      | 0                 | 1                 | 0                 | 2                 | <b>3</b>   |
| Travaux objets mobiliers   | 0                 | 3                 | 4                 | 1                 | <b>8</b>   |
| Patrimoine mondial         | 0                 | 1                 | 0                 | 0                 | <b>1</b>   |
| <b>TOTAL</b>               | <b>42</b>         | <b>86</b>         | <b>44</b>         | <b>52</b>         | <b>224</b> |

Tableau 1 : répartition des avis par circonscription<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Circonscription 1 = Corse, Guadeloupe, Hauts-de-France, Île-de-France (sauf Seine-et-Marne et Notre-Dame de Paris), Martinique, Pays de la Loire (H. Lebédel-Carbonnel).

Le nombre d'avis rendus en 2024 est non seulement très important (224)<sup>2</sup> – cela représente quasiment un avis par jour, déduction faite des déplacements sur le terrain et des jours de congés) – mais il est aussi en nette augmentation par rapport à 2023 (177). Cela s'explique par les attentes très fortes du terrain, attentes auxquelles les inspecteurs ont su répondre (la moitié environ des avis correspondent à des sollicitations venues des Drac). À l'évidence, les services déconcentrés éprouvent le besoin d'être épaulés dans leurs missions.



Tableau 2 : répartition des avis immeubles / objets mobiliers et protection / travaux

Les avis se répartissent en deux catégories, à parts égales : les avis sur travaux, qui émanent en grande majorité des demandes des Drac, et les avis sur protection, qui émanent de la SDMHSP, en vue de l'examen des dossiers en CNPA. Ils concernent en grande majorité les immeubles, les objets mobiliers ne représentant que 16 % des avis.

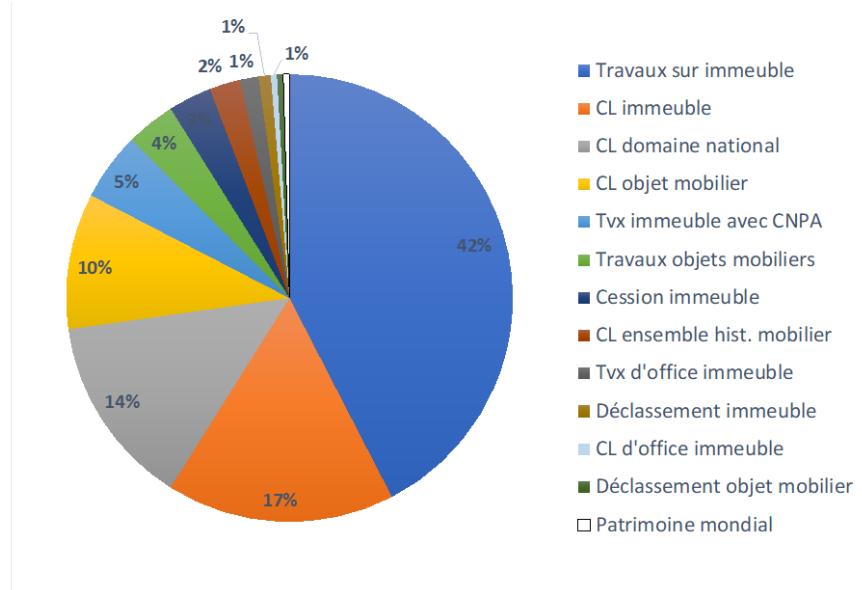


Tableau 3 : répartition des avis par catégories

Circonscription 2 = Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, La Réunion, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur (Ph. Saunier).

Circonscription 3 = Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Pieux établissements, Notre-Dame de Paris (M.- A. Sire).

Circonscription 4 = Centre-Val de Loire, Grand Est, Guyane, Normandie, Seine-et-Marne (C. Ullmann).

<sup>2</sup> Ces chiffres ne prennent pas en compte les participations aux CRPA, aux commissions d'examen des projets (quand elles existent en Drac), les avis rendus de manière informelle lors des visites de chantiers et des comités scientifiques (inclus dans les comptes-rendus établis par les Drac), les diverses sollicitations informelles, mais aussi les travaux transversaux de la Diri (comme l'étude sur les patrimoines contestés ou celle sur le statut des biens mobiliers culturels).

Les sujets relatifs aux travaux sur immeubles sont très largement majoritaires. Il est vrai que ce sont ceux, *a priori*, pouvant poser le plus de difficultés. Il n'en reste pas moins que la quasi-absence de sollicitation du collège sur des sujets de restauration d'objets mobiliers pose question.

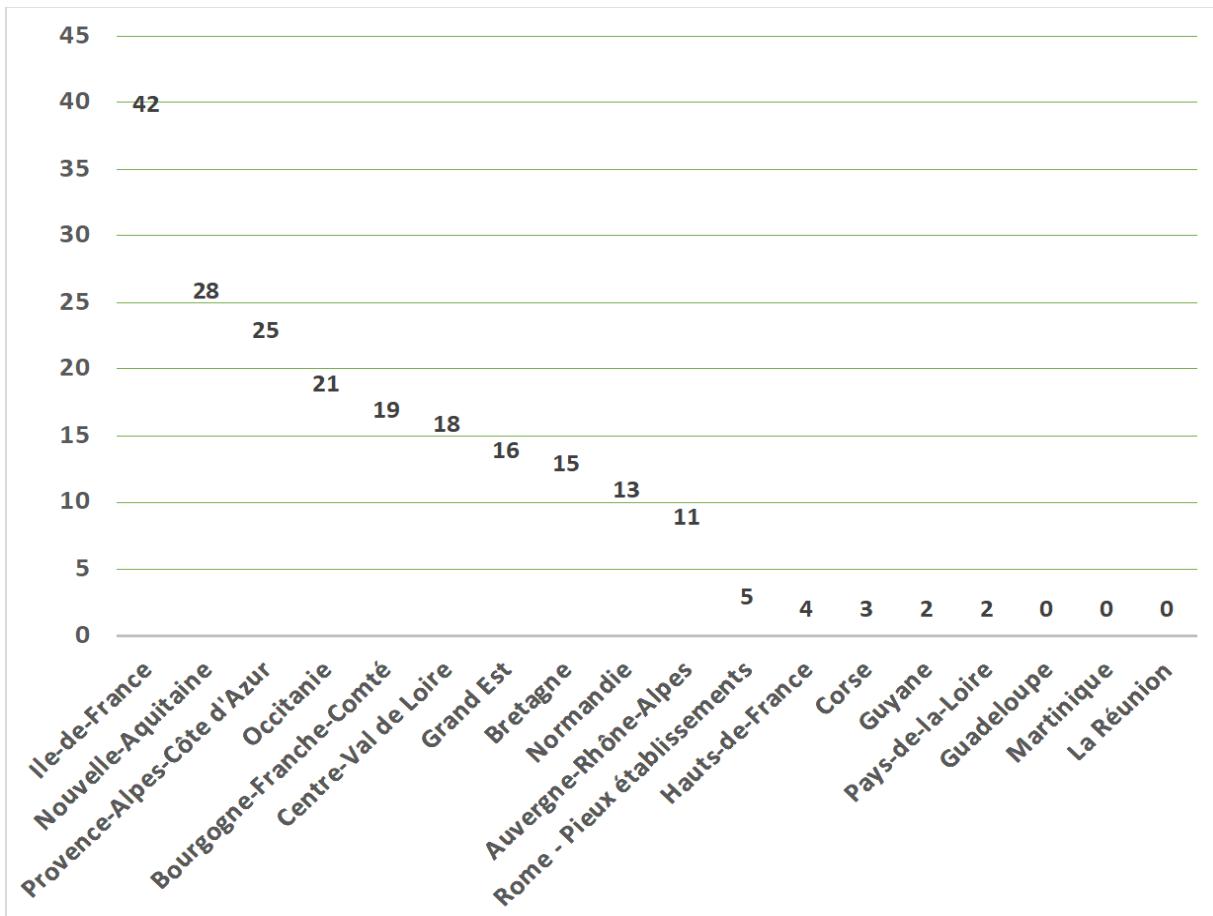


Tableau 4 : répartition des avis par régions

Un constat s'impose : les sollicitations des régions ne sont pas proportionnelles à leur taille, au nombre de monuments protégés et au volume d'opérations conduites chaque année. Le nombre élevé d'avis rendus pour l'Île-de-France s'explique par la campagne relative à la création de nouveaux domaines nationaux (16 avis) et par l'importance du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. *A contrario*, le faible nombre de sollicitations émanant des Drac Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Pays de la Loire interroge. En outre, le collège s'étonne que les territoires ultramarins le sollicitent si peu, alors même que les conservations régionales y sont très peu dotées en personnel et auraient un intérêt particulier à recueillir, sur certains dossiers, l'appui de l'inspection. La circulaire de 2009 sur le contrôle scientifique et technique en matière de MH précisait pourtant les critères de saisine de l'Inspection. Elle reste, selon nous, totalement pertinente. Gageons que la diffusion du guide pratique de la Diri encouragera encore davantage cette saisine.

## **2 – La participation au contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques**

### **Les expertises ponctuelles**

Le collège rédige régulièrement des notes ou avis sur des sujets d'actualité. Ces avis répondent pour l'essentiel aux demandes des Drac qui sollicitent l'Inspection dans le cadre de l'exercice du contrôle scientifique et technique des dossiers de travaux et des suivis de chantiers. Plus rarement, ces avis répondent à une demande du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

En 2024, 117 avis ont été rendus sur des projets de travaux, qui contribuent à fixer la doctrine en matière de conservation-restauration. À l'église Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, par exemple, l'Inspection a orienté le projet vers la préservation, et la restitution partielle, des décors néo-gothiques datant de la période de l'Annexion, dont l'intérêt, longtemps gommé, nécessite d'être réévalué. À l'église Sainte-Thérèse de Metz, l'Inspection a réorienté le projet en faveur d'un maintien *in situ* des vitraux expérimentaux, sur résille béton, de Nicolas Untersteller, alors que leur remplacement par des fac-similés était envisagé. À la cathédrale de Limoges, le projet de restauration des vitraux du chœur, soufflés par une explosion en 2005, a été profondément réorienté par l'Inspection : la création de verrières de doublage a été abandonnée, considérant qu'elles condamneraient de très anciennes dispositions architecturales, sans gain avéré pour la conservation du vitrage, et la restauration des verres brisés a été revue en fonction de ce changement de parti (s'agissant de verres à motifs sériels, renoncement à les restaurer quand ils présentent un trop grand nombre de casses, au profit de restitutions).

Le principe de collégialité des avis s'impose pour les sujets croisés MH-archéologie et MH-musée. On retiendra pour exemple, l'avis émis par les collèges MH, archéologie et AEP contre le déclassement partiel du site des roches gravées amérindiennes de la Carapa à Kourou (Guyane), au profit de la réalisation d'un périmètre délimité des abords afin de gérer la pression immobilière.

Le cas particulier des demandes de placement sous le régime de **l'instance de classement**, réalisées le plus souvent à la demande d'associations dans le contexte de démolitions ou de restructurations lourdes imminentes, mobilise l'expertise de l'Inspection des patrimoines à la demande du directeur général, avec des contraintes particulières de réactivité et de recherche d'informations et de documentation de première main. On peut évoquer à ce titre le rapport sur le couvent de la Visitation de la rue de Vaugirard à Paris, ou encore le dossier du pavillon des Sources appartenant à l'Institut du Radium fondé par Marie Curie à Paris, dont le projet de démolition a suscité la rédaction par les collèges MH (H. Lebédel-Carbonnel) et musées (P. Pénicaud) d'un rapport d'expertise conjoint visant à évaluer son intérêt patrimonial.

### **Les commissions d'évaluation des projets**

Afin de favoriser une analyse collégiale des projets et de faciliter le dialogue avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, plusieurs CRMH organisent des commissions d'évaluation des projets, auxquels sont associés les différents services patrimoniaux des Drac. Bien qu'il s'agisse d'un travail extrêmement prenant (une réunion par mois en Île-de-France, une par trimestre en Centre-Val de Loire), la participation des inspecteurs à ces réunions permet de garantir une application homogène des doctrines et des pratiques sur l'ensemble du territoire. Elle permet également d'avoir une vision sur un certain nombre d'immeubles inscrits au titre des monuments historiques. Le collège estime que les régions n'ayant pas mis en place ces moments d'analyse collégiale gagneraient à le faire.

## **Les comités scientifiques**

Pour les chantiers les plus complexes, des comités scientifiques internationaux sont institués par les Drac, qui réunissent des experts extérieurs au ministère, universitaires, conservateurs, restaurateurs... afin d'orienter les partis d'intervention. Les inspecteurs participent systématiquement à ces comités. En 2024, ils ont concerné les opérations suivantes :

- restauration de la porte dorée et des fresques du Primatice au château de Fontainebleau ;
- restauration de la tapisserie de Bayeux, dans le contexte de rénovation du musée ;
- schéma directeur de l'abbaye de Jumièges ;
- restauration du portail central de la façade occidentale de la cathédrale de Reims ;
- restauration de la Mise au Tombeau de Chaource ;
- restauration du portail de la chapelle de la chartreuse de Champmol à Dijon ;
- restauration de la chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp ;
- travaux de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- triptyque de Moulins, en restauration au C2RMF ;
- restauration des sculptures du chœur clos de la cathédrale d'Albi ;
- restauration des sarcophages de l'enfeu des Comtes et des sculptures de la façade occidentale à la basilique Saint-Sernin de Toulouse ;
- restauration des sculptures du cloître des Augustins à Toulouse ;
- restauration des médaillons sculptés de l'Hôtel de Bernuy à Toulouse (avec le CICRP) ;
- restauration des bustes sculptés de la salle Henri-Martin au Capitole à Toulouse ;
- restauration des volets d'orgue de la cathédrale de Perpignan et projet de remontage sur l'orgue (avec le CICRP) ;
- restauration et mise en valeur des ruines de Lugdunum ;
- restauration du théâtre du château de La Roche-Guyon ;
- restauration du salon de Diane au château de Versailles ;
- mise aux normes du corps central nord du château de Versailles dans le cadre de la poursuite du schéma directeur de 2003 ;
- restauration du baldaquin de l'église Notre-Dame du Val-de-Grâce à Paris ;
- restauration de la cathédrale de Nantes suite à l'incendie criminel du 18 juillet 2020, en particulier de la verrière de la façade occidentale, du grand orgue et du tombeau des ducs de Bretagne ;
- création d'une galerie contemporaine à l'avant du portail occidental de la cathédrale d'Angers ;
- restauration et mise en valeur de l'abbaye de Fontevraud.

À Reims, l'Inspection a rappelé l'importance de maintenir en place les statues gothiques du portail central, quand leur remplacement par des copies était questionné. À Bayeux, elle a réaffirmé, avec le LRMH, les conditions de présentation indispensables à la conservation de la tapisserie, dans le cadre de la rénovation du musée. À Jumièges, elle a infléchi la refonte du parcours de visite en faveur d'une présentation des collections dans l'ancien logis abbatial et déconseillé la mise en place d'une couverture contemporaine sur l'église Saint-Pierre en raison de l'impact paysager. À La Roche-Guyon, s'agissant des vestiges de l'un des théâtres aristocratiques les plus précoce documentés en France (1768), l'inspection a orienté l'EPCC vers la commande de relevés et d'études complémentaires en amont de la mise au point du projet de restauration et d'ouverture au public. Pour la cathédrale de Nantes, elle rappelle l'enjeu majeur, qui est celui de la cohérence du parti général de restauration post incendie

criminel, entre création, reconstitution et conservation-restauration, en dialogue permanent avec le clergé affectataire.

### **Les jurys de concours en création artistique et architecturale**

Les inspecteurs ont participé à la préparation de cahiers des charges pour des concours en création artistique dans des monuments historiques (création de vitraux pour les cathédrales de Bourges et de Nantes, création de médaillons peints au plafond de la salle du conseil municipal classée de l'Hôtel de Ville de Toulouse) et à plusieurs jurys dans le cadre de concours pour la création de vitraux ou de mobilier liturgique (orgue de chœur, mobilier liturgique, assises et vitraux des chapelles sud de la cathédrale Notre-Dame de Paris, rose ouest de la basilique Saint-Sernin de Toulouse confiée à J.-M. Othoniel, orgue de la cathédrale de Nantes). Leur expérience de ces démarches à l'échelle nationale a aidé les Drac à consolider leurs cahiers des charges et règlements de consultation.

### **Focus Notre-Dame de Paris**

L'inspection (R. Martin et M.-A. Sire) a été sollicitée par la Drac Île-de-France à chaque étape du projet de reconstruction de la cathédrale après l'incendie du 15 avril 2019. Ses avis s'inscrivent dans le prolongement du parti d'intervention validé en CNPA, qui vise à rétablir la cathédrale conformément au projet global conçu par Lassus et Viollet-le-Duc. Ils ont concerné la réorganisation du parcours de visite dans les tours nord et sud, la mise en place d'un nouveau parcours liturgique, la création d'un coq pour l'extrémité de la flèche, la commande d'un nouveau mobilier liturgique et de nouvelles assises, le rétablissement de l'horloge disparue dans l'incendie, le redéploiement du trésor dans les espaces de la sacristie et la création d'un nouveau reliquaire pour la couronne d'épines.

Deux projets ont été soumis en 2024 à la CNPA pour lesquels l'Inspection s'est prononcée :

- favorablement pour la restauration des arcs-boutants et des parties hautes de la sacristie (tranche 3 des travaux),
- défavorablement pour la dépose des vitraux des chapelles sud.

### **Focus Rome, la villa Médicis et les Pieux Établissements**

À Rome, l'Inspection (P. Bortolussi et M.-A. Sire) a été sollicitée par les responsables de la villa Médicis pour finaliser le schéma directeur concernant l'ensemble des bâtiments, qui complète celui réalisé sur les jardins en 2018. L'avis de l'Inspection a aussi été demandé pour la restauration du groupe des Niobides présent dans les Quadrati.

Pour les cinq églises françaises relevant des Pieux Établissements, l'Inspection a participé, à la demande de M<sup>me</sup> l'Ambassadrice près le Saint-Siège, à une journée d'échanges avec la Surintendance romaine et des historiens d'art italiens pour valider le réaménagement du sanctuaire de l'église Saint-André-et-Saint-Claude-des-Francs-Comtois-de-Bourgogne. Cette journée a abouti à la remise en place de la toile de Pietro Barberi appartenant au premier décor du sanctuaire, laquelle avait été reléguée en 1889 dans la sacristie.

L'Inspection a aussi été sollicitée pour accompagner les travaux en cours dans trois chapelles de l'église Saint-Louis-des-Français, la restauration du Christ en croix du XVI<sup>e</sup> siècle et le programme pour améliorer la sécurité incendie, conformément aux préconisations de la Missa. À ce titre, le plan de sauvegarde des biens culturels établi en 2023 avec l'aide de 9 élèves-conservateurs de l'INP a été complété en 2024 avec 7 élèves-conservateurs, qui ont travaillé sur les espaces du palais jusque-là non pris en compte. L'Inspection a assuré l'encadrement de ce travail, avec l'appui, en seconde semaine, de

T. Noyelle, conservateur à la CRMH Centre-Val de Loire. L'INP a proposé à l'ambassadrice d'organiser en 2025 une nouvelle mission qui concernerait le plan de sauvegarde de l'église de la Trinité-des-Monts.

Enfin, l'Inspection a été amenée à participer à l'enquête engagée par la Cour des comptes sur la gestion des Pieux Établissements (rapport rendu public en juillet 2024) et aux échanges concernant le renouvellement de la convention entre les Pieux Établissements et le ministère de la Culture, laquelle associe désormais le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

### **3 – Réflexion et contribution à la doctrine**

Les inspecteurs participent à de nombreuses commissions spécialisées dans le domaine des monuments historiques et, plus globalement, du patrimoine.

#### **CRPA**

L'Inspection est membre de droit des CRPA.

Bien que les inspecteurs du collège MH s'efforcent de participer régulièrement aux CRPA, organisées par les Drac dont ils assurent le suivi, le rythme est difficile à tenir. Aussi, le collège recommande aux Drac de lui signaler suffisamment en amont les dossiers complexes ou susceptibles d'être évoqués en CNPA pour lesquels la présence de l'Inspection est particulièrement attendue. En outre, il nous semble légitime que le débat soit pleinement conduit et assumé au niveau régional avant d'être, le cas échéant, porté au niveau national.

#### **CNPA**

L'avis du collège est systématiquement requis pour les dossiers examinés en CNPA, qu'il s'agisse des projets de classement (immeubles, objets mobiliers et ensembles mobiliers, immeubles par destination, orgues, instruments de musique, grottes ornées, parcs et jardins), des projets de travaux (travaux d'office, création de vitraux, travaux sur des édifices emblématiques...), ou encore des projets de cession de MH appartenant à l'État ou d'acquisition d'objets mobiliers pour les MH État. Au-delà de la présentation de chaque dossier par la Drac concernée, il s'agit notamment, pour l'Inspection, de verser au débat des éléments de contexte, ou de comparaison, qui s'inscrivent dans un cadre doctrinal national, voire international.

Dans le cadre d'une procédure collégiale, l'expertise de l'Inspection peut parfois orienter la décision finale, soit dans un sens favorable (ainsi du château de Ternay [Val de Loire], sur lequel les avis étaient très partagés, et pour lequel le collège a insisté sur la signification politique de son décor plutôt que sur la personnalité du maître d'œuvre), soit dans un sens défavorable (comme pour le monument commémoratif à Paul Nozal au Tâtre [Charente]). Elle peut également, grâce à une expertise de terrain, réévaluer le périmètre du classement initialement envisagé par la Drac. Ainsi pour les bains municipaux de Deauville, l'Inspection a demandé la prise en compte des extensions des années 1950, qui participent de la constitution du paysage en front de mer. Pour la rade de Cherbourg, elle a recommandé la création d'un SPR, en complément de la demande de classement de 4 forts, considérant la qualité urbaine et paysagère d'ensemble de la rade. Pour le Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, l'Inspection a recommandé la prise en compte des bâtiments dans leur intégralité malgré la volonté initiale de la direction souhaitant restreindre la protection aux pièces les plus décorées, contribuant ainsi à orienter la décision finale vers un classement en totalité.

On peut citer également les quelques dossiers suivants pour leur caractère emblématique :

- Classement d'office immeuble : l'ancienne synagogue d'Ennery, rare témoignage de la présence des communautés juives en Lorraine, en état de péril.
- Classement d'ensembles historiques mobiliers : les sondes atomiques de l'université de Rouen, des collections d'apothicaireries, le mobilier des appartements d'Auguste Perret et de Le Corbusier.
- Projet de travaux : l'ancienne abbaye-prison de Clairvaux (l'Inspection a rappelé la nécessité de préserver les témoignages de la période carcérale), la restitution de la dorure de la flèche de la cathédrale d'Orléans, la restructuration de l'ancienne abbaye d'Hautvillers (l'Inspection a retravaillé le projet, aux côtés du maître d'ouvrage, en direction d'un plus grand équilibre entre création contemporaine et préservation des vestiges de l'abbaye de Dom Pérignon), le réaménagement de la place de la Concorde avec pour état de référence le second état Hittorff, le schéma directeur d'Oradour-sur-Glane.
- Travaux d'office : pour le château de Lignières, en péril, l'Inspection a recommandé la protection d'office des archives Bourbon-Parme et du mobilier, en plus de la réalisation de travaux d'office, considérant qu'ils participaient pleinement de la valeur patrimoniale de l'édifice.

L'année 2024 a été marquée par la relance, à l'initiative de la DGPA, de la protection au titre des **domaines nationaux**. Depuis la promulgation en 2016 de la loi LCAP créant ce régime particulier, 21 domaines nationaux ont été créés. Il s'agit principalement d'anciens domaines de la Couronne. Une nouvelle liste de 31 monuments classés appartenant à l'État et affectés au ministère de la Culture a été présentée devant la CNPA. L'objectif poursuivi tient à la volonté d'élargir les champs typologique et géographique couverts, mais aussi de répondre à la demande des affectataires, soucieux des enjeux de communication et de maîtrise du droit à l'image. Dans un premier temps, la commission s'est prononcée sur le « lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation » qui caractérise ces monuments, critère principal retenu par le législateur. Ce lien exceptionnel a fait l'objet d'une expertise de l'Inspection pour chacun des monuments examinés. Vingt-neuf ont été retenus pour une protection au titre des domaines nationaux. Ont été retirés, sur proposition de l'Inspection, les ensembles immobiliers relevant de la typologie des maisons d'illustres (maison de Gambetta aux Jardies, maison de Voltaire à Ferney, maison Bonaparte à Ajaccio). Dans un second temps, les périmètres des futurs domaines nationaux sont présentés devant la CNPA et font également l'objet d'une expertise de l'Inspection portant sur la cohérence de la délimitation proposée. Le travail scientifique ainsi réalisé participe de la construction de la mémoire de la Nation et de l'affirmation symbolique de cette mémoire dans le paysage.

Outre les avis qu'ils sont amenés à produire pour leurs circonscriptions territoriales, les inspecteurs participent aux différentes sections de la CNPA en qualité de membres :

- section 2 (protection des immeubles) : P. Bortolussi, M.-A. Sire ;
- section 3 (travaux sur immeubles) : P.-A. Gatier, M.-S. de Ponthaud, M.-A. Sire, C. Ullmann ;
- section 4 (objets mobiliers) : H. Lebédel-Carbonnel ;
- section 5 (instruments de musiques) : H. Lebédel-Carbonnel.

#### Autres commissions

- Conseil scientifique du LRMH (C. Ullmann) ;
- Conseil scientifique de la MPP (M.- A. Sire) ;
- Conseil d'administration du CICRP (P. Saunier par délégation du chef de la Diri) ;
- Conseil d'administration de l'EPCC Versailles (C. Ullmann) ;

- Conseil d'administration de l'EPCC château de Fontainebleau (C. Ullmann) ;
- Conseil d'administration de la Fondation Le Corbusier (C. Ullmann).

### **Patrimoine mondial**

L'Inspection est associée à l'instruction des demandes d'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial et participe à ce titre aux réunions du Comité du patrimoine mondial. Elle est actuellement chargée d'expertiser le projet d'inscription des enclos paroissiaux du Finistère. Début 2024, elle a plaidé pour son inscription sur la liste indicative, devenue effective. Elle continuera donc de suivre ce dossier dans les étapes suivantes. En 2025, elle devra s'atteler au projet d'inscription des sites clunisiens (bien en série).

### **Études thématiques transversales**

Le collège a participé en 2024 aux deux groupes de travail transversaux piloté par la Diri à la demande du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

L'un concerne le **statut des biens mobiliers culturels**. S'agissant de la dimension « monuments historiques », cette étude a confirmé la nécessité de clarifier les conditions d'exercice du CST quand les biens protégés étaient affectés ou déposés dans une structure de conservation relevant d'un autre livre que le livre VI du Code du patrimoine (musée de France, bibliothèque classée, etc.). Elle a également mis en évidence la nécessité de mieux traiter les éléments déposés des immeubles classés (comment se fait le tri de ces éléments en cours de chantier, comment confirme-t-on (ou met-on fin) aux effets du classement prévus à l'article L.622-1. Elle a soulevé la question de l'articulation de la protection des œuvres du CNAP (au titre du CG3P) et d'une éventuelle protection au titre des monuments historiques, en considérant que cette dernière devrait être conditionnée à un transfert de propriété des œuvres au profit des dépositaires (ou à un changement d'affectation quand les œuvres concernées sont conservées dans un édifice appartenant à l'État).

L'autre concerne les **patrimoines contestés**. Partant du constat que de nouvelles formes de « vandalisme patrimonial » semblent apparaître, l'Inspection a souhaité ouvrir le débat sur les nouveaux risques pesant sur la préservation du patrimoine, se doter d'un cadre de réflexion, d'une déontologie et proposer des plans d'action pour les services instructeurs. Le domaine des monuments historiques est particulièrement concerné par ces contestations, notamment sur la statuaire dans l'espace public. Deux des trois ateliers mis en place, rassemblant universitaires, experts du patrimoine, représentants de la société civile et élus, ont été co-animés par le collège, l'atelier « évaluer les patrimoines » (H. Lebédel-Carbonnel) et l'atelier « gérer les situations critiques » (C. Ullmann).

Le collège participe également à la rédaction du **bilan sanitaire quinquennal** sur les MH coordonné par la SDMHSP.

### **Guides pratiques**

Les inspecteurs contribuent à l'élaboration des guides pratiques à destination des Drac et des propriétaires de MH, coordonnés par la SDMHSP. Ces guides, mis en ligne sur le site du ministère de la Culture, sont régulièrement actualisés. En 2024, ces actualisations ont concerné les guides pratiques relatifs à la **maîtrise d'ouvrage**, au **dossier documentaire des ouvrages exécutés** (DDOE) et au **diagnostic sur immeubles et objets mobiliers protégés MH**.

L'année 2025 devrait être consacrée à la refonte et la mise à jour des circulaires sur la protection des MH immeubles et objets mobiliers.

## 4 – Suivi des carrières et des services

### Participation aux recrutements des agents de la filière patrimoniale

Les inspecteurs ont participé en 2023-2024 au jury de recrutement des ACMH, de l'élaboration des sujets à l'audition des candidats et l'analyse des thèses (F. Didier, R. Duplat, R. Martin, C. Ullmann).

Le collège est membre du conseil de professionnalisation de l'INP, chargé d'accompagner les élèves conservateurs au long de leur scolarité, sur le modèle d'un mentorat (C. Ullmann).

Le collège est également membre de la Commission d'évaluation scientifique des conservateurs du patrimoine pour la filière MH (H. Lebédel-Carbonnel).

Participation à d'autres jurys : concours d'entrée à l'École de Chaillot.

### Mission d'évaluation et d'accompagnement des services

À la suite de la mission d'appui de l'Udap/CRMH de Guyane effectuée en 2023 par C. Ullmann et X. Clarke pour le collège AEP, les inspecteurs ont effectué tout au long de l'année 2024 un suivi renforcé du service, dans le contexte spécifique de la réforme de l'organisation des services de l'État conduite par le préfet de Région.

En 2024, la Corse a fait l'objet d'un suivi étroit du fait de la prise de poste d'une nouvelle conservatrice régionale des monuments historiques. D'importants dossiers de protection et de travaux ont pu être accompagnés dans le cadre d'une mission conjointe de R. Duplat et d'H. Lebédel-Carbonnel ; ce fut le cas en particulier de la citadelle de Bonifacio, dont le classement a été voté à l'unanimité par la CNPA. Dans le domaine de la protection, où beaucoup reste à faire, la thématique des maisons patriciennes de la ville de Bastia est jugée prioritaire.

L'année 2025 devrait être consacrée à un état des lieux des CRMH.

## 5 – Transmission des savoirs et valorisation

### Participation à la formation au sein des écoles sous tutelle du ministère de la Culture

Les inspecteurs conservateurs et les inspecteurs architectes participent aux formations dispensées par l'École de Chaillot et l'INP (départements des conservateurs et des restaurateurs).

Au sein de l'**École de Chaillot**, le collège est membre du conseil pédagogique (F. Didier, C. Ullmann), dont les travaux ont concerné prioritairement la refonte des grilles d'enseignement du DSA. Il participe aux tables rondes mises en place par F. Didier en 2023, consacrées à l'exercice CST.

Au sein de l'**Institut national du patrimoine**, les inspecteurs interviennent dans la formation initiale des conservateurs du patrimoine : cours sur l'évolution de la doctrine de restauration à partir des procès-verbaux de commission travaux (M.- A. Sire) ; aménagement des trésors d'églises et de cathédrales, étude et présentation des dépôts lapidaires (M.- A. Sire) ; séminaire direction de service, direction de projet, module déontologie (H. Lebédel-Carbonnel), module GRH (C. Ullmann).

Ils interviennent également dans la formation continue. L'INP a organisé en 2024 une formation de 3 jours sur les **ensembles et décors historiques mobiliers**, coordonnée par la sSDMHSP-bureau de la

conservation des monuments historiques mobiliers (E. Flament-Guelfucci) et l'Inspection (H. Lebédel-Carbonnel). H. Lebédel-Carbonnel y a présenté un bilan des politiques d'ameublement des monuments historiques sur les quarante dernières années, C. Ullmann un bilan des classements d'ensembles historiques mobiliers depuis 2016 et F. Didier trente ans de restauration des grands décors à Versailles.

L'Inspection est également intervenue au sein de journées de formations professionnelles :

- **Journée des CMH et des CAOA** organisée par la SDMHSP : animation de la table ronde consacrée aux usages partagés des objets protégés des édifices religieux (H. Lebédel-Carbonnel), actualité des aménagements des trésors d'églises et de cathédrales (M.- A. Sire).
- **Journées d'étude « gestion, conservation, sécurisation des objets mobiliers dans l'espace public »** organisées par la Ville de Besançon, présentation par C. Ullmann du nouveau dispositif législatif sur les ensembles historiques mobiliers.

### **Recherche et publications**

Les inspecteurs veillent à conserver une qualification scientifique qui légitime leurs avis en participant à des recherches ou à des publications.

L'Inspection est membre des **comités de rédaction** de la revue *Monumental* (C. Ullmann), de la revue *In Situ. Revue des patrimoines* (H. Lebédel-Carbonnel) et de la revue *Patrimoines* de l'INP (H. Lebédel-Carbonnel).

### **Publications :**

#### **Hélène Lebédel-Carbonnel :**

- « Les objets mobiliers affectés au culte. Enjeux et perspectives », *Patrimoines. La revue de l'Institut national du patrimoine*, n° 19, 2024, p. 111-116.
- « Le parcours de l'œuvre de Champigny-en-Beauce », « L'Italie dans le grand atelier du Val de Loire entre 1450 et 1550 », *Botticelli, deux Madones à Chambord*, Domaine national de Chambord, 2024, p. 31-42.
- *Restaurer le patrimoine au XXI<sup>e</sup> siècle*, Les Entretiens du patrimoine, 2023, session 2, table ronde : « Objets mobiliers qui servent, jouent, flottent ou naviguent... La conservation et la restauration à l'épreuve de l'usage », 2024, p. 98-103.

#### **Philippe Saunier :**

- « Le village martyr d'Oradour-sur-Glane, symbole mémoriel des massacres nazis », *Monumental*, 2024, semestriel 1, p. 26-27.
- Remise du manuscrit *Whistler, le travail de toute une vie*, publication chez Cohen & Cohen, 2025.

#### **Marie-Anne Sire :**

- « La protection des lieux de mémoire, une pérennité jamais acquise », *Monumental*, 2024, semestriel 1, p. 12-15.
- « Notre-Dame de Paris, l'avancement des travaux », *Monumental*, 2024, semestriel 1, p. 6-7.
- *Restaurer le patrimoine au XXI<sup>e</sup> siècle*, Les Entretiens du patrimoine, 2023, introduction de la session 1 : « Quelles évolutions des principes et pratiques de la restauration ? » et conclusion générale avec Christophe Amsler, Catherine Chevillot et Michel Goutal, publication 2024.

- « Saint-Louis-des-Français : commanditaires et artistes entre France et Italie », *Les Pieux Établissements : la France à Rome*, éd. Place des Victoires, coll. « La grâce d'une cathédrale », 2024, p. 152-161.

**Cécile Ullmann :**

- « Ensembles historiques mobiliers et maintien dans les lieux, la construction d'une doctrine », *Monumental*, 2024, n° 1, p. 60-63.
- « La rotonde de la cathédrale Saint-Bénigne à Dijon, un chantier, de la recherche à la médiation », *Monumental*, 2024, n° 2, p. 62-63.

# Collège Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel

## I – Missions d’inspection et d’audit de musées et autres institutions culturelles

*Bruno Saunier :*

- Suivi du dossier des musées de Béziers (comité technique), notamment sur la question des réserves et l'avant-projet détaillé du futur musée.
- Fin de la mission d'audit et d'appui sur le CNCS à Moulins-sur-Allier, avec Éric de Visscher, inspecteur de la création artistique.
- Mission d'inspection du musée Vuillod-Saint-Germain de Pézenas, établissement sans responsable scientifique depuis 2010. Le musée est ouvert à la visite mais les collections ne sont plus gérées et des problèmes de conservation se posent.
- Mission d'inspection du musée d'Histoire et d'Archéologie de Die, musée sorti des réseaux professionnels animés par la Drac AURA ; la mission a été conduite en lien avec Jean-Olivier Guilhot, s'agissant d'un musée dont la collection est composée à 80 % d'objets archéologiques d'époque romaine provenant de Die et de la région.
- Mission d'inspection des musées de Nice, conjointement avec Pierre Pénicaud
- Participation à une mission d'enquête administrative sur un musée national. La mission a été conduite par une inspectrice générale des affaires culturelles, avec l'aide d'un lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers, des problèmes de sécurité des bâtiments ayant été signalés.
- Début de la mission confiée à l'Igac sur une évaluation de l'appellation musée de France, en application de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. Cette mission d'évaluation est conduite par Messieurs Bertrand-Pierre Galey et Erol Ok qui ont souhaité associer l'Inspection des patrimoines et de l'architecture.
- Participation à l'étude sur les statuts de biens mobiliers culturels

*Pierre Pénicaud :*

- La mission d'inspection et d'audit du musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, sollicitée de la Drac Île-de-France s'est poursuivie en 2024. Cette mission concerne principalement la gouvernance de ce musée associatif, à la demande de l'association chargée de la gestion du musée et de celle chargée du réseau des musées de la Résistance. En raison de la nature des collections, cette mission a été réalisée avec Luc Forlivesi, inspecteur des patrimoines et de l'architecture du collège Archives. Le rapport a été remis en juillet 2023 et a fait l'objet de restitutions auprès des collectivités et des ministères partenaires du mRn et des associations. La phase de gouvernance provisoire du mRn a commencé en 2024, sous l'égide de la Diri par la mise à disposition d'une conservatrice en cheffe, Madame Véronique Wiesinger à compter du 1<sup>er</sup> avril pour une période de 9 mois, avec la double mission d'assurer la direction scientifique du musée (lancement du chantier des collections) et d'étudier la préfiguration du GIP avec les collectivités territoriales et les associations.
- La mission d'inspection au muséum d'Histoire naturelle de Chambéry sollicitée par la Drac AURA s'est poursuivie en 2024. Cette mission a été demandée en raison des graves problèmes de la gouvernance associative (Société d'histoire naturelle de Savoie), mettant en péril le bon

fonctionnement de l'établissement et la conservation des collections. Le rapport a été remis en octobre 2023 et a fait l'objet d'une restitution fin janvier 2024 par d'une présentation des conclusions et des préconisations, en préfecture, aux collectivités territoriales. Cette mission à Chambéry a donné lieu à la remise d'un rapport complémentaire tenant compte des positions des collectivités territoriales et de l'aggravation de la situation au sein de la SHNS. Les préconisations n'ont pas été suivies d'effet et la situation est toujours très problématique. La conseillère musée est régulièrement en contact avec l'inspecteur.

- Mission de conseil et d'expertise auprès de l'atelier-musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon à la demande de la Drac AURA. Cette mission a été sollicitée en raison des mouvements récents à la tête de cette institution et de la fragilité de la gestion associative. La mission s'est déroulée au printemps et à l'été et le rapport a été remis à la Drac début octobre. Une première réunion de restitution s'est déroulée par visio le 18 décembre et une seconde devrait se faire sur place en début d'année 2025.
- Mission d'inspection des musées de la Ville de Nice à la demande de la Drac PACA. Cette mission a été sollicitée en raison des difficultés anciennes dans l'organisation des musées de la Ville et des inquiétudes concernant la gestion des collections, le dernier récolement montrant des disparités de chiffres, principalement pour trois musées, le musée Masséna, le musée Jules-Chéret et le palais Lascaris. En raison de la complexité apparente du sujet, cette mission d'inspection a été menée conjointement avec Bruno Saunier. Elle s'est déroulée durant l'été et l'automne avec deux missions sur place. Le rapport a été transmis à la Drac fin décembre et une réunion de restitution sur place pourra être organisée début 2025.
- Mission d'inspection du muséum d'Histoire naturelle Victor-Brun de Montauban à la demande de la Drac Occitanie. Cette mission a été sollicitée en raison des très grandes et anciennes difficultés que rencontre cet établissement et de l'inquiétude qu'elles engendrent sur la bonne conservation de ses collections. La mission s'est déroulée en octobre et en novembre et le rapport devrait être remis à la Drac en début d'année 2025. À la demande du préfet du Tarn-et-Garonne, une mission d'expertise complémentaire a été effectuée au collège Ingres de Montauban, concernant les collections du laboratoire de sciences naturelles. Le rapport d'expertise a été remis au préfet et au principal du collège fin décembre.
- L'inspecteur a été sollicité pour rendre son expertise sur deux dossiers, celui du pavillon des sources de l'Institut Curie, pour lequel une note, rédigée conjointement avec Pascal Mignerey, chef de la Diri et avec Hélène Lebédel-Carbonnel, inspectrice MH, a été remise au directeur général des patrimoines et celui concernant les archives d'Henry de Lumley, préhistorien, ancien directeur du musée de l'Homme et du Muséum national d'histoire naturelle.
- Mission d'inspection des musées d'Avignon et de Cavaillon gérés par l'établissement public Calvet à la demande de la Drac PACA. Cette mission a été sollicitée en raison des très grandes et anciennes difficultés de gestion entre la ville d'Avignon et l'établissement Calvet et sur les questions de propriété des collections, à la suite de deux missions menées par l'Igac. Elle débutera au premier trimestre 2025.

*David Liot :*

- Mission d'inspection du Muséo Parc d'Alésia, région Bourgogne-Franche-Comté, de mars à septembre, en collaboration avec Murielle Leroy (collège Archéologie). À la suite de la nomination d'un nouveau directeur général et dans le cadre de la refonte de l'organigramme, l'objectif a été d'accompagner cet établissement sur un plan pluriannuel aux plans stratégique

et scientifique en tant que musée, et non plus seulement centre d'interprétation, à l'échelle d'une région riche de patrimoines archéologiques. La gestion et la conservation des collections et vestiges sont des sujets cruciaux qui peuvent se révéler préoccupants au niveau de leur valorisation et de leur conservation ;

- Mission de conseil et d'audit concernant le musée de Douarnenez qui éprouve de graves difficultés concernant ses collections maritimes, notamment ses bateaux à flot dont l'un a été déclassé par le HCMF en 2024. L'existence même de ce musée est en jeu et sa place dans le réseau local ne semble plus évidente. Deux missions ont été organisées, la première en septembre avec la Missa, et la seconde en décembre ;
- Mission de conseil sur le patrimoine maritime de la Ville du Havre issu de structures diverses (musée privé, EPCC, associations, conservatoire maritime...). Il s'agit de valoriser un patrimoine longtemps oublié dans le cadre d'une gouvernance structurante pour les acteurs locaux. Deux réunions ont eu lieu, la première en juillet, en présence de la Drac (référent patrimoine maritime, conseillère musée...) ;
- Réunions régulières (Diri, BAJ, SMF...) au ministère dédiées au statut de la collection nationale « phares et balises » qui va être bientôt déposée par l'État au musée d'Ouessant, région Bretagne, en relation étroite avec le bureau des Affaires juridiques et le ministère de la Mer.
- Étude de faisabilité d'une mission d'inspection concernant le musée de la Cour d'Or de Metz (problèmes de management et de gestion des collections...) pour 2025 ;
- Mission de conseil sur le musée portuaire et associatif de Rouen.

## II – Missions d'études générales sur les musées de France et le patrimoine

### Mission sur le bénévolat et la participation citoyenne

Dans la poursuite de l'étude sur le bénévolat et la participation des citoyens aux politiques des patrimoines, menée par les différents collèges de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture, et coordonnées par quatre inspecteurs dont Bruno Saunier et Pierre Pénicaud, un numéro spécial d'*In Situ. Revue des patrimoines* consacré à ce sujet est en préparation. Bruno Saunier et Pierre Pénicaud ont préparé le futur appel à contribution et, avec les deux autres inspecteurs, qui ont quitté depuis la Diri, sont les coordinateurs scientifiques du numéro qui doit paraître en 2025. 45 propositions d'articles ont été reçues dont neuf exemples internationaux. 17 articles ont été retenus et sont représentatifs de la variété des thèmes (1 généraliste, 2 patrimoine, 3 inventaire, 1 PSTN, 1 urbanisme, 2 archéologie, 3 musée, 1 archives, 1 restauration, 1 tiers-lieu) et des exemples géographiques (Québec, Grande-Bretagne, Allemagne, Brésil, États-Unis, Tunisie, France, Bretagne, Guyane, Pays basque, Pays-de-Loire, Ain, Rhône, Loire, Val-de-Marne, Nantes). Ils seront répartis en trois axes et un focus :

- 1 « De la consultation à la décision : jusqu'où aller dans la participation ? »
- 2 « Qui sont les participants et les bénévoles ? »
- 3 « Existe-t-il des différences entre les champs patrimoniaux ? ».
- Focus « les sciences participatives »

Suivi plus particulièrement de quatre articles avec les auteurs avant transmission à l'équipe d'*In Situ*.

Le rapport de l'étude et le guide juridique pour l'accueil de bénévoles ont été mis en ligne sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Etude-relative-au-benevolat-et-a-la-participation-de-la-societe-civile-aux-politiques-des-patrimoines>

<https://www.culture.gouv.fr/fr/Espace-documentation/Rapports/Guide-juridique-La-participation-des-citoyens-aux-politiques-des-patrimoines.-Les-benevoles-dans-les-structures-patrimoniales>

### **Étude sur l'art dans l'espace public et les musées**

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite d'une étude de David Liot sur « l'art dans l'espace public et les musées ». Ses périmètres concernent une période chronologique vaste, mais cohérente par rapport aux évolutions urbaines et territoriales, depuis la Troisième République jusqu'à nos jours avec notamment les arts urbains contemporains. Elle interroge les musées concernant leur rôle vis-à-vis de ce patrimoine aux statuts divers et à la place de leurs missions de conservation, restauration, respect du Code du patrimoine, éducation artistique et culturelle, droits d'auteur... La lettre de mission transmise au directeur général des Patrimoines et de l'Architecture a été validée en mars 2023.

En mai 2024, D. Liot a pu intervenir dans le cadre d'un colloque à Besançon organisé par la direction du Patrimoine de la ville intitulé : « Gestion, conservation et sécurisation des objets mobiliers relevant du domaine public ». Dans ce cadre, il a remis en octobre une synthèse écrite destinée à la publication des actes prévue début 2025. Ce texte va se révéler un socle constructif et préalable à la remise prochaine du rapport d'étape, avec pour titre celui de l'intervention lors du colloque : « La zone grise de l'art dans l'espace public : la solution est-elle du côté des musées ? Rapport d'étape d'une étude nationale ».

En juillet 2024 et afin d'approfondir ce sujet, D. Liot a suivi une formation continue à Marseille organisée par l'INP : « Arts urbains, arts hors norme : collectivités et institutions face aux défis de leur exposition ».

L'année 2024 a ainsi été riche d'échanges et de rencontres avec des professionnels d'horizons différents à un niveau national. Elle reste en cohérence avec l'étude sur le statut des biens culturels mobiliers pilotée par Pierre Pénicaud, et a permis des échanges croisés avec un juriste, le bureau des Affaires juridiques et la DGCA.

### **Lancement d'un groupe de travail Afnor sur une norme « éco-conception des expositions »**

Président depuis mars 2022 du Comité français de normalisation (CNCBC) de l'Afnor, David Liot a engagé une étude de faisabilité et collégiale dédiée à une nouvelle norme « éco-conception des expositions ». S'inscrivant dans la feuille de route de la transition écologique du ministère de la Culture, cette démarche a conduit à l'organisation de trois plénières en juillet, septembre et décembre destinées aux professionnels de l'exposition, notamment les scénographes. De vives interrogations ont conduit à une réflexion interne au ministère avec les hauts fonctionnaires au développement durable autour d'une note méthodologique co-écrite avec le SMF. La mise en œuvre d'une démarche en mode projet, avec l'organisation de groupes de travail pilotés par l'Afnor/ CNCBC, a eu lieu de juillet à décembre.

### **Mission de référent pour le patrimoine maritime**

À la suite de la lettre de mission de novembre 2023 du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, D. Liot est référent pour le patrimoine maritime, en lien avec l'Igam représentée par Henry Masson dans un premier temps, puis avec la DGAMPA dans un second temps, représentée par Vincent Guigueno depuis juillet 2024.

L'année 2024 a été consacrée à des rencontres régionales Drac/DIRM en Bretagne, Paca, Hauts-de-France. Cette démarche s'est progressivement structurée par des réunions interministérielles tous les

deux mois au ministère de la Culture (AC) et par la nomination de référents sur le patrimoine maritime dans la plupart des Drac maritimes (hors Dac des Outre-mer).

Parmi les actions opérationnelles, D. Liot a été convié aux réunions préparatoires aux JEP dédiées au patrimoine maritime (en amont de l'année de la mer) et à certaines réunions en amont de la journée d'étude organisée au musée de la Marine par le ministère de la Mer en septembre. Il a initié avec l'INP un projet de formation continue qui aura lieu au Havre en 2025.

À un niveau transversal, il a visité un certain nombre de musées liés à la maritimité, parfois dans le cadre de missions de conseil : Saint-Malo, Dieppe, Rouen, Le Havre, Dunkerque, Bayonne, Saint-Jean-de-Losne (visite reportée en 2025), Douarnenez...

Enfin, à la suite du déclassement d'un langoustier du musée de Douarnenez et des déprotections de certains bateaux, la plupart étant de grosses unités en bois aux restaurations très onéreuses, D. Liot a lancé un groupe de travail en décembre sur les enjeux de la conservation de ce patrimoine, dans un premier temps à l'échelle de la DGPA. Ce GT a naturellement vocation à s'étendre avec les référents des Drac et certains professionnels sur un plan interministériel.

#### **Participation à une mission de l'Igac relative à l'évaluation de la mise en œuvre du rapport sur l'amélioration de la sécurité des acquisitions des musées nationaux**

Le lancement de cette mission a eu lieu officiellement en décembre avec la cheffe du service de l'Igac.

#### **Accompagnement d'une mission coordonnée par l'Inspection de la création artistique sur le patrimoine circassien**

L'objet de cette étude concerne « Les enjeux de la collecte et de la valorisation du patrimoine des arts du cirque dans les processus de formation, recherche et création ».

Elle nécessitera l'expertise de la Diri, notamment celle des collèges Archives et Musées. Elle s'appuiera sur le projet global de Châlons-en-Champagne autour du Centre national des arts du cirque (CNAC) et d'un nouveau musée dédié, dont le projet scientifique et culturel a été finalisé. Le lancement de cette démarche a eu lieu en décembre.

### **III – Participation à des commissions et comités scientifiques**

*David Liot, Pierre Pénicaud et Bruno Saunier*

- Participation aux réunions trimestrielles des conseillers pour les musées en Drac au SMF (il est à noter que les trois conservateurs généraux du collège Musées ne sont plus invités aux séances de la Commission scientifique des musées nationaux) ;
- Membres de la commission d'attribution du label « Exposition d'intérêt national » ;
- Membres de la CNPA.

*Bruno Saunier*

- Membre suppléant de la CNPA, 4<sup>e</sup> section ;
- Participation à un groupe de travail sur l'attribution du label « maison des Illustres » organisé par la DRAC Île-de-France ;
- Membre de la commission d'acquisitions du CMN ;
- Membre de la commission d'acquisitions des musées de la Défense ;
- Membre du conseil scientifique de l'École nationale des Chartes ;

- Membre du comité scientifique pour la rénovation et l'aménagement de l'hôtel Fayet à Béziers, maison des Illustres ;
- Membre du COPIL sur les patrimoines contestés et animateur d'un des groupes de travail ;
- Membre de la commission d'attribution du label « Exposition d'intérêt national ».

*Pierre Pénicaud*

- Membre de la commission scientifique du Mucem ;
- Membre du comité scientifique pour la rénovation du muséum de Lille ;
- Participation aux réunions de la Conférence permanente des muséums de France ;
- Membre nommé de la commission scientifique d'évaluation, compétente pour le corps des conservateurs du patrimoine ;
- Membre du conseil scientifique de la mission Patstec ;
- Membre titulaire de la CNPA 4<sup>e</sup> section ;
- Membre suppléant de la CNPA 5<sup>e</sup> section ;
- Membre suppléant de la CNPA 6<sup>e</sup> section ;
- Membre du conseil scientifique du réseau « Archives en musées ».

*David Liot*

- Président de l'Afnor et représentant de cette association au comité européen de normalisation ;
- Représentation du directeur de la DGPA au CA de l'EnsAD (les Arts Déco) ;
- Membre du comité scientifique de la revue Sculpture (presses universitaires Paris Nanterre). Rédaction d'un article sur les sculpteurs Longuet et Boisecq ;
- Membre suppléant de la CNPA 4<sup>e</sup> section ;
- Membre titulaire de la CNPA 5<sup>e</sup> section ;
- Président de l'association Sarrabezolles, « entre sculpture, architecture et monuments historiques » ;
- participation aux rencontres franco-italiennes organisées par le département recherche de la Diri en février à Marseille.

#### **IV – Missions d'enseignement, de formation et de diffusion**

*David Liot, Pierre Pénicaud et Bruno Saunier*

Accueil des nouveaux conseillers musées (10 juin)

*Bruno Saunier*

- Intervention à l'INP dans le cadre du module sur la déontologie du métier de conservateur ;
- Participation à la restitution des stages des élèves conservateurs.

*Pierre Pénicaud*

- Interventions à l'INP dans le cadre du module spécialité PSTN des élèves conservateurs (12 juin), sur la participation, avec Bruno Saunier (4 avril) et pour une formation continue sur les statuts des biens au Mucem (28 novembre) ;
- Participation au conseil scientifique du CCSTI de Morlaix (15 février) ;
- Présentation de l'étude sur les statuts des biens mobiliers culturels à la journée Archives en musées (15 mars) ;

- Présentation de l'étude sur les statuts des biens mobiliers culturels à la journée des CAOA et des CMH à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (24 mai) ;
- Participation à un projet des élèves conservateurs de l'INP témoignage audiovisuel (21 juin) ;
- Participation au jury scientifique des filières tourisme et culture du MESR (2 octobre) ;
- Participation au master de muséologie dispensé par le Muséum (7 octobre) ;
- Conférence à Saint-Quentin « l'histoire des muséums » et visite des musées (8 octobre) ;
- Participation et interventions aux rencontres de la CPMF à Paris (19 mars) et Toulouse (6 et 7 novembre) ;
- Présentation de l'étude sur les statuts des biens mobiliers culturels au séminaire des cadres de la DGPA (13 novembre).

*David Liot*

- chargé de cours des master 1 de l'Irest/Paris 1 Panthéon-Sorbonne « Préservation des sites culturels, principes généraux et études de cas » (Rouen et Reims) ;
- participation au festival de Fontainebleau (château et INHA) ;
- intervention aux journées professionnelles d'Icom France sur le thème de la décroissance à Reims en septembre et présentation du projet de norme Afnor sur l'écoconception des expositions ;
- Intervention en introduction du colloque de Besançon sur « Gestion, conservation et sécurisation des objets mobiliers relevant du domaine public », en lien avec l'étude sur l'art dans l'espace public et les musées ;
- Préparation d'une formation continue sur le patrimoine maritime de l'INP, en partenariat avec la Ville du Havre pour 2025.

## V – Mission d'action et de réflexion sur le musée de la Résistance nationale

À la suite de l'étude rendue en juillet 2023 par Pierre Pénicaud (inspecteur collège Musées) et Luc Forlivesi (inspecteur collège Archives), une mission de direction intérimaire sous l'égide de la Diri a été confiée pour neuf mois à Véronique Wiesinger, conservateur en chef du patrimoine, pour mettre en œuvre les mesures réglementaires et accompagner l'évolution de la gouvernance de cet établissement associatif, constitué d'une part d'un musée-centre d'archives situé à Champigny-sur-Marne et d'autre part d'un groupement de 28 associations dont certaines possèdent des collections. Un rapport intermédiaire a été rendu en octobre 2024, permettant de clarifier la position du ministère de la Culture sur la gestion future de la collection qui a reçu l'appellation « Musée de France » à Champigny-sur-Marne. À la demande des collectivités territoriales qui financent cette structure de Champigny, la mission s'est ensuite attachée à explorer, avec les associations, un modèle économique soutenable. Le rapport final de mission sera rendu en janvier 2025.

## VI– Participation à des commissions et comités scientifiques

- Communication au congrès du CIHA à Lyon, sur l'histoire du marché de la sculpture (1815-1914).

---

# DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPCI)

---

## I – Pilotage et développement de la recherche

### 1. Contribution à la politique de la recherche du ministère et suivi des dispositifs et des programmes de recherche mis en œuvre

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) a, dans ce cadre :

- assuré la coordination pour la DGPA, en la personne d'Isabelle-Cécile Le Mée, de l'**accord-cadre CNRS/MC**. Reposant sur des échanges constants avec les services métiers de la DGPA et, en particulier, avec les responsables recherche, les services à compétence nationale de recherche, les laboratoires et les chercheurs porteurs de projets ou programmes financés, les directions du ministère de la Culture ainsi que les instituts du CNRS, la coordination de cet accord-cadre a été mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue avec le bureau de la recherche de la délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle (DG2TDC). L'avenant 2024 a été finalisé avec les services et la Sdafig, les annexes actualisées (notamment celles concernant les personnels mis à disposition ou le bilan des collaborations). L'entrée de nouveaux laboratoires et de nouveaux programmes de recherche a également été formalisée ; la DGPA est la direction la plus contributrice de l'accord. Sur 1781807 euros attribués aux laboratoires en 2024, 924300 euros proviennent de ses services.
- assuré le suivi des laboratoires de recherche en cotutelle et/ou pour lesquels des programmes sont financés. Pour les laboratoires émergeant à l'accord-cadre, des bilans annuels sont réalisés, des réunions de cadrage et d'échanges autour des projets scientifiques sont organisées (1 à 2 par an).
- animé la **recherche en sciences du patrimoine** en favorisant la structuration et l'élargissement de l'écosystème de la recherche : ceci consiste notamment en une diffusion des dispositifs de soutien ou de financements de la recherche, en un suivi régulier des laboratoires, des Labex, des groupements, des EUR, d'établissements, en une participation aux instances de plusieurs d'entre eux (Copil, CA, CS...) et aux réunions de travail autour des axes et programmes de recherche auxquels contribue la DGPA ;
- poursuivi une **collaboration étroite avec les partenaires institutionnels** comme l'ANR ou les instituts du CNRS, dont l'INSHS, l'INC, l'INEE : réunions de travail notamment autour de laboratoires pour lesquels nous exerçons la tutelle pour le ministère, comme par exemple Ipanema, Héritages, le centre André-Chastel, le CRC...

- assuré le suivi de la **stratégie ministérielle de la recherche 2023-2027** et de sa feuille de route opérationnelle sous la coordination de la DG2TDC. Pour le DRVPC, Isabelle-Cécile Le Mée assure sa mise en œuvre et son suivi. Ce document stratégique, dont la feuille de route n'a toutefois pas été validée faute de financements, contribue cependant à la réflexion et à la définition des axes, objectifs et actions mis en œuvre pour y répondre dans le domaine des sciences du patrimoine. La Diri exerce cette mission, en transversalité avec les services métiers de la DGPA en informant, en coordonnant et en collectant les données ou en soumettant les textes à l'avis des services afin d'assurer une meilleure prise en compte des réalités de la recherche pratiquée ou soutenue au sein de la direction générale ;
- coordonné avec le CNRS le chantier scientifique de Notre-Dame de Paris** : développé conjointement avec le CNRS et coordonné pour le ministère de la Culture par Pascal Liévaux, chef du DRVPC, et Aline Magnien, ancienne directrice du LRMH, le chantier scientifique de Notre-Dame, est organisé en neuf groupes de travail (création du nouveau GT Décor piloté par Dany Sandron, centre André-Chastel) et rassemble environ 170 chercheurs issus d'une trentaine de laboratoires de recherche répartis sur l'ensemble du territoire national et au-delà. Des réunions pour assurer la coordination avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage ont été organisées et des réunions des responsables de groupes de travail ont été menées mensuellement. Deux opérations de valorisation et de diffusion des résultats ont été engagées. Un numéro spécial du *Journal of Cultural Heritage* est paru en 2024 (« Notre-Dame de Paris : a multidisciplinary scientific », <https://www.sciencedirect.com/journal/journal-of-cultural-heritage/vol/65>) et un colloque final a eu lieu au printemps 2024 ;
- accompagné avec le CNRS, tout au long de l'année 2024, les activités du GIS « Patrimoines en partage », qui réunit une trentaine de partenaires.

Le DRVPC a continué, en 2024, à accompagner les actions de la chaire Unesco « PCI et développement durable », qu'il a aidé à lancer en 2021 avec CY Cergy Paris Université. La chaire Unesco a poursuivi en 2024 ses activités : programme de webinaires, journée de formation consacrée à la gestion de ressources naturelles dans le cadre de la formation de l'ethnopôle GARA (09/10/24), école d'été organisée avec l'INP (mai 2024)...

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPC) a également participé aux instances suivantes :

- Fondation des sciences du patrimoine (FSP) : bureau et conseil d'administration ;
- Conseil scientifique du Labex « Les Passés dans le présent » (université Paris-Ouest Nanterre La Défense) ;
- Conseil scientifique des ethnopôles (voir ci-dessous) ;
- Conseil de la Graduate School Patrimoine, université Paris-Saclay ;
- Comité de pilotage de l'EUR humanités, création et patrimoine, CY Cergy ;
- Comité de pilotage de la plateforme nationale LMC 14 ;
- Comité de pilotage du GDR « La fabrique des écritures » pour l'organisation de la troisième édition de Focus, le salon des écritures alternatives en sciences sociales (Mucem, juin 2024) ;
- Conseil de surveillance de la Maison des sciences de l'homme, CY-Paris-Université ;
- Conseil d'établissement de CY-Paris-Université ;

- Conseil de surveillance de la Fondation de la maison des sciences de l'homme (Paris) ;
- Conseil national du patrimoine photographique ;
- Jury du Doctorat par le projet (cat. Études patrimoniales) de l'EUR Humanités, création, patrimoine (université Paris-Seine) ;
- Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.
- Comité de pilotage du colloque international d'histoire de l'art (Lyon, juin 2024).
- Comité de pilotage du réseau national Compétences archéométriques interdisciplinaires (CAI-RN) du CNRS/MITI.
- Conseil scientifique d'ECHOES.

## 2. Dispositifs européens

- **Initiative de programmation conjointe de la recherche sur le patrimoine culturel (JPI-CH) :** Le DRVPCI assure la coordination de la JPI-CH, Pascal Liévaux, ayant été reconduit comme chair en 2024. Cette coordination s'appuie sur un secrétariat hébergé par la Fondation des sciences du patrimoine. Le DRVPCI (par le biais de Sigrid Mirabaud) assure aussi, aux côtés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), la représentation française auprès du *governing board* et du *steering committee* de la JPI-CH qui se sont réunis deux fois, à Visby (Suède) et à Porto (Portugal).
- **Programme-cadre de recherche Horizon Europe :** Pascal Liévaux est expert auprès du représentant de la France aux côtés du MESR dans le comité de programme du Cluster 2 Culture, creativity and inclusive society, piloté par la Commission européenne. Il a contribué, avec Sigrid Mirabaud, membre du GTN Cluster 2 du MESR, à la préparation des appels à projets 2025 et 2026, en particulier dans le montage du consortium coordonné par le CNRS appuyé sur la Fondation des sciences du patrimoine qui a remporté cet appel, socle du futur *cloud*. Les liens avec le PCN Cluster 2 (point de contact national) ont été renforcés par une participation aux séminaires et formations proposés, dans l'optique d'offrir aux institutions du ministère un accompagnement dans le montage de projets européens.
- **Partenariat européen Patrimoine culturel résilient :** la préparation du futur partenariat européen a avancé, avec la mise en place d'un groupe miroir, composé de spécialistes du patrimoine culturel matériel et immatériel, de l'environnement et du changement climatique représentant les principales institutions et laboratoires français sur le sujet du patrimoine culturel face au changement climatique. Pascal Liévaux a mené les négociations avec le MESR et le ministère de la Culture pour l'engagement de la France dans ce partenariat. En parallèle du travail de préparation, Sigrid Mirabaud développe des contacts avec des institutions et des chercheurs pouvant être intéressés par les thématiques du partenariat.
- **Projet d'infrastructure européenne E-RIHS :** Pascal Liévaux assure la représentation de la France avec le MESRI au sein de l'*interim general assembly* (IGA). Dans ce cadre, il a contribué aux travaux préparatoires du Consortium européen de recherche (ERIC) qui doit voir le jour au premier semestre 2025 après validation de la Commission européenne.
- Pascal Liévaux assure pour le MC la présidence et la préparation des séances du **comité de pilotage d'E-RIHS France** (4 réunions). Le DRVPCI a contribué à l'élaboration du dossier à déposer au service des Infrastructures du MESR en vue de la participation de la France au futur

établissement européen (ERIC). Le travail s'est poursuivi, sous la coordination du directeur du département recherche du Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF), pour parvenir à l'accord de consortium stipulant l'apport de chacun des partenaires au budget de l'infrastructure européenne ainsi que la liste des laboratoires de recherche impliqués.

- La coopération entre la France et l'Italie, mise en place à l'initiative du DRVPCI en 2022, a été poursuivie et renforcée. Elle a pour objectif de développer, dans le domaine du patrimoine culturel, les actions conjointes en matière de formation, de recherche, d'innovation et de mise en œuvre des résultats de la recherche sur le terrain. Les partenaires en sont la Fondation des sciences du patrimoine (FSP), l'Institut français Italia, le Conseil national de la recherche d'Italie (CNR). Les deux ministères de la Culture (MC et MIC) préparent un accord-cadre de coopération dans l'objectif d'une signature au second semestre 2024. Une série de séminaires se sont tenus alternativement en mode hybride depuis la France (Marseille avec le CICRP) et depuis l'Italie (Florence avec l'Istituto delle pietre dure), ainsi qu'en mode virtuel. La thématique retenue pour cette seconde année est celle du patrimoine face aux périls climatique et anthropique. Chercheurs et professionnels français et italiens sont invités à partager le résultat de leurs travaux. La participation dépasse toujours les 100 personnes.

### **3. Soutien financier à la recherche**

*Coordination : Carole Giovannetti, gestionnaire du département*

La diversité des champs disciplinaires convoqués dans le domaine du patrimoine pour accéder à une meilleure connaissance des objets, des matériaux, des pratiques et des métiers du patrimoine, nous conduit à renouveler ou à engager des collaborations avec les laboratoires qui œuvrent dans tous les champs et toutes les disciplines scientifiques, en science expérimentale, humaine ou du numérique.

Ainsi, en 2024, le DRVPCI a contribué au développement de la recherche en science du patrimoine en soutenant des programmes de recherche déjà engagés, ou en initiant d'autres, en soutenant la valorisation des résultats de la recherche par l'octroi de subventions à des colloques, journées d'études ou des publications, à la fois sur le programme 361, et sur le programme 175.

### **4. Soutien financier à plusieurs programmes de recherche inscrits à l'avenant 2024 de l'accord-cadre CNRS/ministère de la Culture**

*Coordination : Isabelle-Cécile Le Mée*

D'année en année, le DPRVPCI développe sa collaboration avec les instituts du CNRS et notamment avec l'INSHS ou l'Institut de Chimie ; il renforce son soutien aux laboratoires et son implication dans des programmes de recherche (programme 361) inscrits à l'accord-cadre et portés conjointement avec plusieurs UMRs. En 2024, ce soutien s'élève à 134 700 €, dont 47 500 € pris sur l'enveloppe attribuée par la DG2TDC. Cette augmentation des subventions par rapport à l'année dernière (93 200 €) est due à la prise en charge d'une jouvence nécessaire sur l'instrument national ARTEMIS, outil majeur de la connaissance en sciences du patrimoine, très performant pour la datation du carbone 14 installé à Saclay au laboratoire LMC14 et pour laquelle le ministère a contribué avec l'ensemble des partenaires (programme 361) à hauteur de 36 000 € sur les 220 000 € nécessaires.

Les 47 500 euros ont été répartis entre deux laboratoires dont nous assurons la cotutelle et au sein des desquels travaillent plusieurs chercheurs, ingénieurs et conservateurs mis à disposition par la DGPA, le centre André-Chastel pour l'organisation de colloques et journées d'étude (7 500 €) et le laboratoire Héritages (UMR 9022), qui reçoit un soutien de 40 000 € pour son activité en lien avec les sujets et enjeux de recherche liés au patrimoine culturel.

Ces dotations ont été complétées hors accord-cadre, sur le programme 175. Pour le centre André-Chastel par 7 000 € consacrés aux recherches sur les archives de Louis Grodecki en vue de préparer un colloque et une publication ; et pour Héritages par 4 000 € pour valoriser et diffuser les résultats de recherches financées les années précédentes par la publication des actes du colloque « Lacunes » et des recherches menées dans le cadre du programme « Les Réveillées ». Enfin, concernant ce laboratoire, la Diri apporte son soutien (10 000 €) au groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Patrimoines en partage », dont il assure la coordination scientifique. Ce GIS, coordonné par Sylvie Sagnes, rassemble vingt-trois signataires, dont le MC, le CNRS et onze universités, et entend privilégier l'observation et l'analyse des actions de médiation au cœur des institutions patrimoniales.

De son côté, la chaire mise en place en 2021, par le biais du développement de partenariats avec des institutions et des organismes nationaux et régionaux, par des collaborations scientifiques, par l'enseignement, par la formation continue, et par une réflexion co-construite avec les représentants de la société civile, a contribué à structurer une communauté autour de la question cruciale du PCI et du développement durable. Notre soutien s'est poursuivi en 2024 et se poursuivra en 2025 autour des activités désormais mises en œuvre dans le cadre d'une chaire de professeur junior du CNRS.

La Diri poursuit cette année son soutien à des programmes engagés développés ci-après (*cf.* soutiens en SHS, en PCI et patrimoine photographique). Elle a souhaité soutenir, avec la DGCA, le Studio expérimental d'archéologie des médias (STEAM), pôle transversal de la MSH Mondes créé en octobre 2023. Cet intérêt s'est traduit par son inscription, dès cette année, à l'avant de l'accord-cadre assortie d'un soutien financier de 9 500 € dont 5 500 € de la Diri. Ce projet innovant très stimulant mobilise plusieurs laboratoires ou équipes de recherche que nous subventionnons (LESC, HAR, ARsCAN...) et institutions patrimoniales et s'inscrit en droite ligne des projets de recherche développés dans le cadre du Labex « Les passés dans le présent », soutenu par le ministère de la Culture. La Diri est associée au Comité d'orientation (Isabelle-Cécile Le Mée).

À ces subventions octroyées dans le cadre de la collaboration avec le CNRS, il faut en ajouter d'autres :

- le soutien annuel à la Fondation des sciences du patrimoine pour un montant de 50 000 € sur le programme 175. Cet apport permet le financement d'un doctorat en sciences du patrimoine codirigé par un professionnel du patrimoine ;
- deux programmes de recherche initiés et suivis par la Diri, coordonnés par le DRVPCI avec l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) (UMR 7220) et l'équipe de Marie Cornu, ont été poursuivis : le volet II du programme Osmose en droit du patrimoine culturel immatériel pour 10 000 € et le programme de recherche « La photographie et le droit, perspectives historiques et contemporaines » pour 8 000 € (*cf.* Patrimoine photographique).

### **Focus sur SHS et PCI**

Le DRVPCI (Thomas Mouzard) a suivi le soutien à 6 unités de recherche via l'accord-cadre Culture-CNRS sur des enjeux patrimoniaux complémentaires :

- Héritages (Patrimoine/s. Culture/s. Création/s) pour un soutien de base et un soutien au GIS « Patrimoines en partage » ;
- Le Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) pour un soutien au séminaire de recherche sur le patrimoine ;
- L'Institut des sciences sociales du politique (ISP) pour le programme sur le patrimoine culturel immatériel ;
- Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC), pour un soutien de base au Centre de recherche en ethnomusicologie (CREM) ;
- L'Institut d'ethnologie et d'anthropologie sociale (IDEAS) pour son programme « Collectologies » sur la collecte ethnographique ;
- Le centre Norbert-Elias (CNELIAS) pour un soutien à Focus, salon des écritures alternatives en sciences sociales.

Hors accord-cadre, le DRVPCI a poursuivi la coconstruction de projets de formation par la recherche impliquée dans la sauvegarde du PCI avec le master « Expertise ethnologique en patrimoine immatériel » de l'université Toulouse Jean-Jaurès (en lien avec le LLIST) et le master « Gestion et valorisation touristique des patrimoines » de la Sorbonne (en lien avec l'IREST) (14 000 € sur le programme 175 au total). Le DRVPCI a impulsé et participé à la construction d'une journée d'étude bisannuelle sur la sauvegarde des fêtes et carnavaux réunissant praticiens et chercheurs, Festimonia, organisée par la Fédération des fêtes et carnavaux (4000 € en 2024 pour la restitution de la première édition de 2023).

### **5. Bourses de recherche**

Sur 64 dossiers reçus, la commission annuelle des **Allocations de formation et de recherche sur les patrimoines**, coordonnée par Thomas Mouzard, a attribué à de jeunes chercheurs 146 mois d'allocations pour un montant de 102 590 € (programme 361) à 14 lauréats pour l'Archéologie, 2 pour l'Inventaire général et 10 pour les Monuments historiques.

La bourse **Focillon**, d'un montant de 10 000 € (programme 361), pilotée conjointement et annuellement avec le Comité français d'histoire de l'art, a été attribuée à Quentin Petit dit Duhal pour un sujet intitulé : « Pour une histoire de la culture visuelle de la lutte contre le sida aux États-Unis (1981-1996). L'apport des fonds de Bert Hansen ».

### **6. Soutien aux ethnopôles**

*Coordination : Thomas Mouzard*

Le DRVPCI administre, soutient et anime un réseau de douze ethnopôles. Ce label national est attribué à des structures culturelles qui conjuguent leur programmation avec la recherche en sciences sociales, tout en proposant des pôles de ressources documentaires et une expertise dans des domaines spécifiques du patrimoine culturel immatériel. L'appellation « ethnopôle » s'attache à une institution labélisée par le ministère de la Culture qui, en matière de recherche, d'information et d'action culturelle, œuvre à la fois au plan local et au niveau national. À travers cette reconnaissance, le ministère entend, dans le cadre propre à chaque structure, promouvoir une réflexion de haut niveau s'inscrivant tout à la fois dans la

recherche culturelle en sciences sociales et dans une politique de constitution des bases d'une action culturelle concertée en lien avec les patrimoines. Le réseau compte 12 ethnopôles répartis sur le territoire national, dont les noms indiquent les domaines de recherche-action :

- Ethnopôle Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique (Garae), à Carcassonne (Aude) ;
- Ethnopôle « Savoirs de la Nature » de Salagon, musée et jardins, à Mane (Alpes-de-Haute-Provence) ;
- Ethnopôle occitan de l'Institut occitan Aquitaine-Centre international de recherche et de documentation occitane (InOc-CIRDOC), à Billère (Pyrénées-Atlantiques) ;
- Ethnopôle « Centre français du patrimoine culturel immatériel » de la Maison des cultures du monde, à Vitre (Ille-et-Vilaine) ;
- Ethnopôle « La fabrique des patrimoines », à Caen (Calvados) ;
- Ethnopôle « Musiques, territoires, interculturalités » – Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes, à Lyon Métropole (Rhône) ;
- Ethnopôle « Réinventer les musées populaires » du musée d'Arts et Traditions populaires, à Champlitte (Haute-Saône) ;
- Ethnopôle « Pays de Courbet, art et territoire » du musée de Courbet, à Ornans (Doubs) ;
- Ethnopôle basque-Euskal Etnopolis de l'Institut culturel basque, à Ustaritz (Pyrénées-Atlantiques) ;
- Ethnopôle « Migrations, frontières, mémoire », du Centre du patrimoine arménien, à Valence (Drôme) ;
- Ethnopôle « La fabrique sociale orale » – Maison du patrimoine oral de Bourgogne, à Anost (Saône-et-Loire) ;
- Ethnopôle « Humanités océaniques » du centre Intermondes, à La Rochelle (Charente-Maritime).

Onze structures labélisées en ethnopôles ont fait l'objet d'un soutien annuel par voie de convention pluriannuelle, pour un montant total de 166 000 € (programme 361).

Les Rencontres nationales des ethnopôles, constituées d'une journée professionnelle de travail sur la vie du réseau et d'une journée de communications publiques, ont été organisées en 2024 à Paris, au musée du quai Branly, en partenariat avec son département de la Recherche et de l'Enseignement et l'ethnopôle Garae (soutien financier de 4 000 €) sur le thème « ethnologie en actions ». Cette journée, à laquelle ont participé des chercheurs et des professionnels du patrimoine, a permis d'accroître la visibilité du label et d'initier de nouvelles synergies. Les communications, sous forme de table ronde, ont fait l'objet de captation par le musée du quai Branly en vue d'une édition et d'une diffusion sous forme de podcast.

## **7. Soutien à la formation, la création et la valorisation du cinéma documentaire en lien avec les SHS et le PCI**

*Coordination : Thomas Mouzard*

Le DRVPCI pilote une politique de soutien à l'audiovisuel dans le champ du cinéma documentaire comme écriture alternative de recherche en sciences sociales des patrimoines. Par une synergie de partenariats, cette politique articule soutien à la production, à la diffusion, la valorisation, à la recherche et à la formation.

En 2024, le DRVPCI a apporté un soutien à :

- la postproduction du film documentaire *Un roi africain et sa musique de cour à Paris* (Reals Production) de Nicolas Prévot basé sur un partenariat entre le LESC (Université Paris Nanterre – CNRS), la Cité de la musique et la Maison des cultures du monde (8000 €) ;
- la production de *Ce jour là !* (Ice Cream Production), un long métrage d'Eliza Levy co-écrit avec l'anthropologue Vinciane Despret (8000 €)
- la réalisation du film de candidature du Biou sur la Liste représentative du PCI de l'humanité (10 000 €).

Sur la diffusion, l'écriture, la réflexion, le DRVPCI a continué son **accompagnement de la programmation de 3 festivals**: festival de cinéma et d'ethnographie Altérités (Caen) ; festival international Cinéma du réel (Paris) : prix de l'immatériel, films de patrimoine, réel université (8000 €) ; et du festival international Jean-Rouch : prix Premier Film, prix Patrimoine vivant, atelier création recherche (10 000 €) et aussi au salon Focus (centre Norbert Elias – Mucem) via l'accord Culture-CNRS.

**En partenariat avec le master « Cinéma documentaire et anthropologie visuelle »** (CDAV) de l'université Paris Nanterre, le DRVPCI a attribué deux bourses de master sur les thématiques liées au patrimoine culturel immatériel et à l'ethnologie de la France (5 000 €).

**La collection audiovisuelle « L'Ethnologie en héritage »** lancée en 2005 pour promouvoir la recherche française en ethnologie a fait l'objet d'un dernier tournage avec Marc Abéles en 2024 et de la réalisation d'un film florilège en clôture de la série (7 000 € sur le programme 175). Cet ultime film construit sur le montage d'extraits des 30 épisodes réalisés permettra de présenter la collection dans son ensemble et fera l'objet d'un plan de diffusion vers des plateformes et des structures de recherche. À la suite de la signature en 2020 d'une convention entre le ministère de la Culture, La Huit et l'équipe de projet en humanités numériques de l'UMR Héritages, 27 films (sur 30 à venir) sont désormais en ligne dans *Béroze, encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*.

## II – Patrimoine culturel immatériel (PCI)

*Coordination : Thomas Mouzard et Lily Martinet*

La politique du PCI est définie et impulsée par les chargés de mission Lily Martinet et Thomas Mouzard. Depuis son approbation par la France en 2006, le DRVPCI est chargé de la mise en œuvre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (désignée ci-après la Convention).

### 1. Suivi des instances

Avec la délégation permanente de la France auprès de l'Unesco et la direction des Nations unies et des organisations internationales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le DRVPCI a participé à la 10<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du PCI (11-12 juin 2024) et à la 19<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI (2-6 décembre 2024, Asunción, Paraguay). Le DRVPCI a organisé en marge l'Assemblée générale des États parties, avec la Commission nationale française pour l'Unesco (CNFU), le deuxième événement de mise en réseau des ONG accréditées (13 juin 2024, Paris, CNFU).

La France a été élue le 12 juin 2024 comme membre du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI pour un mandat de quatre ans (2024-2028). Elle a été également élue pour siéger au Bureau en tant que vice-présidente pour la 20<sup>e</sup> session de ce Comité.

Lily Martinet a également participé à la Réunion des parties prenantes sur les candidatures multinationales aux Listes et au Registre de la Convention (4 juillet 2024, Unesco, Paris), aux réunions (en ligne), à la lettre de diffusion et au renouvellement du Comité de pilotage (*Steering Committee*) du Réseau européen des points focaux pour la Convention Unesco de 2003.

Dans le cadre du secrétariat du Comité national du PCI (CNPCI), le DRVPCI a préparé et animé quatre séances en 2024 (27 février, 4 juin, 10 septembre et 19 novembre).

## **2. Cérémonie d'inclusion à l'Inventaire national du PCI**

La première cérémonie de remise de certificats d'inclusion de l'histoire de l'Inventaire national du PCI s'est tenue le 25 novembre 2024. Répondant au désir formulé par les communautés de donner plus de visibilité à cette reconnaissance nationale, cette cérémonie a mis en lumière les 27 éléments patrimoniaux inscrits en 2023 et 2024 reconnus comme patrimoine culturel de la France. Les représentants des communautés ont reçu des mains de la ministre leurs certificats.

## **3. Inventaire national du patrimoine culturel immatériel**

L'accompagnement des porteurs de projets a vu l'inscription à l'Inventaire national, en ligne, de treize nouveaux éléments en 2024 portant à 546 pratiques immatérielles le champ du PCI identifié et décrit en France selon les recommandations du ministère. L'emblème ministériel « PCI en France », créé en 2019, a été diffusé aux porteurs de ces treize éléments.

## **4. Candidatures auprès de l'Unesco**

*Coordination : Lily Martinet*

Pour le cycle 2024, deux éléments nouveaux, déposés en mars 2023, ont été inscrits par l'Unesco en décembre 2024 (19<sup>e</sup> Comité intergouvernemental) sur la Liste représentative : il s'agit des : « Savoir-faire des couvreurs-zingueurs parisiens et des ornemanistes » et « La culture foraine » avec la Belgique. L'extension de l'inscription initiale de « L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » sur la Liste représentative, portée en 2018 par la Croatie, Chypre, la France, la Grèce, l'Italie, la Slovénie, l'Espagne et la Suisse, a été étendue à Andorre, l'Autriche, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg.

En 2024, ont été animés différents comités de pilotage de plusieurs candidatures multinationales et nationales qui seront déposées dans les prochains cycles.

## **5. Formation au patrimoine culturel immatériel et à l'ethnologie**

Dans le cadre de la formation initiale, des interventions pédagogiques sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sa place dans les métiers du patrimoine ont été dispensées par le DRVPCI, en 2024, dans les cursus de trois universités (Toulouse 2 [12 h], Tours [12 h] et Paris 1 [4 h]), et à l'Institut national du patrimoine. Au titre de la formation permanente, les deux chargés de mission ont assuré, pour la DGPA, deux journées de formation à destination des agents du ministère (6-7 juin 2024), et sont intervenus au sein de plusieurs formations (séminaire national des chef(fe)s de projets, Vannes, 31 janvier- 2 février 2024, semaine intensive ENS-Paris Saclay, 19 janvier 2024, journée de sensibilisation au PCI en Seine-Saint-Denis, 28 mars 2024) quatre formations annuelles dispensées par des ethnopôles (Pau, Salagon, Vitré, Carcassonne). Le DRVPCI a coconstruit avec la chaire Unesco « PCI

et développement durable » et l'INP la première session de l'école d'été PCI et développement durable (13-14 mai 2024).

En partenariat avec la Société d'ethnologie française, une formation à l'ethnologie a été organisée au musée du quai Branly les 28-29 mai.

Le DRVPCI a soutenu ces formations en 2024 à hauteur de 34500 € (P361).

## **6. Valorisation du patrimoine culturel immatériel**

Le DRVPCI contribue chaque année, à hauteur de 15 000 € (programme 175), à la convention pluriannuelle Maison des cultures du monde/ministère de la Culture, en soutenant son Centre français du patrimoine culturel immatériel. Il a ainsi contribué, en 2024, au programme du 11<sup>e</sup> colloque international du CFPCI « Transformer l'éducation à travers le patrimoine vivant » (Vitré, 17 -18 octobre 2024).

Le DRVPCI a soutenu un concours photo sur le patrimoine vivant organisé par l'association Wikimédia France du 15 août au 27 septembre 2024. Ce concours a permis de collecter sous une licence libre de nombreuses photographies et d'enrichir la documentation concernant le PCI sur Wikimedia Commons.

À travers l'association France-PCI, le réseau des détenteurs français de pratiques immatérielles reconnues par l'Unesco a été soutenu par le DRVPCI à hauteur de 9 700 € (P175). En parallèle, le DRVPCI assure le suivi des éléments inscrits sur les Listes et des programmes sélectionnés au Registre de la Convention. Une réunion internationale de suivi de l'inscription de « L'art musical des sonneurs de trompe » a été organisée par la France, à Paris, le 21 février 2024 avec la Belgique, le Luxembourg et l'Italie. Lily Martinet a participé aux réunions du Réseau des cités de la gastronomie, de la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires et la Mission française pour la culture équestre.

Créé en 2017, le festival Le Mois Kréyol comble dans l'Hexagone un manque d'espace de représentation des pratiques culturelles issues des Antilles, de la Guyane et de La Réunion. Le DRVPCI contribue à l'élaboration d'une table ronde organisée à la mairie de Paris et apporte un soutien à hauteur de 2000 € (P361).

## **7. Relations avec les services déconcentrés**

Le DRVPCI (Thomas Mouzard) a instruit les demandes des Drac-Dac-Mac dans le secteur de l'ethnologie et du PCI, qui se sont élevées en 2024 à 1 100 K€ sur le programme 175-action 9.2., avec une augmentation de 10 % obtenue par rapport à 2023.

En plus du dialogue constant avec les référents au PCI et les conseillers à l'ethnologie, des réunions systématiques au sein des services déconcentrés ont été poursuivies afin de faire le point sur le secteur et la mise en œuvre de la Convention Unesco de 2003 à l'échelle régionale en lien avec la coordination à l'échelon central. La première conférence des référents PCI s'est déroulée le 5 juin 2024 au ministère de la Culture. De 6 conseillers en 2018, les services déconcentrés comptent aujourd'hui 17 référents pour l'ethnologie et le PCI et l'implication des 3 chefs des missions aux affaires culturelles. Avec l'administration centrale, la politique du PCI implique donc aujourd'hui 22 agents au total (à temps partiel pour leur grande majorité).

## **8. Participation à des commissions d'appel à projets**

*Thomas Mouzard*

- Commissions du Fonds d'échanges artistiques et culturels (FEAC) du MC et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- Commission de l'appel à projets Culture de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME).

## III – Patrimoine photographique

*Isabelle-Cécile Le Mée*

### Conseils et expertises auprès des institutions patrimoniales

La Diri par le DRVPCI exerce, pour la DGPA, une action de conseil et d'expertise sur le patrimoine photographique, son évaluation, sa conservation, son traitement et sa valorisation. Isabelle-Cécile Le Mée intervient à la demande des musées, centres d'archives, associations... qui conservent et traitent des objets photographiques. Cela a été le cas, par exemple au musée Pasteur ou au musée Joseph-Déchelette (Roanne) pour une action spécifique de sauvetage de fonds contaminés. Par ailleurs, le DRVPCI a intégré le groupe de travail sur la gestion des fonds photographiques de Paris Musées.

### Outils d'aide à la décision

Le DRVPCI coordonne plusieurs groupes de travail qui élaborent et assurent la diffusion d'outils d'aide à la décision qui prennent la forme de guides ou de fiches pratiques. À ce titre, plusieurs documents ont cette année été finalisés. Ces documents sont corédigés par des responsables de collections, des experts, des chercheurs, des représentants de services du ministère concernés par les sujets.

#### Guide pratique : *Fonds photographiques volumineux en musée*

Plusieurs musées ont souhaité que soit mis en place un groupe de travail sur l'accueil des fonds photographiques volumineux en musée. Ce groupe, constitué en 2022, a poursuivi ses travaux. Le DRVPCI en assure le pilotage. Le SMF, par ses deux sous-directions, est associé et contributeur.

Les musées membres sont le musée Carnavalet, le Palais Galliera, le centre Georges-Pompidou, le musée des Arts décoratifs, le musée de Bretagne, le musée Nicéphore-Niépce, le Mucem et le musée Rodin. Ponctuellement, le groupe a associé d'autres institutions comme la bibliothèque Kandinski ou le musée Joseph-Déchelette.

Le groupe, qui s'est réuni très régulièrement, s'est employé à produire un *Guide de bonnes pratiques* conçu à partir d'un partage des expériences des membres confrontés à la prise en charge d'ensembles photographiques volumineux en musées. Ce guide a donc pour principal objectif d'aider les musées à accueillir, conserver, gérer des fonds photographiques volumineux afin de mieux les valoriser. Qualifier un fonds de volumineux est une notion toute relative qui se mesure à l'aune des ressources dont on dispose pour le traiter : sans moyen au sein d'un musée, le traitement d'un ensemble de quelques centaines d'objets photographiques peut déjà s'avérer complexe. Qu'il s'agisse de traiter des fonds présents dans le musée ou d'en accueillir un (don, legs, achat), la prise en charge et le traitement de ces ensembles posent de nombreuses questions méthodologiques et amènent à faire des choix souvent en lien avec le statut qui leur a été attribué lors de leur acquisition. Les réflexions du groupe s'inscrivent en écho avec les travaux menés dans le cadre de la mission sur les biens culturels mobiliers auquel, par ailleurs, Isabelle-Cécile Le Mée contribue. La diversité des musées et le périmètre de leurs missions entraînent aussi des réponses différencierées qui doivent prendre en compte le contexte, les pratiques de

conservation propres à chaque établissement, mais aussi les moyens dont ils disposent. Cette démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire et législatif auquel sont soumis les Musées de France.

Le guide entend considérer l'ensemble de ces différents cas. Il prendra la forme d'une publication numérique semblable au guide *Numériser des objets photographiques* (cf. ci-dessous) et sera mis en ligne sur le site du ministère de la Culture début 2025.

#### **Guide pratique : Numériser des objets photographiques**

Un groupe de travail s'est constitué fin 2020 à la suite des journées d'étude organisées en novembre 2019, consacrées au thème « Photographie numérique, photographies numérisées ». Il a réuni une dizaine d'experts travaillant pour plusieurs institutions publiques (MC, BnF, MPP, musée Carnavalet, ARCP, musée Nicéphore-Niépce, BHVP, AD 93...) ou indépendants (restauratrice). Après avoir défini des objectifs et déterminé des méthodes de travail, le groupe a finalisé en 2024 la rédaction d'un guide pratique, véritable outil d'aide à la prise de décision qui entend proposer des pistes pour répondre de manière simple et accessible aux questions méthodologiques, juridiques, techniques qui se posent avant, pendant et après un processus de numérisation de photographies. Rédigé à l'attention des professionnels confrontés aux problématiques de numérisation des fonds et collections photographiques dont ils ont la charge le document, édité par le DRVPC (Nathalie Meyer, Inès Rodriguez) a été mis en ligne sur le mini-site photo du ministère en novembre 2024.  
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/photographie/Gerer-un-fonds-photographique/numeriser-des-objets-photographiques>

Le guide se décline en sept grands chapitres :

- Définir ses objectifs avant de numériser ;
- Analyser le contexte de l'institution avant de mettre en œuvre un chantier de numérisation ;
- Préparer les objets photographiques à la numérisation ;
- Principes de droits convoqués par la numérisation des objets photographiques ;
- Questions techniques de numérisation et de procédures ;
- Décrire les prototypes numérisés ;
- Conserver les données.

#### **Fiche pratique : « Rédiger des cartels de photographie »**

Contrairement aux cartels de peintures très formatés, les cartels qui renseignent les photographies présentent de grandes différences d'écriture : minimalistes, imprécis, parfois fantaisistes, ils illustrent souvent la difficulté de leurs rédacteurs à nommer et à informer correctement les objets exposés, à identifier les techniques et les matériaux utilisés. Cette variété et ces disparités sont aussi révélatrices d'une considération différente apportée aux photographies dans des contextes d'exposition très variés où la place attribuée à la photographie n'est pas toujours la même (œuvre ou illustration/documentation). Pour aider les collègues, cette fiche pratique se propose de partager quelques exemples de cartels simples adaptés à la diversité des objets photographiques que l'on peut exposer, tirages, albums, planches-contacts... Il ne s'agit pas d'évoquer leur mise en forme (polices de caractère, corps, support...) et leur mise en place dans l'espace muséal à côté des œuvres concernées mais de rappeler les éléments d'information qu'ils doivent contenir.

Cette fiche dont l'écriture a été finalisée en 2024 sera mise en ligne fin mars 2025 sur le mini site photo du ministère de la Culture.

### **Co-coordination de l'étude « La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques »**

Le programme de recherche « La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques » fait l'objet d'un financement de la part de la Diri qui par ailleurs en assure la coordination avec Marie Cornu, directrice de recherche en droit à l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS/ENS Paris-Saclay/université Paris-Saclay), et Émilie Terrier, maître de conférences en droit à l'université de Grenoble. Ce projet étudie la façon dont la photographie est saisie par le droit en l'inscrivant dans une double perspective, à la fois historique et contemporaine. Les objectifs du projet ont été présentés dans le rapport d'activité 2023. Afin de saisir la photographie dans ses différentes dimensions, rappelons les trois axes de travail qui ont été retenus par le programme :

- **La photographie dans le champ de la création** : qui concerne essentiellement les questions de droit d'auteur.
- **La photographie et le marché de l'art** : le programme propose ensuite d'étudier la manière dont la photographie est appréhendée par le droit du marché de l'art. Cet axe a pour objet de questionner les notions d'original et d'authenticité en lien avec la matérialité des objets photographiques.
- **La photographie et les institutions publiques** : cet axe interroge la place des photographies dans les collections et fonds des institutions publiques et leurs statuts. Ceux-ci auront des conséquences importantes sur la manière dont ces institutions pourront conserver, communiquer, et plus généralement valoriser, les photographies appartenant à leurs collections.

Ce projet mené depuis 2022 conduira à la rédaction d'un rapport de recherche puis d'un ouvrage intégrant des contributions et des entretiens avec différents professionnels de la photographie, des responsables d'institutions publiques culturelles et des chercheurs. À la suite des trois ateliers scientifiques organisés dans cette même approche interdisciplinaire en 2022 et 2023 autour des trois axes définis, nous avons cherché à élargir la base des contributeurs en organisant plusieurs entretiens avec des acteurs de la photographie, des photographes, des conservateurs de collections, experts, galeristes... afin de nourrir nos réflexions et solliciter des contributions qui prendront place dans l'ouvrage à paraître.

### **Journées de formation professionnelle**

#### **Les rencontres professionnelles**

Une journée de rencontres dédiées aux problématiques scientifiques de la matérialité des objets photographiques et de leur conservation-restauration a été organisée en lien avec le Centre de recherche sur la conservation (CRC) le 22 mai 2024 à l'auditorium du Muséum national d'histoire naturelle. Cette journée s'inscrit dans un cycle de rencontres souhaitées et organisées en partenariat avec le pôle « Matériaux photographiques » du CRC. Elle fait suite à celle organisée le 5 octobre 2023 et destinée aux conservatrices-restauratrices et conservateurs-restaurateurs de photographies et avait pour vocation d'alimenter le dialogue avec les actrices et acteurs de la recherche scientifique dans ce domaine. La communauté a très largement répondu puisque l'auditorium a fait salle comble en accueillant plus de 130 professionnels.

Le programme se poursuivra. Une conférence internationale sur les matérialités de la photographie qui se déroulera sur trois jours dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la première photographie, à Paris en novembre 2026. Nous commençons à le préparer.

## **La formation continue**

Une formation de deux jours « Numériser des objets photographiques », inscrite au catalogue des formations de la DGPA, a été proposée en lien avec le service des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis. Elle a rassemblé douze stagiaires et sera reconduite en 2025. Elle s'appuie sur le *Guide pratique* publié en fin d'année.

# **IV – Valorisation de la recherche et de ses résultats. Actions transversales**

## **1. Organisation de colloques et de journées scientifiques**

*Coordination : Pascal Liévaux, Julien Rocha*

### **Journées professionnelles de la conservation-restauration 2024**

Dans le cadre du groupe de travail Conservation-restauration des biens culturels, le DRVPCI s'est impliqué, aux côtés de la Cité de l'architecture & du patrimoine et de l'Institut national du patrimoine, dans l'organisation et la coordination des 13<sup>es</sup> Journées professionnelles de la conservation-restauration les 21 et 22 mars 2024 sur le thème « Actualité des métiers et formations : l'alchimie des compétences ». Ces journées ont été soutenues à hauteur de 20 000 € (programme 175) et ont rassemblé plus de 200 professionnels sur deux jours. Le DRVPCI a notamment été mobilisé pour la coordination des sessions de travail, la constitution du programme des journées ainsi que sur la création d'un dossier documentaire.

À l'issue de l'événement, la préparation des 14<sup>es</sup> journées a été amorcée.

## **2. Direction éditoriale et soutien aux publications**

### **a) Publications**

*Coordination : Nathalie Meyer, Dorine Bertrand*

Une apprentie en master 2 édition, Claire Lepagnol, a épaulé l'équipe jusqu'en septembre 2024.

#### ***Les revues***

Le DRVPCI produit la revue électronique ***In Situ. Revue des patrimoines***, créée en 2001, en ligne sur la plateforme OpenEdition. Il en assure la rédaction en chef (Pascal Liévaux) et le secrétariat de rédaction (Nathalie Meyer). Le comité de rédaction a été réuni en mars et en octobre 2024. Le comité scientifique en octobre. L'année 2024 respecte les engagements pris auprès de l'éditeur (OpenEdition) et a vu la mise en ligne de 3 numéros :

- n° 52 : « [Le vêtement et la mode, un patrimoine incarné](#) »,
- n° 53 : « [Lever de rideau sur les patrimoines du théâtre](#) »,
- n° 54 : « [Patrimonialisation et revival de l'oralité musicale : France – Italie, 1960-2020](#) ».

La dimension internationale de la revue est aujourd'hui soutenue par les résumés en anglais du numéro ainsi que des articles traduits en français et publiés dans leur langue originale. Les auteurs sont également encouragés à relayer leurs textes sur la plateforme d'archives ouvertes HAL. En 2024, deux appels à contributions ont également été lancés, « Les dépôts lapidaires : de précieux vestiges pour

l'histoire du monument et de son décor sculpté » et « La voirie urbaine : quels patrimoines ? » pour de futurs numéros.

La moyenne de fréquentation de la revue est de 400 000 visiteurs uniques par an.

Initié lors de la préparation du numéro 53, un partenariat liant les revues *In Situ* et le master 2 « Cinéma documentaire et anthropologie visuelle » de Nanterre Université permet dorénavant que des vidéos soient produites par les revues. Deux entretiens filmés ont ainsi été réalisés pour le numéro sur le théâtre et trois tournages ont eu lieu fin 2024 pour les numéros à paraître en 2025 (« Héritages et patrimoines de l'Art déco » et « Visiteurs du patrimoine »). Nathalie Meyer s'est chargée de la coordination nécessaire de ces réalisations.

Dédié aux patrimoines du théâtre, le numéro 53 de la revue a également fait l'objet d'une valorisation inédite à destination des professionnels du patrimoine : une soirée de présentation a en effet été organisée le 10 décembre 2024 à la Bibliothèque nationale de France, site de Richelieu. Cette soirée a permis aux coordinateurs scientifiques du numéro Julie Faure, Joël Huthwohl et Isabelle-Cécile Le Mée, accompagnés de l'historien Jean-Claude Yon, de faire la synthèse des sujets développés dans les articles de la revue. Après un temps d'échange formel en salle, un cocktail a permis aux 62 personnes présentes (un succès par rapport à la capacité de la salle allouée à l'événement) dont faisaient partie Gilles Pécoult, président de la BnF, la majorité des auteurs et un grand nombre d'étudiants, de se rencontrer et de partager sur leur objet commun d'étude. La réussite de cette soirée a conduit le DRVPCI à envisager l'organisation chaque année d'une soirée de présentation d'un des trois numéros annuels de la revue, pour mettre en avant le caractère inédit de l'approche du sujet ou pour s'inscrire dans l'actualité patrimoniale du moment, en contribuant à créer du lien entre les professionnels du patrimoine.

Le DRVPCI dirige également la revue électronique *In Situ. Au regard des sciences sociales* (réaction en chef : Christian Hottin et Lily Martinet ; secrétariat de réaction : Nathalie Meyer). Crée en 2019, cette revue est dédiée à la prise en compte du champ patrimonial par les sciences sociales, et est en ligne sur la plateforme OpenEdition. Le comité de réaction d'*In Situ. Au regard des sciences sociales* a été réuni en avril et en novembre 2024, pour travailler sur les thématiques à l'étude. En janvier 2024 a été lancé un appel à contributions sur la thématique des « Invisibles du patrimoine ». En mars 2024 est paru le n° 4 de la revue : « [Catastrophes patrimoniales](#) », sous la direction de Cyril Isnart et de Christian Hottin. Sur les trois dernières années, la moyenne de consultation par numéro est de 10 000 visiteurs uniques.

### **Les ouvrages**

Le DRVPCI assure aussi la direction de la collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » (responsables scientifiques : Thomas Mouzard et Sylvie Sagnes, coordination éditoriale : Nathalie Meyer) éditée aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme (FMSH). Son comité de lecture a été réuni en janvier et octobre 2024, pour évoquer les manuscrits en cours de conception, évaluer une dizaine d'autres manuscrits et suivre l'exposition itinérante consacrée à l'anthropologue Daniel Fabre.

Un nouveau titre est paru en avril 2024 : *L'Être anténatal. Dynamiques parentales, médicales et juridiques*, ouvrage d'Anne-Sophie Giraud. L'exposition « Daniel Fabre (1947-2016). Voir le monde à l'envers », exposition-hommage à l'anthropologue Daniel Fabre composée de 8 panneaux d'un mètre sur deux, prolongement des publications des actes des colloques de Paris et de Toulouse publiés dans la collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains », peut être accueillie par toutes les structures

qui le désirent ; ses PDF ont rejoint les pages internet de *Berose, encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie*.

La collection et les deux revues *In Situ* ont été présentées à l'événement « Focus, salon des écritures alternatives » à Marseille (Mucem) en juin 2024. En mai 2024, la collection a été présentée au salon Les Passeurs de livres à Alès.

#### **b) Soutien aux publications**

Le soutien du DRVPCI aux publications en ethnologie, en histoire de l'art et sur les patrimoines s'est porté, en 2024, à un montant total de 43 000 € (programmes 175 et 361) : Arsag pour la revue *Support/Tracé*, LHA pour la revue *Livraison d'histoire de l'architecture*, Ethnographique.org pour la revue *Ethnographique.org*, APAHAU pour le soutien à la revue *Histoire de l'art*, Association Terrain pour la revue *Terrain*, université de Saint-Étienne pour la revue *Focales*, université de Nanterre pour la revue *Ethnologie française* (2022 et 2023) et les revues *In Situ*.

### **3. Communication et diffusion des connaissances**

*Coordination : Dorine Bertrand, Thomas Mouzard, Julien Rocha*

Le DRVPCI a diffusé en continu des annonces de manifestations, colloques et publications relevant de la sphère de la DGPA. Il administre activement les listes de diffusion « Ethno et PCI » (505 abonnés), contribue à la « La lettre immatérielle », organe de liaison de l'association France-PCI et également aux listes « conservation.dgpat » (428 abonnés) et « jppatrimoines.dprps » (952 abonnés), ainsi qu'au blog « Respatrimoni » (5 000 abonnés) et à la « La lettre immatérielle », organe de liaison de l'association France-PCI.

Par ailleurs, dans le cadre du groupe de travail sur les patrimoines contestés du Comité de la prospective et de l'innovation, le DRVPCI s'est associé avec la Mission de la politique documentaire (Secrétariat général, DEPS-DOC) pour créer une infolettre à destination des membres du groupe de travail qui recense tous les articles relatifs aux contestations patrimoniales en France, avec une ouverture sur le monde. Cette revue de presse est envoyée une fois par mois.

---

# MISSION SÛRETÉ, SÉCURITÉ ET D'AUDIT (MISSA)

---

## I. La sûreté

### 1. Sûreté des musées

#### Bilan d'activité des conseillers sûreté « pôle musées » en 2024

*André Popon et Guy Tubiana, commandants de police*

Deux commandants de police, réservistes, prennent en charge l'ensemble des missions de conseils au profit des musées de France. Il s'agit essentiellement d'audits réalisés sur les sites concernés, ou de participation à des actions de formations ou de conseils sur le territoire national et à l'étranger.

Ces deux réservistes effectuent environ une centaine de vacations par an. Cependant, malgré ce nombre de jours limités par leur statut, les deux officiers sont en veille et répondent à toute sollicitation même hors jours de réserve, sans discontinuité.

Ils participent chaque mois à la commission des prêts pilotée par le service des Musées de France. Ils apportent leurs expertises, en vérifiant que les conditions de sûreté sont réunies, c'est-à-dire que les risques de vols et de dégradations pourront être écartés, pour que les œuvres puissent être prêtées à des partenaires français ou étrangers.

Dans le cadre des demandes de prêts d'œuvres des collections nationales et/ou dispenses d'assurance, 190 questionnaires dits « facility report » ont été examinés et des réponses ont été systématiquement apportées. Des missions ont également été diligentées à la suite de ces examens en France (44) et à l'étranger (18).

Les visites répondent à deux critères principaux, notamment si les œuvres prêtées représentent des valeurs très importantes qui peuvent atteindre le milliard d'euros et si les conditions de sûreté énoncées par le facility report ne semblent pas suffisantes ou faibles.

Les conseillers sûreté pour les musées sont également sollicités dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

À titre d'exemples, dans le cadre de leurs travaux d'agrandissement ou de rénovation des conseils ont été apportés aux musées suivants :

- Rouen, musée Beauvoisine ;
- Bayeux, musée de la Tapisserie ;
- Draguignan, musée des Beaux-Arts, ;
- Vienne, musée d'Histoire.

Par ailleurs, les conseillers sûreté réalisent de nombreuses sessions d'information et de formation à l'intention des responsables de services, de monuments, d'établissements de partenaires concernés par les domaines de la sécurité et de la sûreté, ainsi que dans le cadre de formations initiales et continues.

De cette façon, l'expertise des conseillers de la mission est régulièrement sollicitée par les opérateurs de formation du ministère de la Culture et à l'extérieur (École du Louvre, École de Chaillot, Ensa, INP,

écoles d'application, universités, la Sorbonne...). En 2024, une dizaine d'interventions a été effectuée dans ce cadre. Les agents des musées de Paris, cette année encore, ont pu bénéficier de séances de formation.

Afin de maintenir entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur un canal direct de liaison, les conseillers sûreté rencontrent régulièrement les policiers de la direction de la police judiciaire, plus particulièrement ceux de l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et sont leurs officiers de liaison auprès du ministère de la Culture avec des échanges d'informations sur les affaires en cours.

Cette collaboration technique et opérationnelle s'est exercée essentiellement à deux reprises, dans le cadre de deux affaires commises en fin d'année :

- vol aggravé, commis au préjudice du musée Cognac-Jay ;
- vol aggravé, commis à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

Les conseillers sûreté se sont rendus sur les sites concernés très rapidement après les faits. Ils font tout leur possible pour que les directions des musées et leurs équipes retrouvent la confiance et ainsi leurs activités dans les meilleures conditions. Dans cette démarche, ils représentent le ministère de la Culture auprès des collectivités territoriales : c'est ainsi qu'une rencontre a été organisée par le maire de Paray-le-Monial. Dans ces circonstances, il convient également de procéder à une nouvelle analyse de risque au profit des musées prêteurs en attente de leurs expertises au cours de dialogues pilotés par le service des Musées de France lors des commissions mensuelles relatives aux prêts d'œuvres.

Enfin, pour faire face à la menace terroriste, la Missa est associée à la cellule de crise « Valois ».

Les conseillers assurent par ailleurs une veille sur les manifestations dont les débordements seraient susceptibles de toucher les sites ou établissements culturels. En tant que de besoin, ils peuvent se rendre à tout moment et en urgence auprès des directeurs d'établissements culturels pour apporter leur soutien technique et opérationnel.

Ils ont notamment été associés à des journées d'exercice pour la préparation des Jeux olympiques 2024, puisque des musées ou sites culturels se trouvaient dans des périmètres à risque. Puis ils se sont tenus à dispositions des états-majors de la police nationale (préfecture de police de Paris, mais aussi, direction générale de la Police nationale pour l'ensemble du territoire) durant toute la durée de ces événements.

La sensibilisation et les bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine culturel et de lutte contre le trafic illicite des biens culturels nécessitent pour être efficaces qu'elles soient partagées au plus grand nombre, en France comme à l'étranger.

Cependant, le cœur du métier est d'expertiser les musées (audits de sûreté). Cette mission reste essentielle et les conseillers sont très sollicités. À ce titre, 40 musées ont été expertisés sur le territoire français en 2024 et 11 à l'étranger.

Cet engagement a été intense en fin d'année pour préparer la mise en place, dans une trentaine de musées, d'une opération intitulée « 100 œuvres qui racontent le climat », qui doit s'étendre, à la suite d'instructions ministérielles, sur tout le territoire. Ces expositions seront pilotées par le musée d'Orsay sous le contrôle du service des Musées de France.

## 2) Sûreté des patrimoines

Éric Blot – mission sûreté (architecture et patrimoine)

### a) Le cadre institutionnel de l'activité du conseiller sûreté pour les patrimoines

Les missions du conseiller sûreté des patrimoines sont définies par l'organisme de tutelle et listées dans la convention passée entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur.

Placé sous l'autorité du chef de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation, le conseiller sûreté des patrimoines a pour mission de développer, en qualité d'expert, « *la politique de prévention et de protection du patrimoine français* ».

Sa fonction est :

- d'étudier la protection matérielle du patrimoine mobilier inscrit ou classé au titre des monuments historiques et de proposer les mesures de sûreté appropriées ;
- de conseiller l'ensemble des services qui interviennent dans le domaine patrimonial et architectural : en administration centrale, auprès des établissements publics relevant de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (Centre des monuments nationaux, écoles d'architecture, etc.) mais également auprès des services déconcentrés (directions régionales des Affaires culturelles/conservations régionales des Monuments historiques, Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservateurs des antiquités et objets d'art, architectes en chef des monuments historiques...) ;
- de suivre les affaires à caractère judiciaire liées au trafic des œuvres d'art en ce qui concerne le patrimoine français répertorié, en liaison avec les services de police judiciaires et les services douaniers (Interpol, OCBC, service central de Renseignement criminel [SCRC], brigade de Répression du banditisme et DNRED) ;
- de dynamiser l'action de prévention en matière de sûreté du patrimoine tant dans le domaine cultuel que civil auprès des conservateurs du patrimoine, des conservateurs des antiquités et objets d'art et des architectes des bâtiments de France ;
- de concevoir et d'animer des actions de formation et d'information dans le domaine de la prévention et de la sûreté à destination des architectes des bâtiments de France, des conservateurs des monuments historiques, des correspondants sûreté du Ministère de la Culture, des personnels responsables de la sûreté dans les édifices cultuels et culturels, des associations de propriétaires, de la Conférence des évêques de France et du clergé affectataire, des collectivités territoriales, des magistrats...
- d'assister techniquement les propriétaires publics et privés dans l'analyse de la vulnérabilité et des risques des sites et de réaliser des audits de sûreté in situ dans les monuments historiques ;
- d'intervenir auprès des médias (presse audiovisuelle, presse écrite, journaux spécialisés...) afin de sensibiliser le public et les différents acteurs sur les risques pesant sur le patrimoine national ;
- d'assister, en collaboration avec le bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur, les représentants des communautés chrétienne, juive et musulmane dans le domaine de la prévention du risque et de la sûreté ;
- d'apporter, en qualité de référent sûreté national désigné par la circulaire ministérielle NOR : MCCB1711761C du 24 avril 2017, un conseil dans le domaine de la prévention de la menace

terroriste. À ce titre, le conseiller sûreté des patrimoines est membre titulaire de la cellule ministérielle de crise « Opération » Valois – unité « sécurité-sûreté ».

- Il participe et apporte son expertise lors des exercices, formations et crises.

Comme les années précédentes, le conseiller sûreté des patrimoines a poursuivi son activité afin de prévenir les actes de malveillance (terrorisme, vols, actes de vandalisme, intrusions) perpétrés dans les monuments historiques sur le territoire national.

En administration centrale, le bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers de la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux est un interlocuteur traditionnel privilégié.

Dans le cadre de la prévention du risque terroriste, le secrétariat général et le haut fonctionnaire de défense et de sécurité sont des interlocuteurs essentiels.

Les différents services déconcentrés de l'État (directions régionales des affaires culturelles, conservations régionales des monuments historiques, unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservations des antiquités et objets d'art, etc.) demeurent, quant à eux, des interlocuteurs et des relais indispensables.

## b) Le bilan

Signes avant-coureurs, l'attentat du musée juif de Belgique le 24 mars 2014 (4 morts), l'attaque terroriste du musée du Bardo en Tunisie le 18 mars 2015 (24 morts, dont deux terroristes) avaient démontré la volonté des terroristes de cibler des édifices culturels.

La prévention des actes de terrorisme est devenue la préoccupation majeure de la mission « sûreté » après les attentats des 7 janvier et 13 novembre 2015.

Plus que jamais, lors des visites dans les établissements cultuels et culturels, des actions de formation ou d'information, la mission accentue le propos sur la sécurité des personnels et des visiteurs.

En France, après les attentats de Nice le 14 juillet 2016, l'assassinat du père Jacques Hamel le 26 juillet 2016 à l'église Saint-Étienne-du-Rouvray pendant un office, l'attentat du 3 février 2017 au Carrousel du Louvre et celui perpétré sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 6 juin 2017, l'attentat islamiste à la basilique Notre-Dame de l'Assomption de Nice le 29 octobre 2020 où trois personnes ont été égorgées au couteau, rappellent, plus que jamais, la nécessité de maintenir constamment un niveau de vigilance élevé.

En 2022, dans la matinée du 5 janvier, un individu armé d'une barre de fer s'était introduit dans la basilique Saint-Denis, malgré la présence de deux agents de sécurité privée postés à l'entrée du monument.

Après avoir brisé trois statues, il avait quitté la basilique, suivi par un témoin qui contactait la police nationale.

Le tribunal judiciaire de Bobigny a condamné l'individu par défaut à dix mois de prison avec sursis.

Le 29 octobre 2023, une altercation s'est produite, là encore avec les agents de sécurité privée postés à l'entrée du monument. Après avoir dégradé le sas d'entrée par jets de projectiles, la personne a été interpellée et placée en garde à vue.

En Allemagne, l'attentat du marché de Noël de Magdebourg perpétré le 20 décembre 2016, nous rappelle que les événements culturels, à caractère cultuel, restent des cibles privilégiées pour les terroristes.

Bien que ces attentats terroristes matérialisent la prégnance de la menace de terrorisme et démontrent que les sites culturels et cultuels constituent une cible privilégiée des terroristes, les visites des édifices cultuels mettent en exergue, trop souvent, le désintérêt ou la défaillance du clergé en la matière.

Se substituant au clergé, les unités départementales d'architecture et du patrimoine, sous l'impulsion de certains préfets, ont élaboré des plans de sécurisation des cathédrales.

Après la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg en 2019, la cathédrale Saint-Étienne de Limoges dispose désormais, depuis le 16 septembre 2021, d'un protocole de sûreté ou plan de sécurisation de l'édifice.

Pour chaque site, les actions de vigilance, de surveillance et de contrôle déclinées dans la posture Vigipirate par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité aux niveaux « urgence attentat », ou « sécurité renforcée – risque attentat » font l'objet d'une attention et d'une évaluation toutes particulières, voire d'un rappel des consignes, parfois d'une information destinée aux personnels.

Des mesures de protection des bâtiments, de contrôle et de filtrage des visiteurs, d'inspection des bagages, sont proposées afin d'élever le niveau de sûreté du site face au risque terroriste.

### c) Les statistiques des faits de vols

Grâce à la coopération constante entre les services et à l'engagement des différents acteurs, une baisse constante et significative des faits de vols avait été enregistrée pendant plusieurs années.

Malheureusement, la hausse mondiale des cours des métaux a eu pour conséquence immédiate une augmentation des vols d'objets religieux.

Les ornements, les croix et statues en bronze, les cloches volés dans les églises et cimetières... sont souvent écoulés en l'état, ou fondu et vendus au poids du métal.

**Nota :** Afin de lutter contre cette délinquance particulière, souvent commise par des bandes organisées issues de la communauté des gens du voyage, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a été créé en 2004. Cette unité de police à compétence nationale lutte « contre la criminalité et la délinquance commises par des malfaiteurs d'habitude, qui agissent de manière structurée et itinérante en plusieurs points du territoire ».

Cette année encore, le prix particulièrement élevé du cuivre (9 000 € la tonne) a favorisé les vols de descentes d'eau et des gouttières. Ce prix élevé, la facilité d'écouler le métal sans aucune traçabilité chez des ferrailleurs complaisants, la vulnérabilité des églises, souvent implantées en zone rurale, en font des cibles privilégiées des bandes organisées.

Chaque mois, les statistiques des faits de vols, collationnés en zone police et gendarmerie, nous sont transmises par le département Investigations faux et fraudes à l'identité (DIFFI) du service central de Renseignement criminel de la Gendarmerie nationale.

Malheureusement, faute de personnel *ad hoc*, ce service n'a pas été en mesure de collecter et transmettre ces statistiques pendant plusieurs mois.

De fait, nous ne disposons pas d'éléments statistiques complets et cohérents permettant de dresser une physionomie globale des faits de vols.

Néanmoins, grâce aux informations systématiquement transmises par le réseau des conservateurs et antiquités et objets d'art, quelques tendances se dégagent.

Ces informations démontrent, sans ambiguïté, que les églises ouvertes sans aucune présence humaine sont particulièrement vulnérables aux vols et dégradations. La volonté du clergé à laisser des édifices ouverts, sans curé, sacristain ou bénévoles, a pour conséquence de favoriser ces faits délictueux.

Particulièrement problématique dans un contexte où la menace terroriste est prégnante, l'ouverture sans présence humaine de ces monuments contrevient en outre à l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des *Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics*.

Ce texte prévoit qu'au moins un membre du personnel ou un responsable doit être présent lorsque l'établissement est ouvert au public. Cette personne doit être en mesure de décider des éventuelles premières mesures de sécurité à prendre et d'accueillir les secours.

Ensuite, les objets principalement ciblés sont des pièces d'orfèvrerie : calices, ciboires, patènes, ostensoris, etc.

Dans le département du Lot, les faits de vols enregistrés depuis 2022 sont toujours aussi nombreux.

Pour les années 2022 et 2023, les maires de 18 communes avaient déposé plainte pour le vol d'objets liturgiques de domanialité publique représentant 59 objets, dont 4 inscrits au titre des monuments historiques.

Des faits similaires quant au mode opératoire (vol sans effraction), sont également perpétrés dans des communes proches, au sein des départements limitrophes (Aveyron, Dordogne, Cantal...).

À ce jour, ces faits n'ont pas été élucidés malgré la création de cellules ad hoc.

S'agissant du collationnement des faits de vols, dégradations perpétrées à l'encontre du patrimoine mobilier et immobilier, les procédures établies restent imprécises et perfectibles. Les acteurs participant à cette collecte d'informations sont multiples : direction nationale du Renseignement territorial, SCRC, OCBC, conservations départementales des Antiquités et Objets d'art, conservations régionales des Monuments historiques..., et il n'existe pas de centralisation de toutes ces données.

Mentionnées à plusieurs reprises, ces statistiques très parcellaires intègrent rarement les faits de vols commis en zone police.

Lors du dépôt de plainte, l'agent de police judiciaire remplit rarement la rubrique « objets d'art - horlogerie » correspondante au vol d'objets culturels.

Chargé théoriquement de collationner les statistiques des faits de vols commis en zone police, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels n'est en réalité destinataire qu'exceptionnellement de ces informations.

Les déplacements dans les régions et la rencontre des différents acteurs (élus, clergé...), les audits réalisés *in situ* permettent de constater que de nombreux faits délictueux (ventes illégales d'objets mobiliers, vols, incendies criminels, intrusions, dégradations, etc.) sont commis, sans jamais faire l'objet d'un dépôt de plainte.

De même, de nombreux objets sont répertoriés « non vus », déplacés au fil des ans par les desservants, prêtés et déposés sans convention.

Selon les gendarmes et policiers rencontrés lors des déplacements en région, le bilan officiel représenterait seulement 30 % des faits de vols perpétrés.

Aux actes de vandalisme « traditionnel » s'ajoute l'apparition d'un nouveau phénomène d'activisme écologique. L'écovandalisme représente, pour notre patrimoine culturel, un risque réel. Pour le moment limité aux seuls établissements patrimoniaux culturels, pour bénéficier d'une couverture médiatique la plus large, à des tableaux protégés par des vitrages feuillettés de sécurité, à des statues ou bâtiments emblématiques, ce phénomène pourrait s'amplifier.

Ainsi, des militants du collectif « Dernière Rénovation » ont escaladé la pyramide du Louvre pour l'asperger de peinture orange fluo.

Limités dans leurs actions, eu égard aux consignes de sensibilisation diffusées par les conseillers sûreté du ministère de la Culture, par la vigilance des agents et du public, les militants pourraient radicaliser leurs comportements à d'autres objets plus vulnérables, étendre leur activisme à des établissements moins pourvus en agents de salle ou des établissements cultuels.

Ainsi, de nombreux édifices religieux recèlent eux aussi un patrimoine mobilier exceptionnel. Des dégradations perpétrées sur des œuvres majeures exposées dans ces édifices auraient, elles aussi, un retentissement international.

Au cours de l'année 2024, plusieurs incendies criminels d'églises ont engendré des destructions partielles ou totales des édifices.

Le 2 septembre, l'église de l'Immaculée-Conception de Saint-Omer a été détruite par un incendie criminel perpétré par un individu multirécidiviste. Son casier judiciaire comporte 26 condamnations, dont plusieurs pour avoir incendié quatre églises du Boulonnais en 2021. Condamné pour ces faits en 2022, il venait d'être libéré de prison le 27 août 2024 !

La ville de Poitiers a connu, elle aussi, plusieurs incendies criminels dont le plus retentissant est celui de l'église Saint-Hilaire, classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Un suspect a été interpellé et placé en détention, il a été jugé le 8 novembre par le tribunal judiciaire de Poitiers. Bien qu'ayant reconnu coupable Sébastien D., 34 ans, les juges ont néanmoins retenu son irresponsabilité pénale. L'homme souffre d'une psychose délirante à tendance mystique et mégalomaniacal, selon l'expert qui l'a examiné.

Les juges ont ordonné son hospitalisation contrainte dans un établissement psychiatrique pour qu'il reçoive des soins.

Cet incendie est le dernier fait d'une série avec les incendies ou dégradations des églises :

- de Saint-Porchaire où un lutrin a été dégradé ;
- l'église Sainte-Thérèse, victime d'une tentative d'incendie, en pleine journée, avec l'installation de nombreux bancs et objets combustibles sur l'autel. Plusieurs statues avaient été vandalisées ;
- l'église Saint-Jean de Montierneuf (Poitiers), au mois de juin, où plusieurs objets ont été vandalisés, notamment le maître-autel, dont des éléments de décor ont été retrouvés disséminés dans et autour de l'église. Ces dégradations s'accompagnent du vol d'une plaque sur un gisant.

En Indre-et-Loire, la cathédrale Saint-Gatien de Tours a été l'objet de tags d'extrême gauche après une manifestation identitaire.

Parallèlement, quatre autres édifices de l'agglomération tourangelle (les églises de Saint-Symphorien, Notre-Dame-La-Riche, l'église de Druye et de l'Île Bouchard) ont été profanés selon un mode opératoire.

Les tabernacles ont été forcés, les ciboires et le Saint-Sacrement dérobés. L'église de Druye déplore, en plus, le vol de deux tableaux.

#### d) Les missions

Depuis le vol de neuf toiles de maîtres impressionnistes au musée Marmottan de Paris le 27 octobre 1985, le ministère de la Culture a développé, en coordination étroite avec le ministère de l'Intérieur, une politique de prévention du patrimoine.

S'inscrivant dans cette démarche, la mission du conseiller sûreté des patrimoines est déclinée selon trois axes majeurs :

- Une fonction de conseiller en sûreté avec la réalisation d'audits in situ.
- Un travail de sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux risques.
- Un rôle d'interface et d'officier de liaison, notamment avec les services de police, de gendarmerie, d'Interpol et des douanes.

Complémentaires, ces trois volets génèrent de nombreux déplacements et missions (participation à des réunions multiples et variées, réalisation d'audits et de visite de sûreté in situ, formation des personnels de musée, etc.).

Depuis l'épidémie de la Covid-19, les réunions en visioconférence sont devenues un mode de communication et d'échanges privilégiés. Elles limitent les déplacements, notamment dans le cadre des réunions de maîtrise d'ouvrage et d'avant-projets.

#### La mise en sûreté des édifices

Afin d'assurer la cohérence et la pertinence des sollicitations, toutes les visites de sûreté effectuées in situ sont diligentées à la demande de l'administration centrale, des directions régionales des Affaires culturelles (Drac), des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (Udap), des conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA), du Centre des monuments nationaux (CMN), des collectivités territoriales, etc.

Pour qu'un site soit expertisé, il doit être protégé au titre des monuments historiques ou détenir des objets protégés à ce titre.

Généralement, les missions sont motivées par les risques pesant sur les collections ou les objets. Elles peuvent l'être également par le déroulement d'expositions temporaires, assorties parfois de demande de dispense d'assurance, de projet de création d'un trésor, après la constatation de faits de vols...

Citée *supra*, la prévention de la menace terroriste et la formulation de propositions et recommandations est devenue essentielle.

En étroite collaboration avec les unités départementales de l'architecture et du patrimoine, les architectes des bâtiments de France, les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art, une attention toute particulière est portée, s'agissant des monuments d'État, au suivi des préconisations et recommandations formulées dans les audits lors des visites de sûreté effectuées.

Pour les sites ayant fait l'objet d'une visite et d'un audit *in situ* au cours de l'année 2024 (cf. Annexe), chaque déplacement ou réunion ont été systématiquement formalisés par un rapport établissant des recommandations destinées à évaluer et limiter les risques.

Afin qu'elles soient mises en application, les préconisations formulées doivent être现实istes et toujours consensuelles. Dans un domaine où l'obligation reste l'exception, elles doivent impérativement recueillir l'approbation du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

### **Les activités de formation et de sensibilisation**

Comme par le passé, des formations ont été dispensées à la demande des partenaires institutionnels du ministère de la Culture.

Les missions de formation, séances d'information d'une demi-journée, formations d'une, deux ou trois journées ont été dispensées.

Cette année, les formations ou séances d'information à destination des élèves-conservateurs du patrimoine en formation initiale à l'Institut national du patrimoine ont été dispensées.

Elles constituent un moment privilégié de rencontres avec les futurs conservateurs du patrimoine avant leurs affectations.

De même, lors du salon des maires de France, la participation à une table ronde relative à la protection du patrimoine religieux est un moment privilégié de sensibilisation et de rencontres des élus.

Cette année, la formation à la sûreté dans les monuments historiques au bénéfice des chefs des Udap, des architectes des bâtiments de France, des conservateurs des monuments historiques, des techniciens et ingénieurs des bâtiments de France et des services culturels est un moment privilégié d'échanges et de retours d'expériences.

L'enseignement théorique est complété par deux visites pratiques, dans un site culturel et dans un site cultuel, afin d'avoir une vision globale des problématiques de sûreté rencontrées.

### **La coopération avec les services de police et de gendarmerie**

Institutionnels mais aussi informels, les contacts réguliers avec les forces de l'ordre, notamment la gendarmerie nationale le plus souvent compétente s'agissant des églises implantées majoritairement en zone gendarmerie, demeurent essentiels pour mener une politique de prévention efficace et cohérente.

La connaissance de la typologie des vols (répartition géographique, caractéristiques des objets volés et modes opératoires) est une donnée indispensable.

Les échanges d'informations concernant les vols sont essentiels afin d'obtenir une vision la plus précise possible du phénomène, notamment lors des vols commis par des bandes organisées sur plusieurs régions.

Spécifiques, ces faits de vols impliquent, s'agissant des forces de l'ordre, la création de cellules d'enquête régionales ou inter-régionales supervisées par l'échelon central qui dispose d'une connaissance nationale.

Cette année encore, les liens permanents entretenus avec Interpol, l'OCBC, le Service central du renseignement criminel de la gendarmerie nationale, la Brigade de répression contre le banditisme (BRB), les services de police ou de gendarmerie locaux, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières, ont été constants avec de nombreux échanges, formels ou informels.

## **La présentation et la protection des trésors de cathédrale**

Les visites *in situ* permettent de constater que la présentation des trésors de cathédrale révèle souvent, s'agissant de leur mise en sûreté, de réelles vulnérabilités.

Persister à présenter un patrimoine exceptionnel en l'absence d'agents du patrimoine, de guides conférenciers, etc. est une erreur majeure, voire une faute et une mise en danger des objets exposés.

Souvent, outre cette faille humaine, la protection électronique du monument et de son patrimoine est également incomplète.

En effet, il n'est pas rare que seul l'espace du trésor bénéficie d'une protection électronique.

Or, là encore, c'est une erreur majeure de ne pas protéger les volumes intérieurs d'une cathédrale pour ne protéger, électroniquement, que les seuls espaces dédiés à la présentation du trésor.

La détection doit être la plus précoce possible pour augmenter le délai d'intervention en cas d'intrusion.

Protéger les volumes intérieurs du monument permet de détecter les tentatives d'intrusion mais également les enfermements volontaires.

Cette stratégie de seule protection du trésor a favorisé les cambriolages des trésors de la cathédrale Saint-Étienne de Cahors le 5 juillet 2015. Après avoir fracturé plusieurs portes intérieures et extérieures, les voleurs n'ont été détectés que lorsqu'ils ont pénétré dans la salle du trésor. Dès lors, en quelques minutes, ils ont brisé une vitrine, dérobé 4 calices en argent ainsi que l'anneau épiscopal en or du XIII<sup>e</sup> siècle de l'évêque Guillaume de Cardaillac et tenté de dérober la Sainte-Coiffe.

Le 12 novembre 2017, entre 4 heures et 5 heures, des individus se sont introduits dans la cathédrale Saint-Pierre à Angoulême. Pour ce faire, ils ont fracturé un vitrail du chœur pour s'introduire dans le monument. Après avoir ouvert de l'intérieur le portail côté sud, ils se sont hissés sur une échelle pour fracturer un vitrail signé Othoniel situé entre le bras sud du transept et la salle du trésor, dite du Merveilleux, au 1<sup>er</sup> étage.

Ils n'ont été détectés qu'après s'être introduits dans la salle du trésor. La société de télésurveillance a contacté l'architecte des bâtiments de France une heure après le déclenchement de l'alarme et du report d'alerte.

Le cambriolage perpétré dans le trésor de la cathédrale Sainte-Marie d'Auch, dans la nuit du 5 au 6 juillet 2024, démontre la grande vulnérabilité des objets exposés, notamment lorsqu'ils sont en métal précieux. En l'espèce, deux couronnes liturgiques de la Vierge à l'enfant, en or massif, ont été dérobées lors de ce cambriolage. Fabriquées vers 1928-1929 par des dons de paroissiens du diocèse d'Auch, ces couronnes avaient été prêtées par l'archevêché.

## **Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II**

Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II des sites culturels ou cultuels appartenant à l'État, ou à des collectivités territoriales, est systématiquement préconisé.

S'agissant des édifices cultuels implantés en zone rurale ou semi-rurale, cette politique de protection trouve très rapidement ses limites faute d'une présence humaine afin d'assurer, principalement en période nocturne, l'accueil des services de police ou de gendarmerie et la levée de doute en cas de déclenchement de l'alarme.

Les réflexions du groupe de travail sur la sécurité et la sûreté des cathédrales ont, entre autres, pour préoccupation leur gardiennage physique en période diurne, leur protection électronique grâce aux sociétés de télésurveillance et de télésécurité en période nocturne.

Ces travaux représentent une opportunité sans précédent, de traiter la problématique de leur surveillance dans sa globalité, afin d'obtenir un niveau de sécurité et de sûreté homogène et cohérent.

Toutefois, l'implantation géographique de certains sites, éloignés du milieu urbain, ne pourra bénéficier de ces dispositifs dont l'efficacité réside dans la réactivité et la rapidité de l'intervention.

- 201 édifices culturels et cultuels, placés sous la tutelle du ministère de la Culture ou propriétés des collectivités territoriales, sont raccordés au réseau Ramsès Évolution II.
- 21 cathédrales propriétés de l'État placées sous la tutelle du ministère de la Culture sont raccordées au dit réseau.

Propriétés de collectivités territoriales, l'église Saint-Géry à Cambrai, la basilique Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille, la salle du trésor de la basilique Notre-Dame-d'Espérance à Charleville-Mézières bénéficient d'un raccordement de leur système de détection-intrusion à ce réseau.

Alors que la gendarmerie nationale avait annoncé que les sites patrimoniaux, culturels et cultuels implantés sur son ressort territorial pourraient être raccordés au réseau Ramsès au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette disposition n'est jamais entrée en vigueur.

Malgré l'achat des matériels informatiques, leur installation, l'acquisition des licences, nul ne peut expliquer que cette mesure soit différée.

#### **Le recrutement d'un gardien pour chaque cathédrale**

Préconisé depuis plusieurs années à l'instar de certains monuments gérés par le Centre des monuments nationaux qui bénéficient d'un gardien logé pour nécessité absolue de service, le recrutement d'un gardien, pour chacune des cathédrales, serait un atout précieux dans leur gestion quotidienne, la surveillance diurne du monument, du patrimoine et des visiteurs.

Les multiples incendies des cathédrales Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, le 18 juillet 2020 de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul par un bénévole, réfugié rwandais en situation irrégulière, le 23 septembre 2021 à la cathédrale Saint-Apollinaire de Valence impliquent parfois des coûts parfois colossaux pour leur remise en état.

Ce gardien matérialiseraient physiquement la propriété et la présence de l'État, son intérêt et son engagement à la protection de ces monuments et de leurs visiteurs dans un contexte sécuritaire.

La présence d'un gardien serait également un lanceur d'alerte, un obstacle aux pratiques dévoyées, voire dangereuses du clergé, dénoncées dans certains monuments comme à la cathédrale Notre-Dame de Chartres.

Ce gardien constituerait, au regard de la sûreté et de la sécurité, un élément appréciable dans la prévention et la dissuasion des actes malveillants, le recueil et la transmission d'informations à l'Udap et la CRMH, parfois éloignées géographiquement du monument.

Cette proposition devrait être formalisée prochainement et déclinée à l'ensemble du territoire avec, en complément en période nocturne, une surveillance du monument par vidéoprotection.

Reliés à une société de télésurveillance, les matériels les plus performants allient sécurité-incendie et détection d'intrusion.

## **II – La sécurité-incendie**

*Lieutenant-colonel Jean-François DUARTE PAIXAO*

*Lieutenant-colonel Alain CHEVALLIER*

*Lieutenant-colonel Dominique JAGER*

*Adjudant-chef Julien RASTOUL*

### **PRÉAMBULE**

*La brigade de sapeurs-pompiers de Paris a été investie en 1980 d'une mission de sécurité contre l'incendie dans les établissements relevant de la direction des Musées de France.*

*Les missions confiées se sont progressivement élargies et le détachement mis à disposition du ministère de la Culture compte aujourd'hui trois officiers supérieurs, dont deux réservistes, et un adjudant-chef.*

*Les cadres de la brigade constituent la composante sécurité de la mission sécurité, sûreté et audit (Missa), rattachée à la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri) au sein de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA).*

*Les officiers assurent plus particulièrement des missions d'audit et de conseil au profit du service des Musées de France, du service du patrimoine et du service de l'Architecture.*

*Le sous-officier supérieur a quant à lui en charge la formation des agents de l'administration centrale, des directions régionales des affaires culturelles, des services à compétence nationale et des établissements publics relevant du ministère.*

**Ce rapport présente leur activité au titre de l'année 2024.**

## **1- Le chef de détachement, conseiller sécurité incendie des musées de France**

Quatre missions principales sont assignées au conseiller sécurité incendie de la Diri :

- l'évaluation des conditions d'accueil des collections nationales dans les musées de France et les musées internationaux à l'occasion des expositions temporaires ou des mises en dépôt d'œuvres ;
- l'évaluation des mesures de sécurité dans les musées nationaux et de France à l'occasion de travaux de construction, de rénovation ou de restructuration, mais aussi dans le cadre de difficultés de fonctionnement courant nécessitant une expertise particulière (élaboration du plan de sauvegarde des biens culturels, visite de la commission de sécurité, schéma directeur d'amélioration du niveau sécurité, etc.) ;
- la formation à la prévention incendie dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et dans les structures permettant de promouvoir les bonnes pratiques liées à la sécurité du patrimoine ;
- la participation à des groupes de travail de niveau national et international relatifs à la sécurité du patrimoine culturel.

### **1.1. Le Bilan**

**Concernant l'évaluation de l'accueil des collections nationales, le service des Musées de France a sollicité le conseiller sécurité de la Missa pour 190 demandes de prêts d'œuvres des collections nationales et/ou dispenses d'assurance.** L'étude des « facility report » a donné lieu à **11 visites de musées**, dont 7 à l'étranger (à Shanghai, Mantoue, Tokyo-4 musées et Kyoto).

**À la demande des directions régionales des affaires culturelles (Drac) ou du service des Musées de France (SMF), 39 projets ont donné lieu à des visites et entretiens (souvent plusieurs pour un même projet) dans le cadre d'audits ou d'accompagnements de travaux** (parmi ces projets, il est possible de citer le projet de réserves du centre-Pompidou francilien de Massy, le musée de la Voiture du château de Compiègne, le musée des Plans et Reliefs aux Invalides, des musées de la ville d'Aix-en-Provence, des musées de la ville de Troyes, etc.).

Une visite d'audit et de conseil a également été organisée à l'hôtel de Matignon sur la demande des services du Premier ministre.

**25 % des visites de musées et des entretiens techniques ont concerné des établissements classés en 5<sup>e</sup> catégorie.** Ces ERP, qui ne sont pas obligatoirement contrôlés périodiquement par les commissions de sécurité, constituaient un axe prioritaire identifié dans les bilans des années 2021 à 2023.

**D'une façon générale, le niveau de sécurité incendie des musées de France est satisfaisant.** Les directeurs d'établissements sont conscients des risques et disposent, dans leurs équipes, d'au moins un agent en charge des questions de sécurité. Les grandes comme les petites structures sont également souvent accompagnées par le service bâtiment ou les services techniques de la collectivité dont ils dépendent, notamment pour ce qui concerne l'entretien et le contrôle des installations techniques.

Dans le but de protéger les collections, les équipements en place vont, en général, au-delà des exigences de la réglementation, dont la finalité est avant tout la protection des personnes. En particulier, afin de permettre une détection précoce d'un départ de feu en toutes circonstances, un système de détection automatique d'incendie est souvent installé, et une surveillance des alarmes est mise en place en dehors des heures ouvrables. Seules les petites structures ne disposent pas de cet équipement, principalement pour des raisons budgétaires.

**La gestion du stockage des collections en réserves reste une préoccupation majeure, notamment dans le bâti ancien.** Les caractéristiques architecturales des bâtiments nécessiteraient souvent des modifications conséquentes, notamment en ce qui concerne la portance des planchers, mais aussi leur résistance au feu, qui sont difficilement compatibles avec le maintien en activité des sites et les budgets disponibles. L'année 2024 a vu se poursuivre la tendance apparue en 2022 avec de nouveaux projets d'externalisation des réserves (le centre Pompidou francilien, des réserves de Clermont-Métropole, des réserves mutualisées à Dunkerque, etc.). Cette solution est très pertinente puisqu'au-delà des aspects de sécurité incendie, elle permet d'augmenter à la fois les surfaces de réserve et celles d'exposition.

**Le niveau de préparation des musées à la gestion d'un sinistre est variable**, mais grâce notamment aux initiatives locales, comme dans la région Grand Est, et au webinaire proposé sur toute l'année 2023 par le C2RMF, de nombreux établissements ont désormais bien avancé dans la réalisation de leurs plans de sauvegardes des biens culturels (PSBC). Les parties écrites de ces plans d'urgence sont dans la plupart des cas en cours d'achèvement et les premiers contacts avec les services d'incendie et de secours ont été pris pour la réalisation future d'exercices.

**Ainsi, sur les près de 50 établissements en exploitation visités ou étudiés en 2024, plus de la moitié disposait d'un PSBC formalisé.**

La note du directeur général des Patrimoines du 10 juin 2016 a demandé aux établissements relevant du ministère de la Culture d'établir un PSBC. **Au regard de l'accélération du changement climatique et des nombreux sinistres ayant eu des incidences sur des monuments historiques en 2024 (une dizaine d'incendies, des tempêtes, des inondations, des orages et des tremblements de terre), il semble désormais opportun d'imposer la rédaction de ce plan d'urgence à l'ensemble des musées de France.** À cet effet, le code de la sécurité intérieure ou le code du patrimoine pourrait constituer le support réglementaire adapté. Dans l'attente de telles modifications, une nouvelle note du directeur de la DGPA, relative à la prévention des sinistres dans les monuments historiques, a été préparée par la chef du bureau de l'expertise et des métiers de la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux, en liaison avec d'autres services du ministère.

**Le chef de détachement a également participé à une enquête menée par l'inspection générale des Affaires culturelles** qui a entraîné de nombreux déplacements et entretiens en région parisienne. Plus de 25 jours ouvrés de travail, entre janvier et mars 2024, ont été consacrés à cette enquête.

**8 actions de formation ou de communication** ont été dispensées au profit d'établissements comme l'École du Louvre, la Sorbonne, l'École de Chaillot, l'Institut national du patrimoine (INP) ou encore l'École nationale supérieure de la police.

**S'agissant des évolutions réglementaires**, les officiers de la Missa ont été fortement engagés dans les réflexions menées au niveau interministériel concernant la modification du code de la construction et de l'habitation et au sein du ministère de la Culture dans la réflexion interservices pour l'actualisation de l'arrêté de 2006 concernant les établissements recevant du public relevant du ministère.

La Diri a notamment été reçue, avec le service juridique de la DGPA, au ministère de l'Environnement en début d'année 2024 et les échanges se sont poursuivis toute l'année avec la DGSCGC du ministère de l'Intérieur pour la parution des nouveaux articles du CCH intéressant le ministère de la Culture. Ces évolutions, attendues, permettront notamment de simplifier et harmoniser, au niveau national, certaines procédures administratives, de préciser certaines définitions et de clarifier les chaînes de responsabilité.

**S'agissant de la documentation**, les efforts fournis ces dernières années se sont poursuivis et 6 fiches techniques, un glossaire, un memento et des modèles de documents ont été retravaillés en liaison avec d'autres services du ministère et ont été publiés en début d'année 2024.

**Enfin, sur le plan organisationnel**, la planification plus efficace des missions d'audit des musées, mise en place en 2022 avec quelques Drac, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été renouvelée et sera à généraliser à l'ensemble des régions en 2025, dans la mesure où elle permet de prioriser les actions et d'optimiser les déplacements. Une meilleure coordination avec les architectes-conseils du service des Musées de France, déjà recherchée, sera poursuivie.

En interne, comme demandé dès 2021, le conseiller musée a poursuivi ses actions dans un champ de compétence élargi, notamment en participant au groupe de travail interservices sur la sécurité des cathédrales, à la formation des personnes des Drac à la réouverture de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris ainsi qu'au groupe de travail interministériel sur la modification du code de la construction et de l'habitation<sup>3</sup>. Cette organisation permet plus de souplesse et de réactivité. **Elle doit toutefois, pour des motifs liés à la charge de travail, rester limitée à quelques sujets ciblés.**

## **1.2. Les axes d'efforts proposés pour 2025**

### **L'accompagnement des musées nationaux et des musées de France, notamment ceux classés en 5<sup>e</sup> catégorie, axe d'effort maintenu.**

Les sinistres survenus fin 2022, en 2023 et 2024 dans plusieurs édifices nationaux, ont montré combien la sécurité incendie doit rester une préoccupation majeure, même dans les grands établissements protégés par de multiples équipements techniques et surveillés par un service de sécurité incendie composé d'agents qualifiés.

**La note relative à la prévention des risques dans les monuments historiques pourra servir de base à la réflexion dans d'autres types de bâtiments et nécessitera un accompagnement de différents services et en particulier de la Missa.**

Par ailleurs, la visite des musées nationaux, dans le cadre de l'étude des « facility report » liés aux prêts d'œuvres des collections nationales pour des expositions temporaires, ou de missions de conseils sur des projets de restructuration, continuera de constituer une priorité.

Dans ces établissements, une attention particulière sera portée aux concessions commerciales, aux espaces techniques, aux combles, à l'organisation des travaux, à la formation, et aux plans de sauvegarde des biens culturels.

Les musées de France classés en 5<sup>e</sup> catégorie, non contrôlés périodiquement par les commissions de sécurité, sont ceux qui requièrent le plus de conseils en matière de sécurité incendie. Ils seront donc accompagnés en priorité.

### **Poursuivre la participation active à l'élaboration des textes de niveau réglementaire sur la sécurité incendie dans les ERP relevant du ministère de la Culture**

Les travaux pilotés par la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) sur la modification des articles R.143-15 et 16 du code de la construction et de l'habitation (CCH) ont pris fin en 2023. La publication des nouvelles dispositions, qui préciseront notamment les notions

---

<sup>3</sup> Modification des articles R 143-15 et 16, relatifs aux établissements relevant des ministères.

d'exploitant et d'exploitation ainsi que le champ des mesures à arrêter par les différents ministères pour les ERP relevant de leur responsabilité, initialement prévue à l'été 2023, est repoussée sine die.

Compte tenu de ces éléments, **le bureau des affaires juridiques de la DGPA, sans attendre la parution des nouveaux articles du CCH, va reprendre le travail de modification de l'arrêté ministériel du 15 septembre 2006 précisant, pour les ERP relevant du ministère de la Culture, la répartition des responsabilités et l'organisation dans le domaine de la sécurité incendie. Une participation active de la Missa sera indispensable.**

Par ailleurs, la DGSCGC a fait savoir qu'elle poursuivrait la réflexion sur la notion de direction unique de sécurité mentionnée à l'article R 143-21 du CCH. Les missions du responsable unique de sécurité pourraient ainsi être précisées. Compte tenu des difficultés récurrentes rencontrées sur ce sujet, la Missa s'investira également dans ces travaux.

Enfin, les textes de niveau réglementaire sur le « permis de faire <sup>4</sup> » sont en cours d'élaboration par le ministère de la transition écologique, en liaison avec la DGSCGC. Ils fixeront notamment les sous-objectifs de sécurité incendie liés à une approche performancielle de la sécurité. Les conclusions de ces travaux devront faire l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où les bâtiments d'intérêt patrimonial trouveront dans les années à venir un large intérêt à exploiter ces nouvelles méthodes d'analyse, eu égard aux contraintes de protection auxquelles ils sont soumis.

#### **La rédaction des plans de sauvegarde des biens culturels pour les établissements autres que les musées**

Si l'intérêt des PSBC ne fait plus débat, et que la grande majorité des musées s'est engagée activement dans leur élaboration, d'autres types d'établissement doivent être associés à la démarche (réserves externalisées, bibliothèques et archives nationales, etc.).

Deux axes prioritaires seront développés :

- **la sensibilisation des services de l'administration centrale sur la nécessité d'imposer l'élaboration de ce plan d'urgence par voie réglementaire ;**
- l'accompagnement des musées et des autres établissements dans la rédaction de leur plan de sauvegarde des biens culturels.

#### **Le rapprochement de la Diri et de l'Inspection générale de la sécurité civile (IGSC) sur la protection du patrimoine**

À la suite des échanges entre les conseillers sécurité de la Missa et l'Inspection générale de la sécurité (IGSC), le chef de l'IGSC a sollicité un entretien auprès du chef de la Diri, en vue d'échanger sur des thèmes d'intérêt commun.

Ce premier contact permettra d'initier un travail collaboratif, en particulier sur la formation et les plans de sauvegarde des biens culturels.

#### **L'optimisation de la planification des visites de musées**

Le conseiller musée de la Missa est en capacité de visiter ou accompagner les projets d'au maximum 50 établissements par an. Les sollicitations pour les prêts d'œuvres des collections nationales sont, au regard des risques, prioritaires. Elles représentent en moyenne 10 à 20 visites par an. Dès lors, une trentaine de visites de conseil peuvent être organisées en liaison avec les Drac. Il est donc indispensable de prioriser les actions par région.

---

<sup>4</sup> Article 49 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance.

## Les sollicitations en 2024 ont dépassé les limites de ce qu'il est possible de réaliser

(notamment à cause de sollicitations inhabituelles comme l'enquête de l'Igac) et plusieurs rapports n'ont pas pu être rendus dans des délais acceptables. Le retard sera rattrapé au 1<sup>er</sup> semestre 2025 et la charge sera adaptée afin de ne pas reproduire le même schéma cette année.

Par ailleurs, une meilleure coordination avec les architectes-conseils du service des Musées de France sera recherchée en liaison avec la sous-direction de la politique des musées.

## **2– Les conseillers sécurité incendie des patrimoines**

La mission principale des conseillers en sécurité incendie des patrimoines consiste à assurer le suivi des 89 cathédrales et édifices religieux classés au titre des monuments historiques et appartenant à l'État.

Lors de l'installation du premier conseiller, en 1996, les échéances des contrôles ont été prévues à un rythme quinquennal, sans pour autant devoir concorder avec ceux de la commission de sécurité qui est tenue de respecter la même périodicité. Le contrôle mobilise généralement une dizaine d'acteurs localisés sur plusieurs sites de la région concernée, dont des représentants des collectivités territoriales. Les constats et recommandations sont consignés dans un rapport après chaque visite.

Le périmètre des missions s'est considérablement élargi au cours des années :

- à d'autres monuments historiques appartenant à l'État (châteaux, hôtels particuliers, etc.) ;
- aux vingt écoles d'architecture relevant du ministère de la Culture ;
- aux directions régionales des affaires culturelles (Drac), et aux unités départementales de l'architecture et du patrimoine (Udap) ;
- au Centre des monuments nationaux (CMN), administrateur de certains édifices ;
- aux maîtrises d'ouvrage du ministère, aux architectes en chef des monuments historiques (ACMH) et à diverses associations intervenant dans la sauvegarde du patrimoine comme le Bouclier bleu France (BbF) ;
- aux collectivités territoriales et aux administrateurs privés, propriétaires de monuments, après autorisation préalable du chef de la Diri.

Les conseillers peuvent également participer :

- à des études de faisabilité et d'amélioration de la sécurité incendie dans les monuments historiques ;
- à quelques séquences pédagogiques au sein des écoles d'architecture et à l'Institut national du patrimoine (INP) ;
- à la formation des acteurs de la sécurité contre l'incendie du ministère, en administration centrale et en régions ;
- à la préparation et au déroulement des commissions de sécurité ;
- à l'élaboration de schémas directeurs d'amélioration de la sécurité contre l'incendie, de cahiers des charges d'exploitation et de plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) ;
- à la rédaction de guides de sécurité incendie pour les agents du ministère ;
- à l'élaboration d'espaces collaboratifs à destination des acteurs de la sécurité incendie et à la mise à jour des documents en ligne sur le site du ministère.

## **2.1. Le bilan**

Huit objectifs étaient programmés pour 2024 :

- disposer de plans de sauvegarde des biens culturels opérationnels<sup>5</sup> ;
- s'assurer de l'exploitation réglementaire des cathédrales appartenant à l'État en conformité avec les textes relatifs aux ERP ;
- s'assurer de la mise en place de procédures organisationnelles efficaces, afin que la levée de doute, en cas de déclenchement de l'alarme incendie la nuit et lorsque l'édifice est fermé, soit rapide **avant** l'intervention au besoin des services de secours ;
- accompagner les établissements dans leurs démarches d'amélioration de la sécurité incendie ;
- effectuer un suivi de la bonne mise en œuvre du plan d'actions sécurité pour les cathédrales, document complété au printemps 2023 ;
- participer à la mise en place des formations en matière de sécurité incendie, tout en poursuivant les journées sécurité incendie actuellement réalisées au profit des Drac ;
- mettre en œuvre les mesures envisagées dans le cadre du rapprochement de la Diri et de l'Inspection générale de la sécurité civile-IGSC (DGSCGC), pour un contact pérennisé Culture/Intérieur à l'échelon central ;
- mettre en place des tableaux dynamiques (sécurité incendie des cathédrales), afin de pouvoir disposer de statistiques fiables et plus facilement exploitables.

→ Le premier objectif est globalement atteint. Les plans de sauvegarde des biens culturels existants sont pour la plupart opérationnels. L'effort des conseillers a été porté notamment vis-à-vis des sapeurs-pompiers territoriaux, en insistant sur les messages suivants :

- le PSBC est un document opérationnel qui sera complété avec le temps (et l'acquisition de nouveaux matériels de protection) ;
- il est préférable de disposer à court terme d'un plan incomplet et opérationnel (mais allant à l'essentiel) plutôt qu'attendre un document complet, sur le long terme ;
- le PSBC est le document de l'établissement ; à ce titre, il n'a pas à être validé par les sapeurs-pompiers, qui doivent cependant se prononcer sur son caractère opérationnel et donc exploitable en cas de sinistre.

Les exercices se font de plus en plus nombreux (Coutances, Rennes, Bordeaux, Versailles, Bordeaux, etc.) pour ne citer que quelques cathédrales. Les séminaires organisés en avril par le service départemental d'Incendie et de Secours (Sdis) 24 et surtout en novembre par le Sdis du Loir-et-Cher et la DGSCGC à Blois et Chambord sont des exemples de cette implication croissante des sapeurs-pompiers dans cette thématique de protection du patrimoine culturel.

→ L'exploitation réglementaire des cathédrales appartenant à l'État nécessite une présence humaine en période d'ouverture au public, en conformité avec la réglementation incendie pour les établissements recevant du public (ERP). Le cas échéant, les édifices doivent être fermés au public dans les créneaux n'observant pas cette obligation réglementaire. Cette obligation est loin d'être respectée actuellement, elle est de plus scrupuleusement demandée par les commissions de sécurité dès lors que les édifices se dotent d'une détection automatique d'incendie (SSI de catégorie A). Les difficultés sont réelles pour

---

<sup>5</sup> C'est-à-dire connus des sapeurs-pompiers territoriaux et exploitables en cas de sinistre.

assurer une présence humaine réglementaire, ceci variant considérablement d'une Drac à l'autre<sup>6</sup>. Deux édifices ont retrouvé en 2024 un avis favorable à l'exploitation formulé par la commission de sécurité, il s'agit de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Bayonne. Deux cathédrales demeurent fermées au public, pour travaux (Montauban, Nantes<sup>7</sup>) et deux cathédrales sont encore sous avis défavorables (la basilique de Carcassonne pour ouverture au public sans présence humaine et la cathédrale de Chambéry pour l'absence de report du SSI pendant les heures d'ouverture). On a bon espoir que ces deux avis défavorables soient levés en 2025.

→ Le troisième objectif, peut-être le plus difficile au regard des situations rencontrées sur le terrain, consiste à s'assurer de la mise en place de procédures organisationnelles efficaces, tout particulièrement pour réaliser une levée de doute, en cas de détection automatique d'un incendie, avant l'arrivée des secours.

Le recours aux caméras thermiques, inscrites dans le plan d'actions pour la sécurité des cathédrales en 2023, est de nature à faciliter la réalisation d'une levée de doute sans déplacement physique pour les espaces difficilement accessibles (grands combles et combles des bas-côtés). Ce nouveau type de matériel est maintenant en place pour les cathédrales de Rodez, Montpellier, Mende, Notre-Dame de Paris, Beauvais, Soissons, Langres et Albi. Il soulève cependant de nouvelles contraintes d'exploitation, car les caméras ne peuvent en aucun cas être reliées au SSI A de la cathédrale et une exploitation technique « en parallèle » est à mettre en place.

→ L'accompagnement des établissements dans leurs démarches d'amélioration de la sécurité incendie progresse considérablement avec la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) au profit de chaque Drac. L'aide apportée est concrète : respect de la réglementation incendie, préparation des visites périodiques des commissions de sécurité, demandes d'autorisations de travaux pour validation par la commission de sécurité, pérennisation du dialogue avec les sapeurs-pompiers préventionnistes et prévisionnistes, production de documents cohérents, mise en place effective de schémas directeurs pluriannuels d'amélioration du niveau général de sécurité.

→ La montée en puissance des formations pilotées par le ministère, les audits initiaux réalisés par les bureaux d'étude spécialisés en incendie et la mise en place progressive des AMO contribuent largement à l'amélioration du niveau de sécurité pour les cathédrales.

→ En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions sécurité pour les cathédrales, complété au printemps 2023, le retard accumulé entre 2020 et 2021 dans la réalisation des visites quinquennales de ces édifices<sup>8</sup> est maintenant comblé et les deux conseillers peuvent axer leurs efforts sur les difficultés rencontrées sur le terrain pour l'observation effective des recommandations de ce plan.

---

<sup>6</sup> Quand la Basilique Saint-Denis dispose de deux agents de sûreté du CMN pour la visite de la crypte, la cathédrale d'Amiens dispose d'une personne du diocèse et d'une autre du CMN (avec un nombre de visiteurs plus important) et la cathédrale de Marseille n'a qu'un seul représentant du diocèse ce qui soulève de graves problèmes de sûreté dans une cathédrale qui n'a toujours pas de SSI A.

<sup>7</sup> Réouverture annoncée à l'automne 2025.

<sup>8</sup> Lié au Covid 19.

→ Les formations en matière de sécurité incendie, pilotées par le ministère et réalisées en Drac, ont débuté en fin d'année 2024 (Drac Occitanie et Nouvelle-Aquitaine). Elles ont vocation à être dispensées sur un rythme d'une à deux formations par mois et dans toutes des Drac. Les premiers enseignements sont très encourageants : sensibilisation des stagiaires sur les obligations réglementaires en matière de sécurité incendie pour la sécurité des personnes, mesures complémentaires à mettre en place pour une meilleure protection du patrimoine culturel. Elles permettent également, pour les instructeurs, de bien appréhender les difficultés rencontrées sur le terrain, dans la mise en œuvre des prescriptions et recommandations formulées tant par les commissions de sécurité que par le plan d'actions sécurité pour les cathédrales.

→ Le septième objectif concerne le rapprochement des deux entités Missa (Diri) et IGSC (DGSCGC) pour un contact pérennisé Culture/Intérieur à l'échelon central dans l'objectif d'une meilleure coordination de tous les acteurs de terrain, tant pour les mesures de prévention à réaliser, que pour les mesures de prévision opérationnelle ou encore les exercices et les formations. Le séminaire national, coorganisé par le Sdis 41 et la DGSCGC en novembre 2024 à Blois et Chambord, ouvre de belles perspectives dans ce registre notamment : la rédaction planifiée en 2025 par la DGSCGC d'un guide de doctrine opérationnelle (GDO) concernant l'engagement des sapeurs-pompiers en intervention dans les édifices à caractère patrimonial, le rapprochement des deux inspections afin d'envisager des missions communes, la participation des conseillers sécurité du ministère aux rencontres semestrielles des directeurs de Sdis.

→ En complément de l'outil informatique (Excel) utilisé par les deux conseillers pour le suivi en matière de sécurité incendie des cathédrales appartenant à l'État, la création de « tableaux dynamiques » devait permettre de disposer de statistiques fiabilisées et instantanées, pour une meilleure exploitation. Les outils informatiques en place au ministère n'ont pas permis un déploiement de ces tableaux dynamiques en 2024.

## **2.2. Les axes d'effort proposés pour 2025**

Dans la continuité des objectifs arrêtés pour 2024, les axes d'effort pour 2025 porteront sur les points suivants :

### **L'exploitation réglementaire des cathédrales : présence humaine et exploitation des équipements techniques**

Deux édifices font l'objet d'un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation par la commission de sécurité (cathédrale de Chambéry et cathédrale-basilique de Carcassonne). Il conviendra de planifier les mesures nécessaires et d'accompagner dans leurs démarches les acteurs de terrain pour lever au plus tôt ces avis défavorables.

Surtout, la question de la présence humaine dans les cathédrales lorsqu'elles sont ouvertes au public, reste entière. À défaut, la fermeture des édifices peut être demandée, ce point faisant l'objet également d'une attention désormais toute particulière des Sdis.

Enfin, l'exploitation permanente, par le personnel présent sur place, des équipements concourant à la sécurité contre l'incendie de l'édifice (détection automatique d'incendie et caméras thermiques tout

particulièrement) demeure une réelle vulnérabilité pour bon nombre d'édifices dotés de ces dispositifs. Un état des lieux précis sera réalisé sur ce point au 2<sup>e</sup> semestre 2025. Il est en lien direct avec les formations des agents (en cours de réalisation), nécessaires pour assurer cette mission. La mise en place de coordinateurs SSI est de nature à réduire les vulnérabilités constatées. À cet effet, une attention toute particulière sera portée sur Notre-Dame de Paris, disposant désormais de nombreux équipements techniques, nécessitant des mesures organisationnelles formalisées et éprouvées.

#### **La poursuite de l'amélioration du niveau général de sécurité des édifices**

L'effort devra être porté notamment sur la poursuite de la mise en place systématique de caméras thermiques pendant les phases de travaux par points chauds, la réalisation de schémas directeurs pluriannuels d'amélioration du niveau de sécurité, la mise en place d'AMO dans les Drac qui n'en disposent pas, la réalisation d'exercices de mise en œuvre des PSBC opérationnels, avec diffusion et exploitation des retours d'expérience.

#### **La concrétisation du rapprochement entre la DGPA (Diri/Missa) et la DGSCGC (IGSC) lors du séminaire national des Sdis à Blois et Chambord en novembre 2024, pour améliorer et développer les mesures de prévention et de prévision opérationnelle pour la protection du patrimoine culturel.**

La proposition d'une participation des conseillers sécurité incendie pour les patrimoines aux rencontres semestrielles des directeurs de Sdis a reçu une réponse favorable de l'IGSC, elle doit maintenant être planifiée.

Une autre mesure consiste en la proposition d'un groupe de travail piloté par la DGSCGC, auquel seraient associés les conseillers sécurité incendie de la Missa, sur les mesures de prévention, mais surtout de prévision opérationnelle, à développer conjointement ou à améliorer.

Une mission conjointe IGSC/Diri<sup>9</sup> pourrait également être concrétisée, portant par exemple sur l'état des lieux des mesures mises en œuvre par les Sdis et les établissements culturels/cultuels pour la protection du patrimoine culturel en cas de sinistre et les propositions d'amélioration.

#### **Les formations centralisées (ministère) et réalisées dans les Drac, sur la sécurité incendie et la protection du patrimoine culturel et cultuel**

Ces formations, qui ont débuté fin 2024, doivent maintenant trouver leur « rythme de croisière ». L'effort doit porter à la fois sur leur nombre, mais également le profil de stagiaires à y associer (personnel de la CRMH, des Udap, ACMH, CAOA, membres du clergé, etc.). Les conseillers sécurité incendie pour les patrimoines de la Missa assurent la réalisation de ces formations sur le terrain.

#### **La mise en place d'un outil performant de suivi et de pilotage (sécurité des cathédrales)**

Il est désormais envisagé de s'appuyer sur un outil existant (Grist) le cas échéant de recourir à un autre logiciel (Wizart, développé par Artelia). La mise en place effective de cet outil est évoquée pour le deuxième semestre 2025 : ce projet mérite vraiment d'être identifié comme prioritaire par le ministère, pour pouvoir disposer dans les meilleurs délais d'un véritable outil de suivi et de pilotage pour la sécurité des cathédrales appartenant à l'État.

---

<sup>9</sup> Idéalement pilotée par l'Inspection générale de l'administration, réalisant à ce jour des missions conjointes avec l'IGSC, portant sur la sécurité (évaluation des politiques territoriales de sécurité, évaluation des associations agréées de sécurité civile).

### **Une réflexion approfondie sur le recours au brouillard d'eau, nécessaire pour la protection des combles des cathédrales**

Ce dispositif est proposé dans le plan d'actions sécurité pour les cathédrales ; il est souvent présenté comme la solution la plus efficace pour éviter la propagation d'un sinistre naissant dans les combles des cathédrales et rapidement non maîtrisable.

Il est également proposé comme une mesure pragmatique en réponse aux délais engendrés pour l'intervention des sapeurs-pompiers dans ces espaces difficilement accessibles.

Il doit cependant rester une solution ultime, conclusion d'une analyse de vulnérabilités propre à chaque édifice. Ses coûts importants (acquisition, maintenance, incidents d'exploitation, etc.) ne sont pas maîtrisés sur le long terme que constitue le temps des cathédrales.

À un moment où le recours à ce dispositif est envisagé pour plusieurs édifices, au détriment d'autres mesures permettant de s'assurer par exemple de l'efficience de la détection automatique d'incendie, de la mise en place d'une présence humaine sur place pour répondre à la fois à des impératifs de sécurité et de sûreté, il apparaît nécessaire de communiquer sur cette technologie à ce jour mise en place sur Notre-Dame de Paris et planifiée pour la cathédrale de Beauvais.

Ce dispositif doit-il être considéré comme l'unique réponse efficace pour les cathédrales disposant d'une charpente en bois originelle ou présentant une valeur patrimoniale exceptionnelle ? Le débat mérite d'être lancé pour que cette technologie s'insère dans le cadre d'une réponse graduée et adaptée à chaque édifice, en évitant une réponse surdimensionnée, basée sur l'échec des autres mesures (détection automatique d'incendie, recouplement des combles, extinction automatique au CO<sub>2</sub> sur tous les tableaux électriques pour diminuer le risque de départ de feu à sa source, etc.). De surcroît, contrairement à Notre-Dame de Paris, les autres cathédrales n'ont pas un service de sécurité incendie pour éteindre le dispositif d'extinction automatique d'incendie en cas de dysfonctionnement.

## **3– Le chargé de formation**

Le sous-officier supérieur en charge des formations réalise, au profit du ministère, des actions dans les domaines suivants :

- le secourisme :
  - Gestes qui sauvent ;
  - Certificat de premier secours citoyen (PSC) ;
  - Certificat de sauveteur, secouriste au travail (SST – 1<sup>er</sup> semestre 2025) ;
  - la qualification d'équipier de 1<sup>re</sup> intervention ;
- l'organisation d'une évacuation ;
- l'utilisation des moyens de secours.

### **3.1. Le bilan**

Afin de relayer les officiers de la Missa dans leurs actions de prévention et leurs visites techniques, l'année 2024 a débuté par la mise en formation de l'adjudant-chef Rastoul avec l'obtention du diplôme de préventionniste PRV2.

Dans le cadre du plan d'actions sécurité cathédrales, des actions de formation en incendie et en secourisme ont été initiées, notamment à la demande de la Drac/CRMH Normandie, dans les villes de Sées, Bayeux et Coutances. Cette mise en place de formations mutualisées a fait l'objet d'un RETEX très

positif, malgré une certaine complexité de mise en place ressentie par les différents organismes demandeurs.

La cathédrale de Notre-Dame de Paris a également fait l'objet de formations incendie, peu avant son ouverture.

La formation Prévention et Secours civique de niveau 1, gérée par la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion de crises (DGSCGC), a reçu la nouvelle appellation de « PSC : Premiers Secours Citoyen ». Le contenu de la formation reste inchangé, seul le certificat de compétence PSC sera à terme délivré par la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP). Le ministère de la Culture ne disposant pas d'équipe pédagogique, la délégation de signature DGPA ne figurera plus sur ledit certificat.

La mise en place de la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) a, quant à elle, nécessité une demande d'habilitation du ministère de la Culture auprès de l'INRS en charge de cette action de formation. Cette habilitation a été accordée en date du 26 juin 2024. Un stage de Maintien et Actualisation des Compétences du formateur a, par la suite, été demandé au profit de l'adjudant-chef Rastoul, pour pouvoir être en mesure de dispenser cette nouvelle formation.

Concernant l'aspect logistique des formations dispensées en province, le ministère de la Culture dispose dorénavant d'un accord-cadre avec une agence de location de véhicule utilitaire fournissant ainsi des véhicules répondant aux normes environnementales en vigueur. Les formations réalisées sur la plaque parisienne continuent de se faire via les véhicules électriques du ministère.

On observe enfin un rééquilibrage des formations proposées avec une forte augmentation des formations incendie face aux formations secourisme.

#### Le secourisme

**370 agents ont été formés en secourisme :**

- 36 formations (295 agents) sur les Gestes Qui Sauvent ;
- 8 formations (52 agents) au PSC (Premier Secours Citoyen anciennement Prévention et Secours civique de niveau 1 PSC1) ;
- 5 formations continues (23 agents) du PSC (recyclage).

Les formations se sont déroulées au sein des Drac, des services à compétence nationale, des établissements publics et des écoles nationales supérieures d'architecture.

#### L'incendie

**52 formations ont été dispensées au bénéfice de 353 agents.**

L'enseignement dispensé prépare aux fonctions d'équipier de 1<sup>re</sup> intervention et de guide file-serre-file. Il inclut par ailleurs le maniement des extincteurs.

### 3.2. Les axes d'efforts proposés pour 2025

Deux axes d'effort sont proposés pour 2025 :

- Poursuivre la mise en place de formations de sauveteur, secouriste du travail (SST) ainsi que du maintien et actualisation des compétences dans ce domaine (MAC SST).
- Poursuivre la communication relative à l'existence au sein du ministère d'une personne en charge de formations dans le domaine de la sécurité incendie, notamment auprès des Drac/CRMH assurant la mise en œuvre du Plan Sécurité Cathédrale.

Un planning de formations incendie/secourisme au profit des cathédrales de la région Bretagne est prévu pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Un second planning similaire est en cours de réalisation au profit des cathédrales de la région Nouvelle-Aquitaine.

---

## ANNEXES

---

|  |     |
|--|-----|
| <u>Annexe 1 : Liste des SPR classés / expertisés et des PSMV suivis .....</u>                  | 102 |
| <u>Annexe 2 : Projets de SPR présentés en CNPA 1<sup>re</sup> section de 2018 à 2024 .....</u> | 104 |
| <u>Annexe 3 : Communiqué de presse de la campagne de communication ABF .....</u>               | 105 |
| <u>Annexe 4 – Liste des ethnôpoles .....</u>   | 106 |
| <u>Annexe 5 – Liste des éléments inclus à l’Inventaire national du PCI en 2024 .....</u>       | 107 |
| <u>Annexe 6 – Liste des publications parues en 2024 .....</u>                                  | 108 |

## Annexe 1 : Liste des SPR classés / expertisés et des PSMV suivis

| Régions                        | Classement de SPR en CNPA / PSMV   | Expertise de SPR/ Suivi élaboration de PSMV   |
|--------------------------------|--|---|
| <b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>    | Chilhac (Haute-Loire),<br>Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme),<br>Pradelles (Haute-Loire) | Le Puy-en-Velay (Haute-Loire),<br>La Voute-Chilhac (Haute-Loire),<br>Lapalisse-St Prix (Allier),<br>Lyon (69)   |
| <b>Bourgogne Franche-Comté</b> | Dole (Jura) / PSMV   | Tournus / PSMV (Saône-et-Loire),<br>La Charité-sur-Loire (Nièvre),<br>Charolais-Brionnais / candidature Patrimoine mondial                            |
| <b>Bretagne</b>                | Locronan (29)<br>Josselin (56)   | Locronan (29)<br>Josselin (56)<br>Châteaulin (29)<br>Camaret (29)<br>Belz (56)<br>Le Palais (56)<br>Guerlesquin (29)<br>Morlaix (29)<br>Carhaix (29)  |
| <b>Centre-Val de Loire</b>     | Trôo, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Jacques-des-Guérets (41)                           | Aubigny-sur-Nère (18)<br>Noyer-sur-Cher / Saint-Aignan (41)<br>Saint-Benoît-du-Sault (36)<br>Bonneval (28)<br>Senonches (28)<br>Thiron-Gardais (28)   |
| <b>Corse</b>                   | Sartène (2A)<br>Pigna (2B)   | Ajaccio (2A)<br>Bonifacio (2A)  |
| <b>Grand Est</b>               | Schiltigheim (67)  | Les Riceys (10)<br>Sainte-Savine (10)<br>Longwy (54)<br>Lunéville (54)<br>Toul (54)<br>Riquewihr (68)<br>Plombières-les-Bains (88)<br>Remiremont (88) |
| <b>Guadeloupe</b>              |  | Le Lamentin   |
| <b>Guyane</b>                  |  | Saint-Laurent-du-Maroni   |
| <b>Hauts-de-France</b>         | Abbeville (80)   | Lille (59)  |

| Régions            | Classement de SPR en CNPA / PSMV  | Expertise de SPR/ Suivi élaboration de PSMV   |
|--------------------|---|---|
|                    | Le Quesnoy (59)   | Beauvais (60)<br>Mers-les-Bains / Tréport (80)<br>Condé-sur-l'Escaut (59)<br>Montreuil-sur-Mer (62)<br>Hesdin (62)  |
| Île-de-France      |   | Saint-Germain-en-Laye (78)<br>Marly-le-Roi (78)<br>Versailles (78)<br>Louveciennes (78)   |
| Normandie          |   | Saint-Vaast (50)<br>Exmes (61)<br>Mortagne-au-Perche (61)<br>Sées (61)  |
| Nouvelle-Aquitaine | Confolens (16)<br>Périgueux (24)<br>Dax (40)  | Bourg-de-Gironde (33)<br>Sorde-l'Abbaye (40)  |
| Occitanie          | Foix (09)<br>Peyreleau (12)<br>Villefranche-de-Rouergue (12)<br>Villeneuve-lez-Avignon (30)<br>Toulouse (31)<br>Lectoure (32) | Foix (09)<br>Mur-de-Barrez (12)<br>Sainte-Eulalie-d'Olt (12)<br>Saint-Geniez-d'Olt (12)<br>Séverac-le-Château (12)<br>Rodez (12)<br>Beaucaire (30)<br>Saint-Sulpice-sur-Lèze (31)<br>Béziers (34)<br>Nîmes (30) |
| Pays de la Loire   | Le Lude (72)  | Le Lude (72)<br>Sillé-le-Guillaume (72)<br>Le Mans (72)   |
| PACA               |   | Avignon / PSMV (Vaucluse)<br>Entrevaux (Alpes-de-Haute-Provence)<br>Castellane (Alpes-de-Haute-Provence)<br>Colmars-les-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence)<br>Valréas (Vaucluse)<br>Entremont (Bouches-du-Rhône)   |

## **Annexe 2 : Projets de SPR présentés en CNPA 1<sup>re</sup> section de 2018 à 2024**

Nombre et types par années

### **Nouveaux classements au titre des SPR**

|              |           |
|--------------|-----------|
| 2018         | 3         |
| 2019         | 9         |
| 2020         | 9         |
| 2021         | 11        |
| 2022         | 21        |
| 2023         | 12        |
| 2024         | 13        |
| <b>TOTAL</b> | <b>78</b> |

### **Modifications de SPR**

|              |   |
|--------------|---|
| 2018         | 1                                       |
| 2019         | 0                                       |
| 2020         | 2                                       |
| 2021         | 4 (1 extension, 1 réduction)            |
| 2022         | 4 (2 extensions, 2 réductions)          |
| 2023         | 4 (2 extensions, 2 réductions)          |
| 2024         | 4 (2 extensions, 2 réductions)          |
| <b>TOTAL</b> | <b>19 (11 extensions, 8 réductions)</b> |

### **PSMV**

|              |           |
|--------------|-----------|
| 2018         | 4         |
| 2019         | 5         |
| 2020         | 2         |
| 2021         | 2         |
| 2022         | 3         |
| 2023         | 4         |
| 2024         | 5         |
| <b>TOTAL</b> | <b>25</b> |

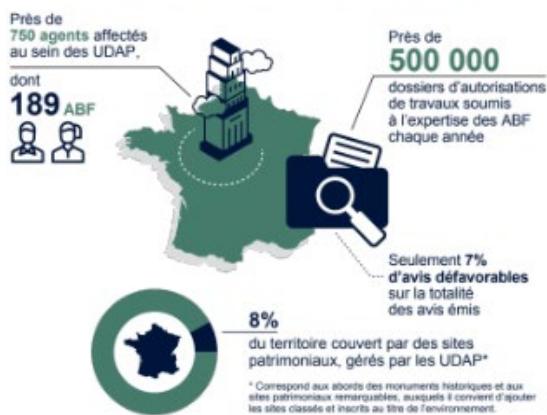
## Annexe 3 : Communiqué de presse de la campagne de communication ABF



Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) œuvrent à la protection du patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Sur l'ensemble du territoire et au sein des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), ils conseillent, accompagnent et émettent des avis en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les porteurs de projets et les professionnels. Ce rôle mérite d'être mieux explicité auprès du grand public comme des élus. Dans ce contexte, le ministère de la Culture lance aujourd'hui une campagne de communication nationale pour mettre en lumière leurs missions essentielles et « archi-utiles ».

Engagés pour l'avenir des territoires, les ABF et leurs équipes conjuguent conservation du patrimoine et adaptation aux grands enjeux de notre époque comme la transition écologique ou le développement économique.

### LES CHIFFRES CLÉS DES ABF



Sources : ministère de la Culture (Direction générale des patrimoines et de l'architecture et Secrétariat général) et ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques.

► TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE PRESSE

► TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE PRESSE

### LA CAMPAGNE NATIONALE

Diffusée dans la presse et en digital, la campagne « Archi-utiles à notre avenir » repose sur des témoignages d'ABF et des contenus déclinés autour de quatre thématiques complémentaires :

- La transition écologique - Les ABF exploitent le potentiel écologique du bâti existant sans compromettre son intégration urbaine ni sa valeur patrimoniale.
- L'essor économique - Les ABF contribuent à l'attractivité et au développement équilibré et durable des territoires, en synergie avec les acteurs locaux.
- La qualité de vie - Les ABF concilient respect de l'identité des lieux et attentes contemporaines en matière d'usage et de confort.
- L'accompagnement des propriétaires privés - Les ABF sont à l'écoute des particuliers pour leur offrir une expertise adaptée et concrétiser leurs projets.



► TÉLÉCHARGER LES AFFICHES DE CAMPAGNE

### POUR EN SAVOIR PLUS

► [www.culture.gouv.fr/archi-utiles](http://www.culture.gouv.fr/archi-utiles)

|                |   |
|----------------|---|
| CONTACT PRESSE | Service presse du ministère de la Culture<br>service-presse@culture.gouv.fr<br>01 40 15 83 31 |
| CONTACT PRESSE | Julie Chaouat<br>jchaouat@lebureauudecom.fr<br>06 84 38 12 21                                 |

Crédit photo : GDF - Maxppp - J. P. Chauvin

## Annexe 4 – Liste des ethnôpoles

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Groupe audois de Recherche et d'Animation ethnographique (GARAE)</b> | [patrimoine de l'ethnologie de la France, et anthropologie du patrimoine] Daniel Fabre | Occitanie : Aude                                   |
| <b>Salagon, musée et jardins</b>  | « Savoires de la Nature »  | Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpes Hautes Provence |
| <b>Musée de Courbet</b>   | « Pays de Courbet, art et territoire »   | Bourgogne-Franche-Comté : Doubs                    |
| <b>Institut Occitan Aquitaine (InOc)- CIRDOC</b>                        | [développement de la langue et de la culture occitanes]                                | Nouvelle-Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques          |
| <b>La Fabrique des patrimoines</b>                                      | Dynamique des territoires, des métiers et des identités professionnelles               | Normandie : Calvados                               |
| <b>Musée d'Arts et Traditions populaires (MATP)</b>                     | « Réinventer les musées populaires »   | Bourgogne-Franche-Comté : Haute-Saône              |
| <b>Maison des cultures du monde</b>                                     | « Centre français du Patrimoine Culturel Immatériel » (CFPCI)                          | Bretagne : Ille-et-Vilaine                         |
| <b>Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA)</b>          | « Musiques, territoires, interculturalités »   | Auvergne-Rhône-Alpes : métropole Grand Lyon        |
| <b>Institut culturel basque (ICB)</b>                                   | « Ethnopôle basque-Euskal Etnopoloa », [Patrimoine et création en Pays basque]         | Nouvelle-Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques          |
| <b>Centre du patrimoine arménien (CPA)</b>                              | « Migrations, frontières, mémoire »  | Auvergne-Rhône-Alpes : Drôme                       |
| <b>Maison du patrimoine oral de Bourgogne</b>                           | « La fabrique sociale orale », l'expression populaire dans le devenir des territoires  | Bourgogne-Franche-Comté : Saône et Loire           |
| <b>Centre Intermondes</b>   | « Humanités océanes »  | Nouvelle-Aquitaine : Charente-Maritime             |

## **Annexe 5 – Liste des éléments inclus à l’Inventaire national du patrimoine culturel immatériel en 2024**

1. « L’irrigation traditionnelle gravitaire par canaux en France »
2. « Les savoir-faire et la culture du craquelin de Haute-Bretagne »
3. « Les connaissances et savoir-faire des liqueurs en France »
4. « La construction navale vernaculaire en bois, l’art de la charpenterie de marine : le *doris* de Saint-Pierre-et-Miquelon »
5. « Savoir-faire paludiers en Presqu’île de Guérande »
6. « Les Pratiques sociales et culturelles des bistrots et des cafés en France »
7. « Les savoir-faire de la découpe bouchère à la française »
8. « L’art de la charpenterie de marine en Normandie »
9. « L’art de la pratique potière traditionnelle de Mayotte »
10. « Les gestes de travail pour la cueillette du tilleul des Baronnies provençales »
11. « Le chant de marin »
12. « Les connaissances, savoir-faire et pratiques liés aux papiers faits main en France »
13. « La procession de Neuf Lieues »

## **Annexe 6 – Liste des publications parues en 2024**

*Chargeée des publications : Nathalie Meyer*

*Iconographe, attachée de presse : Dorine Bertrand*

### ***In Situ. Revue des patrimoines :***

N° 52 : « Le vêtement et la mode, un patrimoine incarné », coord. Anne Monjaret et Alexandra Bosc, 18 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/40157>

N° 53 : « Lever de rideau sur les patrimoines du théâtre », coord. Julie Faure, Joël Huthwohl et Isabelle-Cécile Le Mée, 19 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/41303>

N° 54 : « Patrimonialisation et *revival* de l'oralité musicale : France – Italie, 1960-2020 », coord. Jean-Jacques Casteret et Giovanni Giuriati, 17 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/42665>

### ***In Situ. Au regard des sciences sociales :***

« Catastrophes patrimoniales », coord. Cyril Isnart et Christian Hottin.

<https://journals.openedition.org/insituars/2474>

### **Collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » :**

GIRAUD Anne-Sophie, *L'Être anténatal. Dynamiques parentales, médicales et juridiques*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2024.

DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION  
182, rue Saint-Honoré  
75001 Paris